

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011



PROCES-VERBAL

Nantes, le 1^{er} avril 2011

Ordre du jour

Conseil municipal du 1^{er} avril 2011

M. LE MAIRE		- Appel nominal.	
M. LE MAIRE		- Désignation d'un secrétaire.	
M. LE MAIRE	1	- Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 4 février 2011 – Approbation.	(page 6)
M. LE MAIRE	2	- Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	(pages 6 à 11)
		- Questions d'actualité	(pages 89 à 105)
Mme DANIEL	3	- Séisme et tsunami au Japon – Aide exceptionnelle d'urgence aux victimes – Approbation.	(pages 11 à 15)
M. LE MAIRE	4	- Caisse de crédit municipal de Nantes - Représentation de la Ville - Collège des élus – Renouvellement.	(page 15)
M. BOLO	5	- Vote des taux 2011 des 3 taxes directes locales – Approbation.	(pages 16 à 35)
M. BOLO	6	- Budget Primitif 2011 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation.	(pages 16 à 35)
M. RIMBERT	7	- Doulon Bottière – Projet de renouvellement urbain de la Bottière – Bilan de la concertation préalable - Approbation.	(pages 35 à 39)
M. RIMBERT	8	- Doulon Bottière – Projet de renouvellement urbain de la Bottière – Concession d'aménagement avec Nantes Métropole Aménagement - Approbation.	(pages 39-40)
M. ROBERT	9	- Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : PIG Chantenay – Rue de la Montagne - Approbation.	(pages 40-41)
M. DANTEC	10	- Association Ecopôle – Convention - Approbation.	(pages 41-42)
Mme BOUFFENIE	11	- Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers – Rapport d'activités - Information.	(pages 42 à 52)
Mme CLERGEAU	12	- Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 52 à 56)

Mme CLERGEAU	13	- Football Club de Nantes – Missions d'intérêt général pour la saison 2009/2010 – Compte rendu – Subvention pour l'année 2011 – Approbation.	(pages 56 à 60)
Mme NAEL	14	- Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.	(pages 60-61)
Mme ROLLAND	15	- Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville pour l'année 2011 – Montant des forfaits et attribution de subventions – Avenants avec les OGEC – Approbation.	(pages 61 à 63)
Mme ROLLAND	16	- Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.	(pages 63 à 66)
Mme ROLLAND	17	- Associations Enfance et Jeunesse – Deuxième répartition des subventions – Approbation.	(pages 67-68)
Mme HAKEM	18	- Associations Vie Etudiante – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenant - Approbation.	(pages 68-69)
M. REBOUH	19	- Vie associative – Deuxième répartition de subventions - Conventions – Avenant – Approbation.	(page 69)
Mme TRICHET-ALLAIRE	20	- Associations intervenant en faveur des droits des femmes – Deuxième répartition de subventions – Avenant – Approbation.	(page 69)
Mme CHOQUET	21	- Politique publique petite enfance – Crèches non municipales – Conventions de fonctionnement avec les associations « Rêves et Ritournelle » et « La Toupie Magique » – Approbation.	(pages 70-71)
Mme PADOVANI	22	- Politique publique « familles et parentalité » - Répartition des subventions – Subventions CUCS – Subvention Emploi Aidé – Approbation.	(page 68)
Mme BASSAL	23	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	(page 71)
Mme DANIEL	24	- Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions - Avenant – Approbation.	(pages 71-72)
M. JOSSIC	25	- Associations culturelles – Deuxième répartition des subventions – Conventions et avenant – Approbation.	(pages 72 à 74)
M. JOSSIC	26	- Travaux de restauration sur immeubles classés : Porte St-Pierre – La Psalette – Eglise St-Nicolas - Procédure de désignation des maîtres d'œuvre – Approbation.	(pages 74 à 77)
M. JOSSIC	27	- Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain - Approbation.	(page 77)
M. BOLZER	28	- Transactions foncières diverses – Approbation.	(pages 78-79)

M. BOLZER	29	- Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare - Dispositions diverses – Approbation.	(pages 79-80)
M. LANNUZEL	30	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	(pages 80-81)
M. BOLO	31	- Nouvelle politique tarifaire pour le Conservatoire à Rayonnement Régional – Approbation.	(pages 81 à 87)
M. BOLO	32	- Association La Maison des Poupies - Construction de la structure multi-accueil « La Chanson des Poupies » - Emprunt de 1 900 000 € auprès du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % - Convention - Approbation.	(page 87)
M. BOLO	33	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 88-89)

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

La séance débute à 9 heures 05.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, NICOLAS, Mmes CHIRON, BOCHER, DANIEL, TOUCHEFEU, PADOVANI, HAKEM, PIAU, M. FRAPPIER, Mmes SCILBO, BASSAL.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, CESTOR, MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, M. MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. ROMI, BRISSET, RICA, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, MM. MAGNEN, GACHET, MARTINEAU, Mmes TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MENAA-WIEDMANN, MM. TAKOUDJU, AUGIER, Mmes LE POMELLEC, JOZAN, VAN GOETHEM, GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : MM. JUNIQUE, ROLLAND, GRELARD, Mme BARRE, la journée ; M. AUGIER, l'après-midi.

M. le Maire informe ses collègues que M. JUNIQUE a donné pouvoir de voter en son nom à M. JOSSIC, M. ROLLAND à Mme JOZAN, M. GRELARD à M. BAINVEL, Mme BARRE à Mme DIBON-POQUET.

Secrétaire

Mme DANIEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 6

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 4 février 2011 – Approbation

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 4 février 2011. Y a-t-il des demandes de modification ? S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est approuvé.

Le Conseil approuve.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vais maintenant donner la parole à Mme Daniel concernant... Oui ?... Il faut réagir Monsieur Bainvel. Allez-y.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, tout d'abord. Cela faisait à peu près trois minutes que je levais la main, mais...

Une série de questions sur cette délibération :

- d'abord page 10, trois dossiers, pour un peu plus de 400 000 € pour des prestations de surveillance, de gardiennage d'immeubles et sites appartenant à Nantes Métropole. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi la Ville de Nantes paye pour des sites appartenant à Nantes Métropole ? C'est sur la page 10.

- page 7, on retrouve une mission de conseil en architecture et urbanisme pour un montant de 67 000 €. Pouvez-vous nous indiquer quelle mission a été réalisée dans ce dossier ?

- et puis, juste en dessous, on retrouve un peu plus de 23 000 €, une fois de plus, pour le dialogue citoyen. La note ne s'arrête jamais d'augmenter. J'en profite pour poser une question, puisque lorsque le nouveau dispositif du dialogue citoyen a été adopté, en juin 2009, il avait été prévu que chaque année un bilan de chacun des onze conseils de quartier serait présenté en Conseil municipal. Nous sommes quasiment en juin 2011, c'est-à-dire deux ans après le nouveau dispositif et nous n'avons toujours pas eu de bilan annuel. Alors, quel est pour vous la définition d'annuel ? Est-ce, tous les ans, comme pour moi, ou est-ce que la périodicité est différente ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Votre dernier point ne relève pas du point que nous évoquons.

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Je me raccroche...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Vous vous raccrochez, mais ce n'est pas le sujet de ce point de l'ordre du jour. Sur l'ordre du jour, précisément, il s'agit du compte rendu des décisions prises. Alors, vous m'avez dit, dossier numéro combien s'il vous plaît, pour que l'on puisse vous répondre ? 10 ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Alors, page 10, les dossiers de M. Bolzer du 17 janvier 2011.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà ! M. Bolzer va vous répondre.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 7

M. LE DEPUTE-MAIRE – Page 10... alors, il y a plusieurs décisions, Monsieur Bainvel... Il va falloir recommencer, parce que... Si vous voulez bien les mentionner, s'il vous plaît ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, bien sûr. Donc, on trouve... le 4^{ème} ...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Donnez la date, s'il vous plaît.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Alors, 17 janvier 2011...

M. LE DEPUTE-MAIRE – ...17 janvier 2011, d'accord...

M. BAINVEL, Conseiller municipal – ... Marchés 2011-015, 2011-018, et 2011-023.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ah oui, d'accord. Voilà. Vous avez noté, Monsieur Bolzer ? Micro, s'il vous plaît.

M. BOLZER, Adjoint - ... Ce sont des locaux qui sont mis à disposition de Nantes Métropole...

M. LE DEPUTE-MAIRE – ... Oui, mais...

M. BOLZER, Adjoint - ... pour Cosmopolis.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'était la première question. Ce sont des locaux qui appartiennent à Nantes Métropole, si j'ai bien compris. Eh bien alors justement, il faut prendre dossier par dossier !

M. BOLZER, Adjoint – Il y a des locaux, autrement, qui sont loués à la SAMOA, c'est le second dossier, 42, rue de la Tour d'Auvergne, et là je dispose de l'avenant qui est indiqué. Et le troisième dossier, je ne sais pas quel est le dossier... Quel est le troisième ?... Quel est l'objet exactement ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – C'est le troisième dossier en partant de la fin, cette fois, page 10 : Prestation de surveillance, de gardiennage d'immeubles et sites, et d'assistance à la sécurité des personnes – Lot 6 : Prestations ponctuelles... – Marché 2011 023 : 52 861,31 €.

M. BOLZER, Adjoint – Bon écoutez, je vous transmettrai l'information.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui. C'est compliqué.

M. BOLZER, Adjoint – Mais je pense quand même que globalement ce serait plus intéressant si vous posiez vos questions en commission. En commission, les services sont présents et peuvent apporter directement des informations. Cela me semblerait beaucoup plus logique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Cela a été présenté en commission, Monsieur Bainvel, et comme vous n'étiez pas présent, ou quelqu'un...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Non, je ne suis pas membre de cette commission, Monsieur le Maire...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, mais il y a des gens de votre groupe.... Cela relève d'un vrai travail en commission...

II – 8

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Non, mais attendez, où est-ce que l'on est, là ? On ne peut pas poser de question en Conseil municipal, parce que vous êtes incapable de nous répondre ? Enfin, qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, vous pouvez, s'il vous plaît, ne pas vous emballer comme cela à chaque fois...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Mais je ne m'emballer pas, Monsieur le Maire, je ne m'emballer pas. Je suis extrêmement calme !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez parfaitement le droit, puisque c'est la loi, que l'on donne compte rendu au Conseil municipal. Vous êtes dans votre droit. Je ne le conteste absolument pas.

Mais s'agissant souvent de petites décisions qui sont nombreuses, que l'on prend tous les jours, que les adjoints signent, sur des questions de gestion courante, il est évident que vous ne pouvez pas avoir une réponse forcément immédiate en Conseil municipal, et en commission, effectivement, il est beaucoup plus facile de vous répondre, précisément. Rien ne vous empêche ensuite, une fois que vous avez alerté, de reposer la question en Conseil municipal ; c'est tout à fait votre droit si vous souhaitez donner un avis ou faire un commentaire. Il n'y a pas de malentendu sur notre échange. Vous êtes dans votre droit, je le répète.

Simplement, reconnaissez que sur des décisions courantes M. Bolzer, en l'occurrence, ne puisse pas vous répondre et vous dise « je vais vous répondre et je vais le faire par écrit », ce n'est pas illogique. Ni l'un, ni l'autre n'êtes dans l'erreur. Voilà, tout simplement ce que je voulais dire, sans polémiquer. Il n'y a pas de raison de polémiquer là-dessus.

Alors, maintenant, peut-être une autre question, Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je voulais simplement rebondir sur la logique de la commission. Je pense que ce n'est pas un problème de commission. C'est un choix politique qui a été fait de décider ce type de prestation. La commission s'occupe - moi, j'en fais partie, c'est pour cela que j'interviens - de l'attributaire et du montant. Elle ne s'occupe pas du choix politique ! Donc, je pense que M. Bolzer pourra nous répondre plus tard sur le choix politique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ce n'est pas un choix politique. C'est un choix de question !

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale -... Mais si ! A partir du moment où l'on décide aussi d'inclure Nantes Métropole, c'est un choix politique. Pourquoi on l'a fait ? Tout simplement. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ne nous lançons pas dans des commentaires trop compliqués, parce que l'on se perd, là ...

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Non, non.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Moi, j'ai une question, c'est pour M. Bolo. On y va, Monsieur Bolo ? Page 8 - Décision du 9 février 2011. J'y vais doucement, parce que comme cela on va y arriver ! Pôle politiques publiques et prospectives. Il s'agit là d'un marché complémentaire : l'animation du projet global de Bellevue – Titulaire : Missions publiques – Montant : 53 820 €. Je peux poser ma question ?

M. BOLO, Adjoint - Non seulement vous pouvez poser la question, mais il y a quelques chances que je puisse vous répondre...

Mme LE POMELLEEC, Conseillère municipale – Ah !

M. BOLO, Adjoint - ... Il s'agit d'une mission d'accompagnement...

Mme LE POMELLEEC, Conseillère municipale – ... Non, mais attendez, je n'ai pas posé ma question ! Attendez, j'y vais doucement. C'est juste pour que l'on soit d'accord sur la page et sur le sujet, maintenant je vais vous dire...

M. BOLO, Adjoint - ... Ah, pardonnez-moi, pardonnez-moi !

Mme LE POMELLEEC, Conseillère municipale – Bon alors, la question... En fait, cette délibération est pour nous l'occasion de vous faire partager nos inquiétudes sur la manière dont vous gérez la paix sociale dans les quartiers difficiles de la Ville de Nantes.

Donc page 8 de la présente délibération, nous apprenons, Monsieur Bolo, que vous autorisez le 9 février dernier la passation d'un marché complémentaire, d'un montant de 53 820 €, avec la Société Missions publiques pour l'animation d'un projet global de Bellevue. Cette question a été étudiée en commission d'appel d'offres, à la suite de la réunion du comité de pilotage du projet global de Bellevue organisée le 3 décembre 2010 au centre socio-culturel, en présence de pas moins de 13 élus de la majorité. Une fois encore, cette fois-ci, l'invitation pour l'Opposition avait dû s'égarer, nous n'y étions pas. Cette réunion s'était alors particulièrement mal passée, vous obligeant, Monsieur le Maire, à la clôturer prématurément, alors que la tension montait.

Au cours de la commission d'appel d'offres, je me suis opposée à cette attribution de marché. J'ai considéré qu'il était un peu simpliste de créer une mission d'animation, sous prétexte qu'une réunion publique, en présence du Maire, s'était mal déroulée. Ce n'est pas en achetant la paix sociale avec des rencontres participatives que l'on règle les problèmes. Un jeune intervenant avait bien résumé les choses, ce fameux soir, en pointant du doigt la politique de la Ville qui ressasse toujours la même chose sans réelle avancée.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre de cette mission, il était prévu de proposer aux acteurs du quartier de participer à trois jours pour construire Bellevue demain, en janvier dernier. Alors, ma question : quel est le bilan de cette manifestation, fréquentation, propositions ? Qu'est-ce qu'il s'est passé ?

La seconde phase relative à une large mobilisation de la population autour du projet global de Bellevue devait être organisée sur les mois de février, mars, avril. Nous ne sommes que le 1^{er} avril aujourd'hui, mais pouvez-vous également nous présenter un rapport intermédiaire relatif à la participation des habitants du quartier, sur leurs attentes et leurs satisfactions ? Merci, Monsieur Bolo.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Merci. Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Moi, je répondrai sur la question liée à la décision : signer un marché complémentaire avec Missions publiques relève de l'ensemble des missions liées au dialogue citoyen et sur un certain nombre d'ateliers citoyens et d'opérations d'ampleurs importantes. Et d'ateliers citoyens. Nous avons la nécessité, pour conduire les choses de manière tout à fait professionnelle, d'être accompagnés par des spécialistes qui nous délivrent une prestation d'accompagnement et d'animation de dispositif lié au dialogue avec les Nantaises et les Nantais.

Alors, ensuite, peut-être Patrick Rimbart peut-il préciser un certain nombre de choses ? Mais cela n'est rien d'autre que l'application, sur le plan de la décision que j'ai prise, des orientations,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 10

de la conduite d'une politique de concertation avec les Nantais qui amène, pour un certain nombre d'opérations particulières, à se doter d'un accompagnement tout à fait professionnel. C'est aussi simple que cela.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà. Merci. Vous avez eu votre réponse.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Oui, j'ai ma réponse. Juste sur le bilan ou sur le... vous nous ferez un point ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous n'en sommes pas au compte rendu du bilan. Vous nous avez interrogés sur les décisions, c'est la délibération dont on fait le compte rendu. Nous ne sommes pas en train d'ouvrir un débat sur les suites d'une action qui a été lancée, sinon nous sortirions complètement de l'ordre du jour.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, mais, Monsieur le Maire, si cela ne repasse pas devant le Conseil municipal, comment faisons-nous pour avoir des informations sur ces dossiers-là ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ce sera l'étape suivante ! Pour l'instant, c'est la décision administrative du maire et des adjoints, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont on vous fait compte rendu. Il s'agit de cela. Il s'agit des raisons pour lesquelles cette décision a été prise, puisqu'elle a été prise par délégation du Conseil. Nous devons donc lui rendre compte de la décision. Mais il s'agit bien de la décision.

Elle est en cours d'exécution, et nous aurons ensuite les conséquences de cette décision. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision sur les décisions prises ? Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, je reviens sur les deux questions que j'ai posées sur la page 7, la mission de conseil en architecture et la mission de conseil éditorial, décision du 17 janvier 2011 par M. Robert, et du 18 janvier 2011, par M. Bolo.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Alors, oui, en effet, la mission de conseil en architecture et urbanisme, dont le titulaire est la Société Architecture Environnement pour un montant de 67 103,07 € correspond à la prestation effectuée par M. Jacques Beaudoin, architecte conseil de la ville de Nantes qui assiste le service « droit des sols, autorisation d'urbanisme » pour l'examen de l'ensemble des déclarations préalables, permis de construire et faisabilité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Moi, j'avais une question ; page 6, pour Monsieur Bolo. La mission d'évaluation de la médiation comme mode de prévention sociale et de règlement des conflits notamment à travers le dispositif « Médiateurs de quartier » - Montant : 49 143,64 €.

C'était pour savoir si cette mission d'évaluation était en cours de réalisation ou si elle était déjà menée, et si nous pouvions avoir les résultats de cette mission.

M. BOLO, Adjoint – Elle est en cours de réalisation, Madame !

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Est-ce que l'on peut envisager à un prochain Conseil d'avoir un compte rendu de cette question ?

II – 11

M. LE DEPUTE-MAIRE - C'est la même réponse qu'à la question de Madame Le Pomellec. Au stade où nous en sommes, il s'agit bien du compte rendu des décisions. Vous demandez des précisions sur la raison pour laquelle cette décision a été prise et vous avez la réponse. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision d'information ? Il n'y en a pas.

Le Conseil prend acte.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons passer au dossier rapporté par Mme Daniel.

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Séisme et tsunami au Japon – Aide exceptionnelle d'urgence aux victimes – Approbation

Mme DANIEL, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un dossier lié à l'actualité au Japon. Comme vous le savez, le Japon a malheureusement été touché par une triple catastrophe. D'abord un séisme, puis un tsunami, et puis maintenant, une catastrophe nucléaire. On déplore, au dernier recensement communiqué par l'ambassade du Japon en France, 27 000 victimes, dont 90 % le sont principalement par le tsunami et on dénombre aujourd'hui 180 000 réfugiés.

Donc, évidemment, Nantes souhaite exprimer sa solidarité vis-à-vis des Japonais, vis-à-vis des collectivités qui ont été touchées par cette catastrophe.

Il y a deux éléments qui apparaissent importants et deux éléments qui ont guidé la réaction de la Ville de Nantes suite à cette catastrophe.

Le premier point qui m'apparaît important, c'est la question de l'urgence avec deux volets. D'abord, la manifestation de la solidarité des Nantais vis-à-vis des victimes et des zones touchées. Nous avons réagi relativement vite pour envoyer des messages de solidarité aux collectivités locales avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler par le biais des messages.

Les Nantais ont souhaité, et nous avons réalisé, un comité de pilotage avec les acteurs concernés par les relations avec le Japon. Les Nantais ont souhaité organiser des moments de solidarité comme demain au Jardin des Plantes à l'occasion de l'inauguration des installations de Kinya Maruyama. Nous aurons alors un moment pour avoir une pensée pour les Japonais touchés par le sinistre. Il y aura aussi un moment avec les écoles nantaises qui sont très impliquées dans les relations avec le Japon, qui se déroulera le 11 avril.

Au-delà de cette solidarité et de cette expression de notre émotion, nous avons souhaité accorder une aide et cela fait l'objet de la délibération que je vais vous présenter tout de suite.

Avant de vous la présenter, je souhaite aussi réaffirmer, suite à la réunion qui a eu lieu avec le comité de pilotage des associations, le deuxième volet qui m'apparaît important. Il s'agit d'envoyer des signaux concernant la poursuite et le renforcement des projets que nous avons avec le Japon, alors avec notre ville jumelle Niigata, mais au-delà de notre ville jumelle, avec d'autres collectivités territoriales. Je citerai seulement à titre d'exemple le renforcement et le développement des Folles Journées qui se déroulent au Japon ; des projets dans le domaine des arts plastiques. Nous avons là des projets qui se développent de manière très dynamique avec le Japon.

Et puis le développement des échanges scolaires qui fonctionne particulièrement bien entre les écoles nantaises et entre les écoles de Niigata. Et les acteurs nantais, je tiens à le souligner, je tiens ici à relayer leur parole, ont vraiment insisté sur le fait que c'était important pour les communautés japonaises, de réaffirmer cette volonté de travail à moyen terme et à long terme.

II – 12

Dans la délibération que je vous propose aujourd'hui, il s'agit de voter une aide exceptionnelle d'un montant de 25 000 €. Nous avons eu une réunion des collectivités locales en début de semaine à Cités Unies France. Je souhaite ici relayer le fait qu'évidemment la préférence du Japon sur l'aide internationale, c'est d'abord une aide financière, puisqu'il est difficile d'acheminer des aides en nature et c'est beaucoup moins performant. Cela est relativement classique.

Les priorités vont aller évidemment à l'aide aux sinistrés. Un problème qui va se poser, c'est la question des déchets et du nettoyage évidemment des zones qui sont détruites. Et à moyen terme, cela va être la question de la reconstruction sur les sites dévastés.

Dans le cadre des coopérations décentralisées, vous savez que Niigata n'a pas été touchée directement par le séisme. Niigata a été légèrement touchée par le séisme, il n'y a pas de dégâts majeurs. Niigata, aujourd'hui, accueille des réfugiés de la zone de la côte est qui est en face de Niigata, au nord du Japon.

Par contre, nous nous sommes mis en relation directement avec la Ville de Rennes qui est jumelée avec la Ville de Sendai qui, elle, a été largement touchée par le séisme. Dans le cadre des relations que nous développons avec Rennes et, plus globalement, des relations de l'espace métropolitain Loire Bretagne, nous proposons de venir en appui du compte ouvert par la Ville de Rennes pour orienter les fonds spécifiquement vers la Ville de Sendai.

Ce choix, il a été raisonné avec les Villes de Rennes, d'Angers et les autres Villes de l'Espace Loire Bretagne vont faire la même chose. C'est ce que je vous propose aujourd'hui. Sachant que la Ville de Rennes est en contact journalier avec la Ville de Sendai et qu'un comité d'organisation va être mis en place pour dégager les priorités principalement sur la question de la reconstruction.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette délibération. Peut-être pour conclure, c'est vrai que Nantes et les Nantais sont très dynamiques dans les relations avec le Japon. Nous avons des coopérations décentralisées qui se déroulent dans un esprit de construction, dans un esprit d'ouverture à l'international de nos concitoyens, mais c'est important aussi de souligner le fait que la coopération décentralisée, cela sert aussi à exprimer notre solidarité en cas de grande difficulté, et là c'est le cas.

Donc je vous propose de voter cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je vais mettre aux voix. Vous voulez que l'on ouvre un débat ?

Monsieur Vrain, vous avez la parole.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Vous savez, l'émotion est une chose, mais les catastrophes que nous constatons sont assises sur des considérants sur lesquels évidemment nous avons tous et toutes des avis et c'est sur ce sujet que j'aimerais bien intervenir.

L'intergroupe alternatifs-UDB approuve bien sûr cette aide exceptionnelle et exprime sa solidarité avec le peuple japonais, victime non seulement d'un tsunami historique mais aussi et pour une fois de plus du nucléaire. Si Hiroshima et Nagasaki ont connu son versant militaire, premier désastre nucléaire du monde, l'accident de Fukushima en est sa version civile.

Sans détourner l'énorme et légitime émotion envers les victimes, notre rôle politique est de poser la question du nucléaire dans notre société. Les drames de l'exploitation charbonnière avec ses milliers de morts comme à Courrières en 1906 ou en Chine en ce moment, marquent pour toujours l'aventure énergétique humaine et, pour beaucoup, la soumission aux exigences de rentabilité financière du secteur.

II – 13

Avec le nucléaire, on est dans un autre monde : une catastrophe comme celle de Tchernobyl ou Fukushima condamnent à mort non seulement les « liquidateurs », ces hommes et ces femmes qui ont consacré et qui consacrent leur santé et leur vie à en sauver d'autres, mais aussi tout un territoire avec la stérilisation de régions entières et marquent à jamais les femmes et les hommes qui y vivent.

Si la probabilité calculée d'un accident majeur est infime, ses conséquences sont infinies. Comme le précise un responsable de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN), un accident est toujours possible en France ; et il est potentiellement incommensurable.

Il nous faut donc en sortir. Les conséquences sur les émissions de Gaz à Effet de Serre resteraient modestes puisque le nucléaire ne couvre que 2 à 3 % de l'énergie mondiale. Danger maximal pour une contribution minime.

Et puis, peut-on avoir confiance dans les grandes institutions ? L'opacité, pour ne pas dire la complicité, semble être la règle. Nous l'avons bien vu avec la gestion de l'accident au Japon. La culture du secret s'illustre par exemple, avec l'accord signé en 1959 par l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé) et l'AIEA (l'Agence Internationale de l'Energie Atomique) qui lui enjoint de consulter cette institution chaque fois qu'elle entreprend des recherches sur l'impact du nucléaire afin, je cite, « de régler la question d'un commun accord ». Le même accord prévoit que l'OMS ne divulguera pas des informations qui, je cite « compromettraient d'une manière quelconque la bonne marche des travaux de l'AIEA ».

Et puis, quel héritage pour les générations futures avec les déchets : le plutonium 239, présent en grandes quantités dans les déchets de nos propres centrales, réduit sa radioactivité, vous le savez, en 24 400 ans ; c'est le temps qui nous sépare du Néandertal. Il nous faut donc sortir de ce piège nucléaire qui n'assure même pas notre indépendance énergétique qui reste un mythe.

Cet accident cataclysmique nous impose donc ce regard sur nous-mêmes et nos œuvres industrielles. Les japonais paient au prix fort cette foi dans un progrès sans réserve et la confiance inébranlable dans la résolution technique de tous nos problèmes.

Pour notre part, aux pouvoirs des experts, nous sollicitons des contre-pouvoirs citoyens et bien sûr la sobriété énergétique que nous aurions dû mettre en avant au lieu de nous lancer dans une fuite vers des techniques hasardeuses.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre solidarité exprimée avec les victimes japonaises, marquent, nous l'espérons, la réactivation d'un débat trop longtemps occulté.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Nous sommes solidaires du Japon et des japonais sur lesquels une triple catastrophe s'est abattue depuis le 11 mars 2011. Il est quand même regrettable d'avoir fait l'impasse sur la catastrophe nucléaire dans le titre de la délibération, car il s'agit bien d'une triple catastrophe et pas seulement du séisme et du tsunami.

Nous approuvons bien sûr que Nantes et Rennes, respectivement jumelées avec les deux villes japonaises voisines de Niigata et de Sendai, s'associent pour venir en aide aux sinistrés japonais.

Le groupe Centre Démocrate vote bien sûr cette aide d'urgence de 25 000 € versée à la Croix-Rouge pour les sinistrés japonais. D'autant que cela aurait pu être vraiment pire si la Préfecture, la Métropole de Niigata, toute dernière ville avec laquelle Nantes est jumelée, avait

II – 14

été touchée car elle abrite la plus grande centrale nucléaire du monde de Kashiwazaki-kariwa avec sept réacteurs qui sert à alimenter Tokyo en électricité.

Vous en avez certainement entendu parler, c'est cette centrale qui avait été fortement ébranlée par un séisme de 6,8 sur l'échelle de Richter, le 16 juillet 2007, puis fermée jusqu'en 2009.

Si l'Etat, comme le stipule la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire, confirme sa décision de construire un réacteur nucléaire dans l'estuaire de la Loire, nous répondrez-vous, Monsieur le Maire, comme pour le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, que vous accompagnerez l'Etat dans sa démarche ?

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à cette question importante. Car la dernière fois que nous vous l'avons posée, vous avez ouvert ostensiblement le journal Le Monde, et ensuite vous avez quitté la salle du Conseil. Ce n'est pas une polémique, Monsieur le Maire, mais une question simple qui mérite cette fois une réponse de votre part, car votre réponse intéresse tous les Nantais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat, je ne répondrai pas à votre question. Et ce n'est pas du tout du mépris mais tout simplement pour des raisons de respect à l'égard de nos amis japonais. Je ne sais pas si vous vous rendez compte que vous avez, l'un comme l'autre d'ailleurs, parlé de bien d'autres choses que ce qui est l'objet de cette délibération.

Il s'agit d'une délibération de solidarité que nous allons mettre en œuvre avec notre ville voisine Rennes, qui est jumelée avec Sendai, une ville détruite par le tsunami ! C'est une situation terrible ! Notre aide est très modeste, très modeste. Je pense d'ailleurs que le Japon n'est pas un pays pauvre, nous ne sommes dans la situation d'Haiti. Mais par contre, il est très important...

Mme Benâtre demande la parole.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... J'ai vu que vous aviez levé la main, mais je suis interpellé. Je réponds. Soyez calme, s'il vous plaît. Il n'y a pas à s'énervier, simplement, un peu de dignité.

Nous avons vu dimanche dernier, à 19 h 30, lorsque nous avons les uns et les autres symboliquement allumé quelques bougies, combien l'émotion était grande, et combien les Japonais, les Franco-japonais qui sont ici et tous les amis du Japon, ceux qui sont engagés dans des relations durables avec notamment notre ville jumelée de Niigata, étaient sensibles à une présence - j'allais dire - silencieuse ou n'attendaient pas de notre part des grands commentaires et des grandes considérations.

Donc, moi j'invite le Conseil municipal à rester sur ce sujet aujourd'hui. Tous les débats sont légitimes. Ce n'est pas ce que je conteste, mais ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Et l'ordre du jour nous permet d'exprimer notre solidarité, notre affection à l'égard de nos amis japonais. Je crois qu'il faut rester là-dessus. Cela passe aussi par notre manière de nous comporter, et j'invite le Conseil municipal à rester sur ce sujet-là, aujourd'hui.

Madame Benâtre, vous avez la parole.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Je vous prie de m'excuser, mais je pensais qu'avec votre intervention, le débat était clos.

Monsieur le Maire, chers collègues. Les élus communistes expriment toute leur solidarité au peuple japonais dans les terribles épreuves qu'il est en train de traverser. Les conséquences humaines de ce nouveau cataclysme naturel sont dramatiques. Près de 520 000 personnes ont été évacuées. Le nombre de morts et disparus est évalué à plus de 25 000.

II – 15

L'ampleur des destructions environnementales produites par le tremblement de terre d'une intensité rarement atteinte dans l'histoire de l'humanité, puis le tsunami d'une ampleur colossale, l'étendue des pollutions de toutes sortes sur les écosystèmes côtiers et à l'intérieur des terres sont considérables. 20 % du territoire national a subi l'impact de la catastrophe.

Face à un tel drame humain, l'heure est d'abord à la solidarité. Les élus communistes soutiennent cette aide exceptionnelle de 25 000 € proposée par cette délibération et le renforcement de nos échanges.

Je ne peux terminer mon intervention sans évoquer l'inquiétude que suscitent les graves accidents nucléaires qui se déroulent actuellement dans les centrales nucléaires. Les autorités japonaises comme internationales estiment la situation très grave. Il s'agit d'une catastrophe de grande ampleur. Les élus communistes partagent l'inquiétude qui s'exprime au sein de la population relative au nucléaire. Les accidents au Japon confortent l'exigence d'une totale transparence sur la situation en France. Ils ouvrent en grand le débat sur le nucléaire et interviennent alors même que le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources fossiles nécessitent par ailleurs la sortie des énergies carbonées.

C'est donc un débat d'ensemble qui doit avoir lieu et une mise à plat générale de nos choix énergétiques. Pour les élus communistes, l'exigence n'est pas tant d'avoir un débat sur la sortie du nucléaire que sur le type de société que nous imaginons pour demain et des ressources énergétiques dont nous aurons besoin pour répondre aux attentes d'une population mondiale en constante augmentation.

Cela pose enfin la question de la maîtrise publique de l'énergie quand on sait qu'au Japon les quatre centrales nucléaires touchées dans l'Archipel sont gérées par une entreprise privée, Tepco, 4^{ème} producteur mondial d'électricité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Représentation de la Ville – Collège des élus – Renouvellement

M. LE DEPUTE-MAIRE – Le mandat des représentants du Conseil municipal arrivant à échéance, il est nécessaire de renouveler la désignation. Je vous propose de désigner les sept membres du Conseil suivants pour siéger au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal.

- M. Pascal BOLO
- M. Ali REBOUH
- Mme Pascale SCILBO
- M. Michel PLAZE
- Mme Aïcha BASSAL
- M. Martin TAKOUDJU
- M. Julien BAINVEL

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II – 16

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo vous avez la parole pour le budget.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture des exposés n^{os} 5 et 6, intitulés :

Vote des taux 2011 des 3 taxes directes locales – Approbation

Budget Primitif 2011 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Comme d'habitude, nous allons cumuler dans la présentation les dossiers 5 et 6 de notre ordre du jour.

Nous avons déjà étudié les orientations principales de ce budget primitif 2011, lors du débat d'orientations budgétaires et nous avons notamment rappelé les circonstances qui ont conduit à une adoption du budget plus tardive que d'habitude, en raison de la possibilité que nous en offrait la loi, en raison de l'absence de visibilité et d'information, dont disposaient d'abord les communautés urbaines, puis par effet de cascade les villes, sur les conséquences des réformes, la suppression de la taxe professionnelle. Et, ce sont toutes ces raisons qui nous ont conduits à devoir retarder l'adoption du budget 2011.

Vous avez, comme d'habitude, cet acte essentiel de la vie municipale. Il y a un certain nombre de documents budgétaires qui vous ont été soit distribués, soit qui sont à votre disposition : le budget selon la nomenclature M14, les documents annexes, la répartition par centre de responsabilité, le rapport de présentation, ce diaporama, et également un dépliant de présentation. Tous ces documents étant ensuite disponibles en ligne ou par CDrom sur simple demande.

Un budget est la traduction financière d'une orientation politique. C'est la concrétisation, le chiffrage de la concrétisation des engagements que nous avons pris à l'égard des Nantaises et des Nantais. Il est aussi l'expression d'une stratégie financière que nous avons définie ensemble au début de ce mandat et dont je crois pouvoir dire que le budget 2011 que je vous propose permet de conforter, en tout cas de suivre.

Sur la fiscalité, la répartition plus équitable des impôts locaux a été assurée par notre réforme des abattements. Sur la maîtrise de la fiscalité, nous y reviendrons, mais cette année il n'y aura pas d'augmentation des taux. Le haut niveau d'épargne garant d'une structure financière saine, nous verrons que cet objectif est atteint cette année encore.

La poursuite de la politique de désendettement, nous pouvons le confirmer, tout en maintenant une capacité d'investissement similaire, c'était notre objectif au précédent mandat. Je crois que nous serons à la fin du mandat bien plus proches des 490 M € que des 440 et que nous aurons tenu, ce qui n'était pas simple, notre objectif de priorité donnée à l'entretien durable du patrimoine.

L'ensemble formé de nos objectifs politiques, de nos engagements envers les Nantais, de notre programmation d'équipement et d'investissement, cette stratégie financière constitue la feuille de route de ce budget.

Ce budget s'équilibre à 463,6 M €, en hausse de 2,7 % par rapport au budget prévisionnel 2010 et vous en voyez là les grandes masses que nous allons maintenant détailler.

Tout d'abord le maintien du haut niveau d'épargne. Nous avons pour objectif de maintenir en 2011 un niveau d'épargne de 58,8 M €, soit en augmentation légère de 1,4 % par rapport à ce que nous avons pu envisager au budget 2010.

Ce taux d'épargne brut de 8,2 %, en augmentation par rapport à 2010 est tout à fait satisfaisant et nous allons voir qu'il va nous permettre de maintenir un taux d'autofinancement

II – 17

de nos investissements tout à fait significatif. C'était le premier point qu'il convenait de souligner.

Le budget de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 393,7 M €. Ces recettes connaissent un faible dynamisme. Il faut le souligner puisque, encore une fois, nous constatons que si les impôts locaux auront un dynamisme normal compte tenu de la non augmentation des taux et juste, nous y reviendrons, de l'augmentation des bases votées par le parlement, nous constatons certes un soutien continu de Nantes Métropole malgré l'absence de visibilité dont je parlais tout à l'heure, qui marque l'engagement de la communauté urbaine de maintenir le pacte financier qu'elle a avec les 24 communes de l'agglomération, y compris Nantes.

En revanche, le désengagement de l'Etat est toujours croissant puisque, pour la deuxième année consécutive, nous ne parlons même plus de baisse du pouvoir d'achat des concours de l'Etat, mais de baisse en valeur absolue puisque les concours de l'Etat sont en baisse nette d'1,4 M € de mémoire par rapport à 2010.

Vous avez là notre répartition classique, le petit camembert de répartition des recettes où l'on constate que la part des dotations de l'Etat est en baisse constante et nous pouvons notamment assurer un équilibre du budget par des recettes qui sont, il faut bien le dire, soumises aux aléas et notamment aux aléas du marché immobilier, puisque c'est le dynamisme retrouvé des droits de mutation qui nous permet de faire en sorte que la petite partie rose, mauve, « autres recettes » soit en augmentation de 16 %.

Les impôts locaux, je le disais ne connaîtront pas d'autre augmentation que celle provoquée par l'augmentation des bases, la valeur locative votée par la loi de finances, et nous avons donc des taux de fiscalité qui sont constants : 24,04 % pour la taxe d'habitation, 27,51 % pour la taxe foncière sur le bâti et 62,48 % pour la taxe foncière sur le non-bâti.

Et nous allons voir cette répartition avec les produits estimés pour chacune de nos taxes et vous constaterez que la taxe foncière sur le bâti se conforte comme première recette fiscale de la Ville. C'est aussi le fruit de notre réforme des abattements qui a permis un allègement de la charge de taxe d'habitation. Le produit fiscal 2011 est donc en augmentation de 2,8 % par rapport à la recette fiscale perçue effectivement en 2010.

Les ressources de l'Etat, je vous le disais 1,4 M € de mémoire, eh bien c'est 1,5 M €. Nous pouvons passer immédiatement à la constatation suivante ; voilà la baisse continue de la part de l'Etat dans les ressources des communes : 20,1 M € de perte de pouvoir d'achat cumulé depuis 2003, c'est la réalité. Et nous voyons donc au compte administratif 2002, les dotations de l'Etat représentaient 32,5 % ; au Budget Primitif 2011, elles représentent 25 %.

Le soutien de Nantes Métropole, c'est l'attribution de compensation à 43,3 M €, la dotation de solidarité urbaine à 12,8 M €, le remboursement de frais financiers de la dette transférée, le fonds de concours au Château des Ducs de Bretagne est là également et les autres participations : 0,2 M €.

Les recettes de gestion. Nous retrouvons un certain dynamisme notamment dû, je le disais, aux droits de mutation, à la taxe sur les spectacles, le tout en augmentation de 2,6 M € de manière prévisionnelle, à des ressources tarifaires en hausse de 1,3 M €, essentiellement pour des effets de volume et en particulier l'augmentation des périmètres du stationnement payant qui je crois impacte cette ligne. Et nous avons des participations prévues diverses de 19,2 M €. Il y a là notamment le fruit de nos conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales. Voilà pour les recettes.

Nous pouvons maintenant passer aux dépenses de fonctionnement à 348,9 M €. Nous avons toujours cette recherche d'économies avec la nécessité de concilier la maîtrise des dépenses de personnel et d'adaptation des services aux priorités municipales.

II – 18

Qu'est-ce que cela veut dire en clair ? Cela veut dire que nous sommes, nous le verrons tout à l'heure, sur des périmètres de masse salariale extrêmement maîtrisée, ce qui signifie qu'à chaque fois et c'est le cas notamment cette année, que des éléments de prise en compte de respect de nos engagements conduisent à des créations de poste pour assurer un meilleur service ou une meilleure conduite des politiques publiques, nous nous efforçons de faire en sorte que ce soit par des redéploiements sur d'autres secteurs pour ne pas alourdir la masse salariale au-delà de nos possibilités.

Nous contenons l'ensemble des dépenses grâce à la poursuite des efforts de gestion, en lien avec la démarche performance qui permet de mesurer, d'améliorer l'efficacité de nos dépenses pour que chaque euro dépensé soit vraiment un euro utile, et là ce n'est pas un slogan, c'est une réalité.

Et nous assurons une gestion active de la dette dans un contexte de taux qui est favorable. J'en profite pour rendre hommage à la qualité du travail de l'ensemble des fonctionnaires de la direction des finances dans un contexte pas facile, parce que le décalage du vote du budget a aussi pas mal perturbé leur calendrier de travail.

Il faut souligner la grande compétence dont nous disposons en matière de gestion active de la dette, je suis régulièrement sollicité par les services pour donner mon feu vert à des opérations de renégociation de prêts qui chaque année nous font économiser plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'euros de frais financiers. Et tout cela se traduit par une hausse des dépenses de fonctionnement limitée à 1,6 %.

Si nous voyions leur répartition par nature : la masse salariale pèse toujours 51 % du budget, c'est normal ; les autres dépenses de gestion : 45 % et les frais financiers : 4 %.

Les dépenses de personnel vont s'établir à 176,5 M €, soit en augmentation de 1,9 %. Alors, tout ceci est retraité du remboursement du personnel mutualisé à Nantes Métropole pour que les comparaisons d'une année sur l'autre soient réellement significatives. Vous le voyez, quand on connaît le système du glissement-vieillesse-technicité c'est-à-dire la gestion des carrières dans la fonction publique territoriale, c'est une masse salariale extrêmement maîtrisée.

Les dépenses de gestion sont en augmentation de 2 %. Ce sont les charges liées à la structure, les loyers, l'énergie, la maintenance et donc, nous arrivons encore par une bonne gestion de notre parc immobilier à la fois par les économies d'énergie et la justesse des travaux de maintenance réalisés, à faire en sorte que ces charges liées aux structures baissent de 2 % au budget 2011.

Les charges liées à l'activité n'augmentent que de 2,5 % et là nous avons tous les achats de petits équipements, l'alimentation. Nous sommes là soumis à des variations de tarifs qui ne sont pas maîtrisables et arriver à une augmentation de 2,5 %, cela nécessitera une vigilance de tous les instants.

Les subventions de fonctionnement et transferts divers. Nous avons là notamment quelques grands secteurs liés par des délégations de service public en augmentation de 2,4 %. Là encore, nous pouvons parler d'une grande maîtrise de ces éléments.

L'intérêt de la dette, je n'y reviens pas : - 2,6 M €, par rapport à 2010, soit - 15,7 % grâce aux effets conjugués du désendettement de la gestion active et - c'est vrai - du contexte favorable. Les taux sont très peu élevés, ce qui rend plus facile et plus fructueuses les opérations de renégociations, mais cela montre aussi que nous avons là un facteur conjoncturel qui vient au secours d'une menace structurelle.

La mesure structurelle c'est l'effet ciseau qui fait que, même avec la plus grande vigilance, nos dépenses augmentent structurellement plus vite que nos recettes. C'est notamment les économies sur les frais financiers qui nous permettent de continuer à ne pas faire d'arbitrage

qui serait autrement plus difficile dans un contexte de taux d'intérêt plus élevé. Mais en tout cas, cela nous permet de maintenir le cap et de ne pas, soit par idéologie, soit par contrainte, remettre en cause l'essentiel, c'est-à-dire le service public de proximité et le haut niveau de service et l'attractivité que Nantes doit conserver.

Voilà pour le fonctionnement. Nous pouvons passer au budget d'investissement, qui s'établit au total à 114,7 M €. Vous voyez son équilibre général et son financement, notamment par le niveau d'épargne dont je vous parlais tout à l'heure.

Ce budget d'investissement s'intègre dans une stratégie qui se caractérise par un niveau élevé pour la réalisation des équipements prévus dans le mandat. Et c'est vrai que là, dans un effet de cycle habituel dans un mandat, il est normal qu'en milieu de mandat on commence à ressentir les effets des réalisations, c'est-à-dire que nous allons payer cette année, une partie déjà de la Fabrique, des groupes scolaires : le groupe scolaire Aimé Césaire sur l'île de Nantes, le gymnase de la Bottière, etc...

Nous avons assez logiquement ce niveau élevé. Mais je vous rappelle que dès la première année de ce mandat, nous étions à un niveau de dépenses d'équipement et d'investissement qui était à peu près équivalent au pic du mandat précédent.

Nous sommes vraiment sur un niveau global sur l'ensemble du mandat. Si on peut continuer à tenir ce rythme, nous serons sur un niveau de dépenses d'équipement tout à fait remarquable, tout à fait exceptionnel, avec - j'y reviens toujours, ce n'est pas spectaculaire, cela ne se voit pas beaucoup, mais c'est essentiel - les 13 millions d'effort maintenu pour l'entretien durable du patrimoine.

Et je le disais tout à l'heure, la poursuite du désendettement. Un petit mot sur ce désendettement. Nous avons prévu 6,8 M €, c'est toujours le reliquat de dette remboursé à Nantes Métropole sur les compétences transférées lors de sa création. Cela va finir par s'éteindre.

Il faut que vous sachiez quand même, je vous le dis un peu par anticipation du compte administratif 2010, que nous avons fait beaucoup mieux que les prévisions, les années précédentes. Nous sommes en avance par rapport à notre programmation de désendettement sur l'ensemble du mandat.

Les dépenses d'équipement, à ce niveau tout à fait exceptionnel de 78,2 M €, soit 2,3 M € de plus qu'en 2010, cela fait 3 % d'augmentation.

La ventilation des dépenses d'équipement. Vous voyez que les équipements nouveaux, les travaux d'amélioration font plus de la moitié ; l'entretien durable du patrimoine, une partie non négligeable : 13 M € et les subventions d'équipement qui sont également sur ce petit camembert. Vous voyez les grands équilibres.

Le budget d'investissement, il est complété naturellement par le remboursement de la dette en capital, c'est-à-dire 36,5 M €. Ce sont les échéances des emprunts contractés lors des exercices antérieurs.

Les recettes d'investissement : 69,9 M €. Nous avons donc l'épargne pour 44,8 M €, le fonds de compensation de la TVA pour 9 M €, les produits des cessions foncières pour 7 M € et les autres recettes d'équipement, c'est-à-dire les subventions attendues des principaux partenaires et nous ne pouvons, au passage, que nous féliciter du maintien de la majorité du Conseil général.

Le recours à l'excédent naturellement. Alors, comme traditionnellement, nous avons inscrit là une recette complémentaire dans l'attente du résultat 2010, nous rééquilibrerons tout cela à partir du vote du compte administratif, au prochain Conseil municipal.

II – 20

Les emprunts nouveaux représenteront 29,7 M € et comme nous nous sommes désendettés à la page précédente de 36,5 M €, la différence c'est notre désendettement prévisionnel de 6,8 M €. Nous avons un mode de financement de l'investissement, avec un autofinancement de 25,5 %, des recettes : 36,6 % et des emprunts, juste 38 %, ce qui veut dire que 62 % de nos dépenses d'équipement sont financées par des ressources propres.

Ce qui nous donnera une évolution de la dette à la fin 2010 sur cette petite courbe qui va s'établir à 984 € par habitant, en euros encours de dette, en euros constants.

Voilà notre traditionnel petit billet de 100 € où nous pouvons constater que, encore une fois, l'éducation, la solidarité et la vie sociale sont les premiers budgets de la Ville de Nantes, investissement et fonctionnement confondus.

Conformément à la loi, voici l'ensemble de nos ratios légaux. Je n'insiste pas plus que cela là-dessus, parce que je voudrais insister plus sur le fait que - j'avais commencé par là et je vais terminer par là - ce budget, ce n'est pas que de l'argent, ce ne sont pas des choses virtuelles, ce sont des choses tout à fait concrètes comme par exemple en matière d'éducation : l'école de l'Île de Nantes, l'école et le centre de loisirs du Linot, l'école Henri Bergson, le restaurant scolaire Ledru-Rollin.

En matière de petite enfance, ce sera : la rénovation du multi-accueil de la Manu, les programmes d'entretien durable dans les multi-accueils.

En matière d'enfance jeunesse : le groupe scolaire et le centre de loisirs Paul Gauguin, qui sont en train de se terminer, il y aura 1,2 M € en 2011 ; des subventions d'équipement à l'ACCOORD.

Je le disais tout à l'heure, dans le domaine culturel c'est : la Fabrique : 6 M € en 2011 ; le Grand Musée d'Arts : 7,3 M € en 2011 ; la Médiathèque de Bellevue : 270 000 € en 2011 ; les programmes d'entretien durable des bâtiments culturels.

En matière de patrimoine et d'archéologie, on est là sur des efforts tout à fait considérables en lien avec les nouvelles politiques que nous nous sommes engagés à mener sur ce mandat. Vous en voyez le détail, mais il y a des opérations tout à fait importantes, notamment l'église Saint-Nicolas.

En matière d'action sociale et de réinsertion, nous avons aussi des dépenses d'investissement. Pour les personnes âgées, également.

En matière de sport, un effort tout à fait considérable : le gymnase Bottière-Chénaie (la construction) ; la rénovation du Palais des Sports de Beaulieu, qui va commencer, avec 700 000 € en 2011 ; la création d'un terrain synthétique à la Gilarderie : 1,1 M €.

Donc, vous voyez, je ne lis pas l'ensemble, mais nous voyons bien là que le budget, c'est bien un exercice de chiffrage d'investissement et de services rendus aux Nantais et on peut continuer avec le développement associatif : la Maison des habitants et du citoyen de Bellevue (sa rénovation), les OPAH dans le quartier Bouffay-Decré, des nouveaux sites en matière d'espaces verts. Nous avons là vraiment des choses qui concernent le quotidien, le cadre de vie des Nantais. Egalement l'entretien durable du patrimoine, je n'y reviens pas. Je vous en ai beaucoup parlé.

Et en matière de fonctionnement, ce sont des politiques publiques. Les politiques publiques qui se déclinent avec chacune leurs priorités, l'action sociale et l'insertion, avec en 2011, notamment la poursuite de l'accompagnement du Revenu de Solidarité Active ; avec en matière de retraités et de personnes âgées, l'accompagnement des besoins des personnes âgées souhaitant être servies à domicile.

II – 21

Pour les personnes en situation de handicap, nous allons renforcer encore le fonctionnement du Conseil Nantais des Personnes Handicapés, poursuivre des partenariats qui sont exemplaires et qui nous ont déjà valu des commentaires - il faut le dire - plutôt flatteurs sur les questions d'accessibilité à Nantes.

Les relations aux usagers, nous avons eu des élections cantonales. Nous aurons l'organisation du recensement annuel avec l'INSEE, et le développement - j'insiste - des e-services et le maintien de la qualité de notre plateforme téléphonique Allonantes qui est tout à fait remarquable.

En matière de sport, le développement de la pratique et de l'accessibilité des activités physiques. Nous avons vraiment un soutien au rôle éducatif et la solidarité avec les clubs de quartier. La poursuite du dispositif conventionnel avec nos 6 clubs professionnels. Le sport de haut niveau se porte globalement bien à Nantes, même s'il y en a un dont nous aimerions qu'il se porte encore mieux.

La santé publique. Toujours des actions exemplaires en matière de santé scolaire, notamment avec les ouvertures de nouveaux locaux permettant une plus grande proximité.

En matière d'éducation, vous le voyez, toujours un grand dynamisme et une recherche de service pour la réussite éducative, le développement de l'utilisation du pôle science « Séquoia », les actions éducatives pour les collèves. Vous voyez des choses tout à fait importantes.

La petite enfance, une aide aux multi-accueils associatifs, l'ouverture de 20 places nouvelles, l'accompagnement à la gestion, un nouveau Contrat Enfance Jeunesse. Il y a des choses qui répondent aux besoins exprimés par les familles nantaises.

En matière d'enfance jeunesse, l'année 2011 sera notamment marquée par la mise en place du « pass'ados » et des projets adolescents dans les centres de loisirs. Là aussi, c'est la déclinaison de mesures de programmes qui avaient été annoncées et qui seront réalisées.

En matière de culture, le soutien renforcé aux activités pluridisciplinaires, musicales et naturellement c'est le dynamisme qui sera permis par les nouveaux équipements, je pense notamment à la Fabrique.

La mission citoyenneté et territoire continuera son action en matière de dialogue citoyen. La promotion, la montée en puissance encore augmentée - parce que c'était déjà pas mal je trouve - du Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers qui reste un peu notre pilote en matière de capacité à coproduire les politiques publiques.

La vie associative et la mission famille avec toujours des projets associatifs et je voudrais notamment souligner le dispositif sur les projets émergents, le Fonds d'Initiatives Locales. Je sais qu'Ali Rebouh y tient beaucoup et cela fait vraiment partie de notre capacité à soutenir les initiatives des habitants, et cela c'est un point sur lequel on n'insiste jamais assez.

Le développement urbain, commerce, logement, artisanat : des actions importantes en faveur du commerce, notamment les soutiens aux actions d'animation ; les démarches qualité, les illuminations de fin d'année et les actions en faveur du logement. Nous sommes là sur des choses tout à fait importantes : accompagner des programmes en accession abordable et porter la part des logements sociaux à 25 % des résidences principales.

Les espaces verts, l'environnement : nous continuons à affirmer l'identité verte et bleue de notre ville, le développement des jardins familiaux, c'est une demande vraiment très importante de la part des Nantais, et cela concourt à la fois au lien social, au cadre de vie. Ce sont vraiment des choses tout à fait essentielles dans la vie de nos différents quartiers.

II – 22

En matière de patrimoine et d'archéologie : nous traitons là des choses qui sont nouvelles, grâce au dynamisme de mon ami Stéphane, le soutien au fonctionnement du Château des Ducs et le lancement des fouilles archéologiques notamment dans le quartier du Bouffay.

La sécurité et la tranquillité publique sont des enjeux toujours importants pour nos concitoyens. Nous envisageons en 2011 la création de nouveaux marchés - un atelier citoyen a notamment lieu actuellement à Nantes Nord sur ce sujet -, et la poursuite des actions inscrites au CLS - Contrat Local de Sécurité. En ce qui concerne les risques majeurs, il faut toujours veiller au bon fonctionnement des moyens d'alerte de la population.

Coopération et solidarité internationales, des soutiens au « projet Balança » sur la photographie dans le cadre justement du jumelage Nantes-Niigata.

Et en matière de gestion des services publics, la poursuite du projet « Nantes'engage », c'est-à-dire la démarche globale d'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyen-usager avec ses plans d'actions transversaux : la réussite scolaire, les e-services et la maîtrise des énergies.

Enfin, dans le domaine de la maîtrise des énergies et du développement durable, la poursuite des actions dans le cadre du label « Cit'ergie » obtenu par la Ville de Nantes, l'amélioration de la gestion de l'eau et la réduction des consommations énergétiques.

Voilà mes chers collègues pour cette présentation. J'espère n'avoir été ni trop long, ni trop fastidieux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Je vais noter tous ceux qui souhaitent intervenir.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues. Vous nous présentez un budget 2011 de 463 M €, en hausse de 12 M € et même de 28 M € sur deux ans, budget pour lequel nous nous abstiendrons pour les raisons que nous rappelons chaque année.

Votre budget est caractérisé par une augmentation du produit fiscal de 6 % sur deux ans. Certes, vous communiquez sur la stabilité des taux cette année, taux qui avait connu une très forte hausse en 2009 et une autre plus modeste l'an dernier.

Mais les Nantais doivent savoir qu'ils ont payé tout de même 13 M € d'impôts ménages en plus sur ces deux dernières années.

Nous tenons à souligner aussi le poids des impôts qui s'élèvent à 60 % dans les recettes de fonctionnement de la Ville. Vous nous présentez des camemberts en couleur où il est écrit 44 % d'impôts ménages, puis ensuite autres recettes. « Autres recettes » égale « taxes ». Donc, en tout, cela fait bien 60 %. Les impôts et taxes d'ailleurs représentent une augmentation de 17 millions sur deux ans, quand on compare vos budgets primitifs.

Quant aux dotations de l'Etat, vous nous dites chaque année qu'elles sont plus faibles, mais en fait, elles connaissent des variations très faibles, à peine plus de 1 %, alors que les dotations de la Communauté urbaine varient beaucoup plus que celles de l'Etat.

Monsieur Bolo, en commission finances, vous vous êtes réjoui du dynamisme des droits de mutation des taxes perçues par la Ville. Alors, pour nous, c'est toujours quand même un peu surprenant quand l'adjoint aux finances d'une majorité socialiste se réjouit à ce point de la spéculation immobilière.

II – 23

Les dépenses de fonctionnement sont en constante augmentation, alors que vous avez toujours transféré plus de compétences à Nantes Métropole. Juste un exemple : 10 M € de plus encore sur deux ans.

Vous nous parlez de stabilité, de maîtrise, toujours dans votre vocabulaire, des effectifs à propos des dépenses de personnel. C'est vrai, mais le budget, lui, pèse lourdement quand même sur les Nantais puisque là, nous avons encore une augmentation de 12 millions.

Vous n'avez pas réussi à réduire l'endettement, tel que vous vous étiez engagé à le faire. Un exemple : on était, en début d'année dernière à 301 millions de dettes. Vous vous étiez engagé à descendre à 270 millions et finalement, au 1^{er} janvier, on était toujours à 286, c'est-à-dire à 16 millions de plus que là où on devait descendre. Donc, vous n'avez pas réussi à réduire cet endettement.

Un autre point attire notre attention, surtout que vous êtes passé un peu vite sur le sujet, c'est toujours un signe pour nous, à propos du financement par les ressources propres. Nous étions effectivement à 67 % et vous pouviez être content, l'année dernière, mais cette année, nous ne sommes plus qu'à 62 % et vous avez dû avoir plus recours à l'emprunt, puisque l'on est passés de 32 à 38 % de recours à l'emprunt.

Pour nous, ce budget, il est comme d'habitude. On vous a déjà dit ce que l'on en pensait au moment du débat d'orientation budgétaire. Le groupe Centre Démocrate s'abstiendra. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Callet-Pellen.

Mme CALLET-PELLEN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues. Notre collègue Pascal Bolo nous a présenté avec sa clarté et précision habituelles ce budget 2011. Il reprend les orientations qui nous avaient été exposées au cours du dernier conseil et notamment en ce qui concerne l'investissement et le désendettement.

Nous connaissons tous les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités locales en général et la nôtre en particulier : désengagement de l'Etat, baisse ou stagnation des dotations. Nous savons tous également que, malgré ces difficultés, le Gouvernement a maintenu le bouclier fiscal et cherche à supprimer l'ISF.

Il est donc remarquable que dans ces circonstances, nous ayons pu réserver 78,2 millions d'euros à l'équipement. Parmi les nombreuses opérations d'investissement que nous mènerons cette année, je veux plus particulièrement citer la création d'un gymnase dans le secteur Bottière ou la rénovation du gymnase Paon. Nous affirmons ainsi l'importance du sport dans la cohésion sociale.

Toute aussi importante est la politique de la petite enfance, avec la livraison du multi-accueil Manufacture restructuré et les travaux sur le multi-accueil Michelet.

Nous consacrerons également 13 millions d'euros à des travaux d'entretien durable du patrimoine communal. Enfin, en ce qui concerne la culture, je citerai la Fabrique, qui ouvrira en septembre 2011 ainsi que la rénovation et l'extension du Grand Musée d'Art.

Si nous maintenons ce haut niveau d'investissement, c'est grâce à notre bonne gestion de la dette. Comme nous l'a expliqué Pascal Bolo, nous rembourserons 36,5 millions d'euros et en emprunterons 29,7 millions. Ainsi, notre stock de dettes devrait diminuer de 6,8 millions d'euros. Je dis devrais, car en 2010, nous n'avons emprunté que 20,38 millions d'euros au lieu des 24,93 millions prévus.

II – 24

Donc, en 2010, notre stock de dettes devrait avoir diminué, selon nos estimations, de 15,68 millions au lieu des 7,2 millions prévus au budget primitif, ce qui augure plutôt bien pour l'année 2011.

Ces résultats nous les avons obtenus par une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement alors que la masse salariale, représentant 50 % de nos dépenses de fonctionnement, augmente mécaniquement tous les ans, du simple fait de l'avancement des carrières.

Par ailleurs, notre choix d'un service public de qualité nous engage à mettre en oeuvre pour le personnel des formations diversifiées et efficaces. C'est donc sur les dépenses de gestion courantes que nous pouvons faire des économies.

Tout cela se fait, je le remarque et nous ne pouvons que nous en féliciter, sans augmentation des taux d'imposition. Nous pouvons aussi nous féliciter des abattements que nous avons adoptés et qui compensent, pour les moins aisés, la facture fiscale.

Notre capacité à dégager des marges de manoeuvre pour investir et nous désendetter est un signe de bonne gestion.

C'est cette bonne gestion qui nous permet d'appliquer notre programme et ses grandes orientations. C'est pour cela que nous, élus alternatifs-UDB, voterons ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous voilà enfin aujourd'hui à cette session budgétaire tant attendue, tardive. On a vaguement compris pourquoi, étant donné que vous êtes une des seules collectivités à l'avoir autant retardée.

On attendait autre chose, parce qu'on nous avait dit : « vous allez voir ce que vous allez voir », le suspense était tellement grand ! D'autant plus que, Monsieur le Maire, vous aviez répondu de manière sibylline à mon collègue Julien Bainvel en assurant qu'il n'y aurait pas d'augmentation à 2 chiffres des impôts : encore heureux !

Et puis, cette semaine, la presse a voulu faire monter notre curiosité, nous décrivant M. Bolo acharné sur sa calculette. Et cette même presse faisant un rapide portrait de toute votre équipe rassemblée pour la préparation de cette session. C'était la grande réconciliation entre le parti socialiste, vos supplétifs verts, voire même les scandaleux « UMP-compatibles » qui avaient osés défendre leurs idées face à la machine nantaise.

Et bien à la lecture de ce budget, les deux remarques qui nous viennent à l'esprit sont :

- premièrement, ça a fait « pschitt » : rien de particulier ;
- mais deuxièmement, la manipulation est à son comble.

Bravo, Monsieur Bolo. Vous arrivez à augmenter le produit des impôts sans augmenter les impôts. C'est-à-dire que vous dites que vous maîtrisez la pression fiscale, parce que vous ne bougez pas les taux, mais vous profitez des bases. L'honnêteté aurait été de diminuer les taux, puisque les bases s'élargissaient.

Donc, cette année, vous allez dire aux Nantais : « on n'augmente pas les taux » et pourtant il y a plus d'argent qui sort de la poche des Nantais et qui rentre dans les caisses de la Mairie ! Cette année donc, le mot d'ordre c'est plutôt « ceinture ».

II – 25

Au total, votre soi-disant stabilité fiscale aura coûté depuis 2008 44 millions de plus aux contribuables nantais.

A cela s'ajoutent, et je reprends les propos de Madame Loirat, l'élargissement des tarifs à cause du stationnement payant, la hausse des tarifs de transports, puisqu'en moyenne depuis le début du mandat, on a à peu près + 20 % depuis 2008.

Par ailleurs, ce total ne prend pas en compte les droits de mutation en nette augmentation, mais pour une fois, vous vous en réjouissez. Avec une taxe foncière qui connaît une inflation record depuis quelques années, la facture a augmenté de 30 % à Nantes depuis 2004.

Ainsi, les propriétaires qui ont des revenus modestes n'ont pas intérêt à rester à Nantes : étonnante vision d'ailleurs de la mixité sociale.

Deuxième manipulation : vous prétendez accélérer votre désendettement. Là, c'est le schéma inverse. C'est-à-dire que les taux ont baissé et donc, effectivement, avec des frais financiers moins importants, vous arrivez à diminuer votre endettement et évidemment à diminuer un certain nombre de frais financiers. Décidément, la politique nationale vous aide beaucoup !

Enfin, troisième remarque, et cela nous paraît le plus important, parce que je crois qu'on ne le dénonce pas assez. Vous nous dites : « les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées », mais le problème, c'est qu'avec la mutualisation et la Communauté urbaine, elles ne devaient pas seulement être maîtrisées, les dépenses de fonctionnement, elles devaient diminuer ! Voilà dix ans que chaque année, on se félicite de ne pas trop augmenter les dépenses de fonctionnement, alors que l'objectif de la mutualisation, quand même c'était de les baisser !

Donc, M. Bolo, très content, nous dit : « elles augmentent mais pas beaucoup ! ». Mais cela n'a rien d'un satisfecit que de considérer que ces dépenses continuent d'augmenter, c'est une inflation qui est tout à fait scandaleuse ! De toute façon, on a beau la dénoncer, on sait très bien que l'empilement et les dépenses de fonctionnement vont probablement continuer.

A la vérité, je vais me permettre de reprendre des propos d'une de vos collègues au Conseil général, qui un jour avait dit : « il y a quand même des postes qui sont partagés, etc. ».

Monsieur Ayrault, vous m'avez, la dernière fois, taxée de mon appartenance à une « Firme ». Alors, moi, cette fois-ci, je vais vous dire que la Firme, elle est à Nantes. Parce que si les dépenses de fonctionnement ont augmenté, on le sait très bien, c'est qu'un certain nombre d'emplois sont distribués à des copains ! On avait dit, une fois, les copains d'abord, mais puisque vous dites Firme, moi je dis Firme.

La Firme s'est bien renforcée ces dernières années. Et ça ne peut pas aller dans le sens de faire diminuer les dépenses de fonctionnement, puisqu'il y a bien des postes qui sont payés avec de l'argent public. On pourrait même parler de famille. Qui parmi vos conseillers municipaux n'a pas vu ces dernières années un gendre, un conjoint qui n'a pas le même nom, une fille, un ami d'ami, se voir embaucher dans un poste de la Firme élargie ?...

Brouhaha dans la salle

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Attendez, je fais seulement le travail que Mme Verchère nous a demandé de faire, en disant que c'est à l'Opposition de le faire et à Nantes, tout le monde le sait et on a le droit de le dire, parce qu'on est en démocratie. On a le droit de dire tout haut, ce que tout le monde sait !

Quelqu'un dans la salle : C'est de la diffamation !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Et ce n'est pas de la diffamation parce que par pudeur, je ne vais pas vous citer les noms. Et vous le savez tous très bien, alors ne parlez pas

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 26

de diffamation, parce que la liste je l'ai ! Et je ne la donnerai pas parce que je ne diffame pas ! Mais je la connais et vous la connaissez tous aussi bien que moi !

Quelqu'un dans la salle : Eh bien, allez-y !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Non, il y a quand même.... Vous la connaissez, vous la connaissez...

M. LE DEPUTE-MAIRE - Non, mais, allez-y ! Chut, s'il vous plaît !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Vous voulez que l'on cite...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... S'il vous plaît, laissez donc Madame Jozan continuer, c'est toujours intéressant !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Ville de Nantes, Nantes Métropole, Conseil général, Conseil régional, tout le monde le sait, on en profite, c'est de l'argent public ! Il est désespérant de constater à quel point les citoyens sont leurrés : on leur fait croire qu'on modernise, qu'on rationalise, que tout est fait pour diminuer la dépense publique et d'année en année on superpose les postes, les dépenses de fonctionnement et tout cela avec de l'argent public ! Quant aux subventions de fonctionnement, elles obéissent au même principe, on arrose généreusement les amis de la Firme.

L'investissement, lui, est annoncé au même niveau qu'au mandat précédent. Des équipements nouveaux dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la culture : c'est bien, c'est normal. Les collectivités portent une part importante de l'investissement public. Sur un total de 40 milliards d'investissement des collectivités, l'Etat en finance 21 %.

En conclusion, depuis 2003 et sous l'impulsion de la gauche, les dépenses locales se sont alourdies de 40 milliards en dehors de tout transfert de compétence, tandis que l'Etat essaie de réduire son train de vie ! Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur augmentation, malgré la mutualisation, dont le principal avantage réside finalement dans la simplification de l'exercice du pouvoir.

Comment Monsieur le Maire pourrez-vous justifier une augmentation en fonctionnement, même mesurée, pour des citoyens, alors que presque toutes catégories socio-professionnelles confondues, aujourd'hui, voient leur pouvoir d'achat stagner voire diminuer ?

C'est sans doute que vous avez perdu le contact avec les couches populaires. Votre incroyable maladresse dans l'affaire du carnaval de Nantes en est un exemple manifeste. Comment le maire de la 6^{ème} ville de France, implanté solidement depuis trois mandats a-t-il pu faire pour se laisser empêtrer dans cette ridicule histoire ?

Le carnaval est sans doute la manifestation la plus populaire à Nantes. Vous êtes soi-disant l'élu des couches populaires et l'argument que certains emploient selon lequel vous vous êtes fait manipulé, on ne pourrait pas le retenir, tant la différence de niveau est grande, incommensurable, entre vous-même Monsieur le Député-Maire et une soi-disant manipulatrice qui, bien évidemment, ne vous arrive pas à la cheville !

En conséquence de tout cela, nous ne voterons évidemment pas le budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Jozan.

Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne ferai pas de commentaire par rapport à l'intervenant précédent, je ne pense pas que cela en vaille la peine.

Le contexte dans lequel nous allons adopter ce budget 2011 est inquiétant à bien des égards. Pour nos concitoyens d'abord, confrontés chaque jour davantage aux difficultés de la vie quotidienne, subissant pour nombre d'entre eux une précarité croissante vis-à-vis de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins pour ne prendre que quelques droits élémentaires pour tout être humain.

Notre ville, comme toute l'agglomération d'ailleurs, n'échappe pas à cette réalité. 15 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 950 € par mois, chômeurs, jeunes, personnes âgées étant souvent les plus touchés.

Dans le même temps, le Gouvernement, « droit dans ses bottes », continue à satisfaire les marchés financiers. 750 milliards d'euros soi-disant destinés à préserver la stabilité financière constituent de fait un magot destiné aux banques.

Les profits continuent à exploser : les grands groupes ont retrouvé le chemin des bénéficiaires en comprimant la masse salariale ; l'industrie a perdu 59 000 emplois en 2010, perte que le Gouvernement cache par une nouvelle hausse de l'intérim et des emplois précaires. La profonde crise sociale qui découle de cette situation n'est pas sans nourrir la désespérance sociale qui s'est encore manifestée ces deux derniers dimanches par une abstention massive de l'électorat populaire.

Ce sont les collectivités locales qui sont le plus directement interpellées par la souffrance sociale qui s'exprime. Ainsi notre ville continue, et c'est tout à notre honneur, d'offrir à nos concitoyens un niveau important de service public et d'investissement dans des équipements publics.

Cela ne va pas sans tension, l'avait rappelé Marie-Annick Benâtre, pour notre groupe, lors du débat d'orientation budgétaire, tension entre une volonté de réduction des dépenses de fonctionnement et l'ambition politique de répondre aux attentes des Nantaises et des Nantais sans trop endetter la Ville. Nous avons à cette occasion rappelée l'exigence que nous formulons de constituer au plan national un véritable pôle public financier pour ne pas laisser en tête-à-tête les collectivités avec des banques, instruments de la financiarisation de l'économie.

A l'évidence, le budget qui est aujourd'hui présenté tente de résoudre la quadrature du cercle. Quand près de 18 % de nos dépenses vont à la gestion des services publics, près de 17 % à la solidarité et à la vie sociale et 16,4 % à l'éducation, 22 % à la culture et aux sports, la Ville priorise à juste raison une politique destinée à lutter contre les effets dévastateurs de la crise sociale que vivent nos concitoyens.

Ainsi, par exemple, en matière culturelle, la Ville accorde une place primordiale à la lecture publique et en terme de politique sportive elle soutient à la fois les pratiques de masse et le sport de haut niveau. Mais nous voyons bien les limites dans lesquelles nous agissons. La mise sous tutelle des collectivités par l'Etat privant celles-ci de recettes fiscales et de dotations qui lui sont pourtant indispensables fragilise notre action.

Qu'en sera-t-il demain de notre capacité à déployer un service public de haut niveau ou de notre capacité à investir dans la réalisation d'équipements publics indispensables à l'épanouissement de toutes et de tous et à la cohésion sociale ?

En faisant le choix, juste, de ne pas alourdir la feuille d'impôts des ménages et de ne pas endetter notre collectivité, nous faisons le choix de la raison. Pour autant, il est clair que cette situation ne sera pas pérenne, sauf à réduire la voilure, ce qu'attend de nous le Gouvernement.

II – 28

Pour éviter cette situation, il nous faudra, ensemble, avec la population, avec les salariés, agir pour parvenir à desserrer cet effet ciseau que soulignait Pascal Bolo et que nous impose l'Etat. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe - Monsieur le Maire, chers collègues. Le maintien d'un haut niveau d'investissement et d'épargne ainsi que la diminution progressive de la dette sont bien les principaux enjeux du budget 2011.

Et je voudrais commencer par souligner et particulièrement, Madame Jozan, que l'on assiste en même temps à une diminution des participations de l'Etat, qui s'élève environ à 20 millions d'euros, 20 millions d'euros en moins entre 2003 et 2011 ! Et donc, c'est bien là le transfert de charge vers les collectivités et en l'occurrence vers la Ville de Nantes !

Heureusement, Nantes est une ville dynamique. Cela entraîne une augmentation mécanique des recettes en provenance des ménages, et nous permet donc de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2011.

Nous maintenons encore cette année un haut niveau d'investissement, ce qui est toujours difficile lorsque l'on n'est pas assuré de la pérennité de ses recettes. Si ce choix est possible à Nantes, c'est parce qu'il correspond à une vision partagée de l'équipe majoritaire des investissements à réaliser, de l'évolution de la ville. C'est aussi parce que l'endettement contenu de la Ville nous donne des marges de manœuvre.

Nous rappelons que la réussite du budget 2011 se mesure aussi à un subventionnement des associations pour soutenir la cohésion sociale, au renforcement des éco-conditionnalités dans nos appels d'offres, à la sollicitation de prêts auprès d'organismes financiers éthiques et responsables. Enfin, encore - Pascal Bolo l'a souligné - à l'entretien durable du patrimoine. Je donnerai juste un exemple : il a dit « pas spectaculaire mais essentiel », en effet la réhabilitation actuelle de la crèche Michelet prévoit une économie de 13 000 € sur les factures d'énergie par an.

En conclusion, malgré les contraintes financières imposées par l'Etat, voilà un budget qui est :

- raisonnable sur le plan de la fiscalité par la non augmentation des impôts, hors revalorisation des bases,
- rigoureux par un endettement contenu,
- dynamique par le volume de ses investissements et je pense notamment aux nombreux investissements réalisés dans les équipements de quartier : les écoles, les restaurants scolaires, les gymnases, les terrains de sport synthétiques, les multi-accueils, les espaces verts et bien sûr les parcelles de jardins familiaux.

Nous sommes ainsi en capacité de répondre aux attentes des habitants, de poursuivre la réalisation de notre programme municipal.

Enfin, pour évaluer notre bonne santé budgétaire dans le temps, nous insistons également sur l'évaluation de nos politiques publiques.

Le Compte Administratif nous en donne certes l'occasion chaque année, mais pour aller plus loin, nous redisons l'importance de partager cette évaluation, que ce soit avec la démarche participative de l'Agenda 21 ou encore les conseils de quartier, et bientôt dans le rapport annuel du développement durable que la loi Grenelle 2 va nous demander de présenter chaque année au Conseil municipal. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Tout d’abord, en tant que présidente du groupe des élus socialistes et républicains, je voudrais quand même souligner, Madame Jozan, que vous nous avez un petit peu surpris par vos propos qui sont, permettez-moi de le dire, d’un niveau très peu élevé – et je suis très correcte en le disant. Ceci me semble être un discours un peu rempli d’aigreur, peut-être que c’est aussi le résultat des scores que votre parti a fait aux dernières élections cantonales, qui vous donne cette attitude aujourd’hui...

(Intervention inaudible de Mme Jozan)

Mme CLERGEAU, Adjointe - ... Et je voudrais également dire que si la baisse des dépenses de l’Etat, comme vous le dites, est importante, elle se fait principalement en diminuant le nombre d’emplois notamment dans l’Education nationale. Je vous rappelle quand même que ce sont 16 000 postes qui sont supprimés et annoncés dans l’Education nationale, au lendemain des élections cantonales - ce qui est aussi très courageux - et c’est également des moyens insuffisants et des baisses de postes, notamment dans la police, dans la justice et je n’irai pas plus loin ! Je voudrais dire que ces politiques-là, ce ne sont pas celles que nous menons à Nantes et ni à Nantes Métropole, vous le savez bien, et c’est peut-être ce qui vous dérange !

Notre collègue adjoint aux finances, Pascal Bolo, vient de détailler un budget primitif qui, cette année encore, est marqué par la qualité de la gestion nantaise et ce dans un contexte d’incertitude quant aux financements de l’Etat qui ne cesse de revoir ces concours à la baisse ! C’est une réalité !

On l’a dit pour 2011, ce sont 1,5 M € qui manqueront au budget de la Ville de Nantes. Après, les 1,9 M € supprimés déjà en 2010 et également les années précédentes. Malgré cela, nous poursuivons nos engagements ! Les dépenses de fonctionnement seront contenues et les efforts de désendettement poursuivis, grâce à une gestion active de la dette.

Cette saine gestion nous permettra de maintenir un haut niveau d’épargne, mais aussi de poursuivre nos investissements à un rythme très soutenu. Ainsi, avec près de 78,2 M € d’investissement, 2011 verra se concrétiser de nouveaux équipements d’envergure. Je pense à la Fabrique ou au Grand Musée d’Art, mais aussi la remise en travaux d’équipements de proximité, tel que le gymnase Bottière ou encore le lancement du chantier du groupe scolaire Aimé-Césaire, sur l’Ile de Nantes, nouvelle illustration de la priorité donnée à l’éducation, dans notre projet, parce que nous avons un projet pour l’Ile de Nantes.

Parallèlement, ce sont 11 millions d’euros qui seront investis dans la réhabilitation et l’entretien durable du patrimoine de la ville, favorisant ainsi les économies d’énergie et la réduction des émissions de CO², répondant aux objectifs que nous nous sommes collectivement fixés dans le cadre du plan climat de Nantes Métropole.

Pour ce budget de mi-mandat, nous mettons donc la barre haut pour offrir aux Nantais des services publics de proximité de qualité : éducation, je l’ai dit, mais aussi petite enfance, jeunesse, action sociale, vie associative, sport, culture, espaces verts, relations aux usagers, accessibilité pour tous. Tous les secteurs d’intervention de la ville seront concernés par des projets et des investissements qui concrétisent chacun l’ambition que nous avons pour Nantes, pour une ville attractive et solidaire, protectrice de ses habitants les plus fragiles, attentive à la reconnaissance de ses nouveaux talents et consciente de la responsabilité environnementale qui est la sienne.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 30

Ce sont des choix audacieux qui répondent au dynamisme de l'ère urbaine nantaise, mais qui permet tout autant de garder des marges de manœuvre, grâce à la gestion vigilante de nos finances.

Parce que nous le savons, la prudence est de mise face au contexte conjoncturel plus qu'incertain et aux contraintes budgétaires qui sont désormais les nôtres, après les réformes gouvernementales qui impactent durement les collectivités locales et leurs partenaires. Je pense en particulier aux acteurs associatifs, concernés depuis peu par la réduction drastique des financements des contrats aidés.

Le groupe socialiste et apparentés votera donc sans réserve cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le budget primitif 2011 s'inscrit dans la continuité de notre politique municipale et est conforme aux orientations budgétaires que nous avons votées au dernier Conseil municipal en février dernier. Avec ce budget primitif, nous nous donnons les moyens de poursuivre nos objectifs de début de mandat, malgré la rigueur budgétaire que nous impose l'Etat.

La politique d'austérité que mène l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et la loi de finances 2011 nous mettent effectivement une fois de plus, il faut le rappeler, lourdement à contribution, puisqu'en pouvoir d'achat, nous perdons presque 3 millions d'euros de concours financier de l'Etat par rapport à l'année dernière, ce qui fait une perte cumulée de plus de 20 millions d'euros de pouvoir d'achat depuis 2003.

Les dépenses d'investissement prévues permettent de soutenir le dynamisme économique, social et culturel de notre ville, sans pour autant faire peser sur les ménages et en particulier sur les classes moyennes, la charge de ce désengagement financier de l'Etat.

Le budget primitif 2011 prévoit que nous limitons les recours à l'emprunt à hauteur de 29,7 millions d'euros en 2011 et que nous poursuivons nos efforts de désendettement (6,8 millions d'euros en 2011). L'encours de dette par habitant est ainsi en constante diminution depuis maintenant près de 15 ans, atteignant à la fin de l'année 2010, 984 € par habitant.

Je tiens donc à souligner le caractère responsable de ce budget et la bonne gestion financière de notre ville : la politique de désendettement a déjà permis et continuera encore cette année de générer des économies de frais financiers et cette bonne gestion permet de maintenir les taux d'imposition sur les ménages, sans leur faire porter cette charge de désengagement financier de l'Etat que nous supportons.

Tous ces efforts, tant en terme de désendettement que de maîtrise de la fiscalité, permettent à notre ville d'assumer pleinement son rôle dans ces différentes politiques publiques : petite enfance, patrimoine, éducation, action sociale ou culturelle et permettre à Nantes de garder son niveau d'attractivité.

En conclusion, ce budget nous semble tout à fait pertinent. Nous, élus radicaux de gauche, votons donc en faveur du budget primitif 2011. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Oui, Monsieur le Maire. Alors d'abord, je voudrais remercier Madame Loirat parce qu'effectivement sur la constitution du produit fiscal et son augmentation,

II – 31

J'avais oublié dans ma présentation de souligner qu'il y a aussi ce que l'on appelle « l'effet volume ». Pascale Chiron l'a d'ailleurs rappelé, c'est-à-dire que le dynamisme, la croissance de Nantes fait qu'à chaque fois qu'il y a de nouveaux logements qui sont construits, que de nouvelles implantations d'entreprises ont lieu, cela génère tout à fait normalement une recette fiscale pour la Ville.

Donc, dans l'augmentation de la recette fiscale que vous avez citée, la seule marge de manœuvre qui est directement de notre responsabilité, ce sont effectivement les taux, et vous l'avez rappelé, il y avait + 1 % en 2010, + 0 % en 2011. Le coefficient d'actualisation de la loi de finances, c'était 1,2 % en 2010, 2 % en 2011 et le reste, c'est effectivement « l'effet volume ».

Quant aux autres recettes, ce ne sont pas que des taxes, puisqu'il y a aussi des recettes tarifaires, d'autres participations. Il y a juste les 16 % dont on parlait tout à l'heure, ils comportent juste 4 % d'autres impôts et taxes.

Enfin, sur le marché immobilier et les droits de mutation, ne tombons pas dans la caricature. L'alternative n'est pas simplement entre une crise, une récession totale et un blocage du marché de l'immobilier ainsi dès que le marché de l'immobilier reprendrait, on crierait à la spéculation.

Tout cela est quand même un petit peu caricatural. Ce ne sont pas les seules caricatures et exagérations que j'aie entendues lors de ce débat, mais je crois que, somme toute, moins on a à dire sur le contenu du budget et sur les politiques publiques qui sont mises au service des Nantaises et des Nantais, plus on s'égaré dans des propos excessifs et caricaturaux qui n'ont à voir ni avec le quotidien des Nantais, ni avec l'avenir de Nantes.

Et heureusement que les collectivités locales sont mieux gérées que l'Etat, dont le premier budget est aujourd'hui la charge de la dette. Ce n'est pas parce qu'on est le 1^{er} avril mais je vais vous citer le Figaro d'aujourd'hui. La page 20. Un article qui commence ainsi - c'est sérieux, le Figaro - : « souvent accusés de laxisme budgétaire entre effectifs pléthoriques et dépenses inutiles, les élus locaux tiennent leur revanche. D'après l'INSEE en effet, les collectivités locales ont quasiment équilibré leur compte en 2010 ». Et l'article poursuit : « à vrai dire, les collectivités locales n'ont jamais été responsables de l'envolée de la dette publique, et ce pour une raison simple, elles ont l'obligation d'équilibrer leur budget de fonctionnement ». Figaro du 1^{er} avril, page 20.

Je ne vois pas grand-chose à ajouter. A part que je ne comprends pas trop les calculs de désendettement de Madame Loirat.

Donc, je vous rappelle : stock de dettes au 31 décembre 2009 : 301,9 M € ; prévisions de désendettement au BP 2010 : 7,2 M €, ce qui nous amenait à une prévision au 31 décembre 2010 de 294,8 M €, ce qui est conforme aux chiffres que nous avons cités.

En revanche, il est vrai qu'en 2010, nous aurons probablement, je vous le dis par anticipation du compte administratif, réalisé 15,6 M € de désendettement, ce qui fait que notre stock de dettes sera effectivement encore inférieur.

Voilà, Monsieur le Maire, je crois avoir répondu à l'essentiel, en remerciant mes collègues de la majorité de leurs paroles aimables.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Nous allons voter ce budget. Je remercie M. Bolo et le service des finances de la Ville qui a préparé et bien travaillé et l'ensemble des services aussi, parce qu'un budget se prépare au plus près. Et donc, tous ceux qui craignaient que le report du budget soit pour annoncer des mauvaises nouvelles ou des nouvelles que nous voulions cacher, en sont pour leur frais !

II – 32

(Intervention inaudible d'un élu)

Pour le reste, moi je note que les oppositions n'ont pas grand-chose à dire sur le fond. Alors qu'il s'agit là d'un excellent budget, je crois qu'il faut le dire. Nous avons rarement investi tant, nous n'avons rarement investi autant pour la vie quotidienne des Nantais et la préparation de l'avenir de la ville. Donc, je crois qu'il faut se féliciter de ce travail, qui est un travail collectif de l'ensemble de la majorité municipale et je comprends que les Nantais en soient satisfaits. Je vous propose de le voter.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Le budget est adopté avec les pouvoirs que nous avons à ajouter.

M. BOLO, Adjoint – Nous avons à voter formellement également les taux d'imposition, Monsieur le Maire. Il y a la procédure de vote...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Voilà. Alors est-ce que c'est le même vote ? Il n'y a pas de différence ?

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. BOLO, Adjoint – Nous venons de voter les taux d'imposition. Nous votons maintenant par chapitre.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, nous allons faire défiler les chapitres, s'il vous plaît. Je considère que ce sont les mêmes votes ? Nous allons dire « même vote » et on va avancer chapitre par chapitre.

Chapitre 013

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 70

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 73

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 74

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 75

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

II – 33

Chapitre 76

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 77

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 011

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 012

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 014

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 65

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 656

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 66

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 67

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 68

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 022

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 023

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 042

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 34

Chapitre 10

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 13

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 16

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 20

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 204

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 21

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 23

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 26

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 27

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 020

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 024

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

II – 35

Chapitre 45

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 021

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 040

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Chapitre 041

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà. On a commencé par le vote global, c'est fait. Maintenant nous passons au vote des subventions. Même vote.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Et puis les budgets annexes. Voici le budget du fossoyage équilibré, même vote ?

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est tout. Nous sommes arrivés au bout.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur Pichelin.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Alors maintenant, la parole est à M. Rimbert, dossier n° 7.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Doulon Bottière – Projet de renouvellement urbain de la Bottière – Bilan de la concertation préalable – Approbation

M. RIMBERT, Adjoint – Il s'agit du projet de renouvellement urbain de Bottière. C'est un projet déjà qui vous a été soumis, et donc, il vous est proposé aujourd'hui de faire le bilan de la concertation.

Je rappelle en quelques mots que la Bottière représente 26 hectares situés entre la route de Ste-Luce au sud et la rue Félix Ménétrier au nord ; avec à l'est, la rue de la Souillarderie et notamment cette coupure du train et du tramway et à l'ouest, la rue du Croissant.

Ce projet qui porte sur 26 hectares concerne 1 649 logements dont 1 397 logements sociaux et, pour la très grande majorité, des logements sociaux, 88 % exactement, qui sont propriété du bailleur public Nantes Habitat.

II – 36

Les objectifs du projet, brièvement. Il s'agit de désenclaver, c'est-à-dire de raccrocher l'ensemble de l'habitat et des équipements publics au reste du quartier.

Il s'agit également d'accompagner les réhabilitations de logements. Je rappelle qu'il y aura 661 logements requalifiés. Il y aura également la reconstruction de 30 logements, puisque 21 logements sont démolis... Ce sont des logements qui sont des immeubles porches - ces porches qui donnent une certaine imperméabilité au secteur.

Et puis, il s'agira d'ouvrir ce quartier au nouveau pôle commercial actif rue de la Bottière, puisque dans ce projet, il est prévu de regrouper sur le pôle privé, qu'on appelle généralement le pôle « Ed », l'ensemble des commerces qui sont situés aujourd'hui, à la fois dans ce pôle privé, mais aussi place de la Bottière.

Il s'agit également de favoriser les échanges et les accès avec les secteurs environnants, notamment la ZAC Bottière-Chénaie qui est un éco-quartier nouveau qui sort des anciennes terres maraîchères. Un des enjeux de ce projet, est également de faire en sorte que l'attractivité de Bottière ne soit pas concurrencée par l'attractivité de Bottière-Chénaie, mais d'en faire un quartier attractif.

Et puis aussi en faire un quartier divers, puisqu'il y aura des équipements publics qui accompagneront ce projet. La nouvelle maison de quartier est déjà construite ; elle sera à la fois pour Bottière-Chénaie et puis également pour le secteur Bottière.

Et puis de l'autre côté, la médiathèque sera aussi un lieu culturel où les habitants pourront échanger, construire des projets communs entre le nouveau quartier et l'ancien quartier renouvelé.

J'ajoute que, pour ce qui est du volet habitat, il y a déjà un certain nombre de votes « locataires » obligatoires, bien sûr, qui ont été approuvés. C'est ainsi que le secteur de Basinerie, étant positif, va pouvoir démarrer, que les secteurs Lippmann-Basinerie également sont aujourd'hui à l'étude et que pour le secteur Croissant, 144 logements vont être démarrés au second semestre de cette année.

Pour ce qui est des espaces publics, qui est un des objectifs, il y a un certain nombre de cheminements doux, mais il s'agit de la station de tramway de la Souillarderie au parc du Croissant, à l'ouest, de faire des cheminements qui permettent à l'ensemble des habitants de ce quartier de pouvoir y accéder et d'accéder aux autres équipements publics.

Pour ce qui du projet commercial, là nous sommes aujourd'hui en négociation. Et pour ce qui est des équipements, je viens de vous en parler.

Juste une information. L'ancien centre socioculturel qui était accolé à la barre Becquerel, sera démoli dans les prochains jours, et pour accompagner cette démolition ainsi que le projet urbain, nous avons sollicité des interventions artistiques d'une association qui permettent de penser et déjà de réfléchir au devenir de ce projet.

Alors, quelles remarques ont été faites ? Tout d'abord, les remarques contestent ou interrogent, pour le moins, sur la nouvelle voie qui devait être faite au nord de la rue Félix Ménétrier pour la relier à la rue de la Bottière. Donc, là-dessus, des ateliers d'usage nous ont permis de voir avec les habitants l'ensemble de ce projet qui avait été proposé par Patrick Celeste, qui est l'architecte-urbaniste qui nous avait proposé un plan urbain pour répondre aux objectifs que je viens d'énoncer.

Il y avait aussi une crainte sur la sécurité des déplacements de la rue de la Bottière. Je rappelle à ce propos d'ailleurs, que dans le projet que j'énonce, la rue de la Bottière, les grandes voiries qui relient inter-quartiers, ne sont pas touchées. Ceci dit, c'est une remarque qui a été faite et donc il faudra en tenir compte.

Enfin, il y a eu des questionnements sur les démolitions qui doivent avoir lieu de l'ancien centre commercial, suite au regroupement et sur l'impact des constructions nouvelles qui doivent les remplacer.

Voilà les inquiétudes ou les points d'attention et de vigilance que la population de la Bottière a émis lors d'ateliers d'usage. Nous n'avons pas seulement ouvert un livre à la mairie annexe, nous avons aussi débattu avec les habitants sur le terrain pour leur faire comprendre les enjeux, etc. Donc, ces points de vigilance seront pris en compte, seront approfondis.

Je dois dire que concernant la concertation, là, qui est une concertation obligatoire avec un registre pour la déclaration d'utilité publique, notamment, nous l'avons dépassée en élaborant des ateliers d'usage, puisque finalement tout ceci se fait pour les habitants, car ce sont eux qui en ont l'usage. C'est bien beau de réaliser un beau plan d'urbanisme, encore faut-il que cela corresponde aux usages et aux besoins des habitants !

Cela va se poursuivre. Cette concertation n'est pas terminée. Nous avons là la concertation préalable au plan global. Bien sûr, réhabilitation après réhabilitation, construction d'espaces publics après construction d'espaces publics, vont donner lieu à de nouveaux appels d'offres au niveau du projet urbain, tout cela sera précédé et accompagné d'une concertation permanente au travers des ateliers d'usage.

Voilà, chers collègues, Monsieur le Maire, la méthode et les conclusions de cette concertation qui ne fait que commencer.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart.

Mme Dibon-Poquet et Mme Bassal.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans cette délibération, vous évoquez deux points importants que sont : la création d'un nouveau cœur dynamique, vous avez bien dit « dynamique », autour d'un pôle commercial actif rue de la Bottière, et la possibilité de favoriser les interrelations du point de vue des usages, avec les secteurs environnants notamment le quartier de Bottière-Chénaie avec sa médiathèque.

Ceci me permet de vous rappeler mon intervention du 2 juillet 2010, concernant les commerçants de Bottière-Chénaie, afin qu'eux aussi travaillent autour d'un pôle commercial actif à Bottière-Chénaie.

Les travaux d'aménagement de la place du Commandant Cousteau sont bien sûr terminés, mais le problème crucial pour ces commerçants reste le stationnement. Vos enquêtes de stationnement avec différents comptages n'apportent pas de réponse très fiable. Il faut aller soi-même sur place et essayer de stationner pour y faire un achat, et là on se rend compte du problème.

Aujourd'hui 13 places en zone blanche pourraient être transformées en zone bleue pour faciliter un accès rapide aux commerçants de la place, au lieu que ces places soient toujours occupées par des usagers de la Médiathèque, pour de longues durées.

Et pour donner un peu de vie à cette place, aujourd'hui extrêmement froide de par son aménagement, plusieurs suggestions ont été faites : une animation de cette place avec un manège et également un marché hebdomadaire en soirée.

Ces commerçants ont besoin aujourd'hui de réponses concrètes et de manière urgente. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les élus d'Europe Ecologie-Les Verts soutiennent cette délibération. Nous voyons dans le renouvellement urbain de la Bottière une meilleure appréhension de l'espace public par une densification urbaine concertée et maîtrisée.

Ceci passe notamment par la création d'une centaine de logements neufs qui iront diversifier l'offre locative tout en participant au renouvellement de la population de ce quartier attractif de Nantes. Son essor dynamisera d'ailleurs les liens avec le nouvel éco-quartier Bottière-Chénaie.

Autre motif de satisfaction pour nous, élus écologistes, cette densification ne se fera pas au détriment des espaces verts de cette zone. Les espaces aménagés le resteront et ils s'intégreront mieux dans le tissu urbain, avec la création de nouvelles voies de cheminement doux.

Ce nouveau maillage et l'ouverture de deux voies de circulation concourront à faire de la Bottière un quartier irrigué, bien ancré aux réseaux de cheminements existants, autour d'un nouveau cœur composé d'un pôle commercial.

Le projet de renouvellement n'en est bien sûr qu'à ses débuts mais il rappelle l'utilité de la démocratie participative, dans le cas d'un renouvellement urbain comme celui de la Bottière, dans lequel l'avis et les préoccupations des habitants ont été entendus et pris en compte.

Ils continueront à l'être puisqu'en fonction des souhaits des habitants, la transformation d'espaces engazonnés en jardins familiaux ou collectifs pourrait être étudiée. C'est d'ailleurs l'objet d'un groupe de travail du conseil de quartier et nous nous en félicitons.

Cependant, à l'heure où nous apprenons une nouvelle hausse du prix du gaz prévue pour juillet, hausse qui devrait se poursuivre dans les années à venir, nous réaffirmons notre détermination à ce que les logements construits et réhabilités dans ce quartier bénéficient des énergies renouvelables.

Nous avons remarqué que dans d'autres projets nantais, notamment à Chantenay, des logements sociaux nouvellement construits n'avaient pas pu en bénéficier. Or, il est impératif que les énergies renouvelables fassent partie des projets, pour anticiper les hausses futures du prix de l'énergie et permettre aux habitants de faire des économies. Cela permettra le développement des écoquartiers sur notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je mets aux voix... Ah pardon, excusez-moi, il y a M. Robert, je crois, qui voulait vous répondre.

M. ROBERT, Adjoint – Oui, ce n'était pas tout à fait sur le même sujet, mais plus sur la question des commerçants du quartier Bottière-Chénaie.

Ces commerçants ont été à nouveau reçus en délégation récemment, en présence de Catherine Touchefeu, adjointe du quartier, de Gilles Nicolas, adjoint, qui règle, qui supervise la réglementation et le stationnement, ainsi que de moi-même. Des échanges très constructifs ont eu lieu à cette occasion.

De nouvelles études sur le stationnement dans ce site ont été effectuées par les services, et cinq places de zone bleue supplémentaires ont été créées pour les commerçants, ce qui fait que c'est le quartier de Nantes, il faut le dire, le pôle commercial de Nantes où il y a le plus de places en zone bleue, si on rapporte leur nombre au nombre de commerçants.

Nous sommes évidemment dans un quartier en mutation, avec une zone de chantier, avec des difficultés pour les premiers commerçants installés dans un univers en effet en perpétuelle mutation, puisque le quartier n'est pas entièrement terminé. Mais en même temps, nous sommes dans un écoquartier.

Bien entendu, l'objectif n'est pas de créer des « nappes » de stationnement, comme cela nous est souvent demandé dans la plupart des quartiers. Je dirai, dans ce quartier-là, justement, l'objectif c'est véritablement de favoriser les déplacements doux et la perspective de la ligne chronobus va, bien sûr, considérablement aider à faire en sorte qu'il y ait un changement d'usage.

Donc, le dialogue se poursuit avec les commerçants, il est constructif et même si l'on peut constater parfois des désaccords, néanmoins, nous progressons ensemble.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Par rapport aux problèmes d'énergie et de la hausse du prix du gaz, je voudrais apporter, à ma collègue Madame Bassal, trois éléments de réponse.

D'abord, je pense que, premièrement, il faut dépenser le moins d'énergie possible et c'est pour cela que lors des réhabilitations, il y a une isolation systématique par l'extérieur qui fait que nous supprimons 50 % des ponts thermiques et de ce fait, nous diminuons la consommation d'énergie.

Le deuxième point porte sur le fait que très souvent il y a des chaufferies collectives et ces chaufferies collectives sont étudiées. Il y a tout un plan d'investissement de la part de Nantes Habitat pour diversifier leur fonctionnement et notamment utiliser le plus possible la biomasse qui permet de maîtriser là aussi le prix de l'énergie.

Un troisième élément de réponse sur la manière dont ces économies d'énergie sont répercutées à Nantes Habitat : c'est une mutualisation entre l'ensemble des coûts d'énergie, que ce soit des réseaux de chaleur, comme à Malakoff ou que ce soit dans d'autres réseaux comme à Bellevue. Le prix est mutualisé, et je pense que c'est le rôle d'un bailleur social que de prendre en charge des investissements lourds et supplémentaires, même si on sait qu'il n'y a pas de retour sur cet investissement. En ce qui nous concerne, nous ne faisons pas les calculs comme un banal propriétaire. Nous avons le souci de ceux que l'on loge, et de leur charge, et de leur poids.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ensuite, Monsieur Rimbart, c'est le dossier suivant qui est la concrétisation.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Doulon Bottière – Projet de renouvellement urbain de la Bottière – Concession d'aménagement avec Nantes Métropole Aménagement – Approbation

M. RIMBERT, Adjoint – Vous voyez que ce projet est quelque chose d'assez complexe et donc afin de mener à bien cette complexité, avoir une unité de coordination et puis également

II – 40

gérer des problèmes qui ne sont pas gérés généralement par les services administratifs de Nantes Métropole ou de la Ville, nous allons faire appel à la société publique, Nantes Métropole Aménagement.

Il vous est donc proposé le dossier de concession de Nantes avec Nantes Aménagement, qui sera chargé notamment de toutes les modalités de réalisation d'études, de déclaration d'utilité publique, si les négociations ne permettaient pas d'aboutir alors qu'elles sont menées aujourd'hui à l'amiable ; et puis les réalisations d'équipement public d'infrastructure, etc.

Donc, ceci nécessite un savoir-faire, bien sûr sous la maîtrise d'ouvrage des services et des élus de Nantes Métropole et de la Ville. Le montant des prestations est évalué à 1 440 000 € net de taxes, compte tenu des choix opérationnels d'aujourd'hui.

S'il y avait des modifications ou une évolution du programme, bien sûr, nous serions amenés à faire des avenants.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : PIG Chantenay – Rue de la Montagne – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Dans le cadre du soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat sur le programme d'intérêt général Chantenay – Rue de la Montagne, il vous est proposé d'accorder un certain nombre de subventions pour des propriétaires occupants ou un propriétaire bailleur, pour un montant total de 37 126 €.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Une intervention ? Oui, Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur Rimbart. Un point qui ne concerne pas directement ce dossier, mais qui a trait à la commission sur le règlement intérieur, que vous présidiez d'ailleurs, Monsieur Rimbart, et qui devait trouver des solutions pour l'avenir de cette commission Développement urbain et politique de la Ville, dans laquelle ces dossiers sont habituellement examinés.

Je voulais expliquer à nos collègues que cette commission qui avait été présentée au début du mandat comme un lieu de débat entre les oppositions et la majorité et sur lequel nous pourrions travailler de manière constructive à trouver des solutions pour que le débat soit le meilleur possible au sein du Conseil municipal et dans les commissions ; finalement, on avait débouché sur rien du tout, puisque les propositions que nous avons faites pour ce qui concerne le groupe « Ensemble pour Nantes » n'ont pas été acceptées, alors qu'elles ne consistaient pas à révolutionner de manière considérable le fonctionnement du Conseil et des commissions.

Je voulais vous dire qu'on regrettait vivement que nos propositions sur la commission des Vœux, sur l'avenir de cette commission ou sur les débats : questions d'actualité et communication thématique n'aient pas été au moins au minimum entendues et que l'on reste sur un dispositif qui ne nous permette pas vraiment de débattre.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Bien. Monsieur Bainvel, je prends acte ayant présidé ce groupe de travail. Il n'y avait pas d'ailleurs unanimité, même dans l'opposition par

II – 41

rapport à un certain nombre de propositions. Je veux parler de ce que vous aviez proposé sur la suppression d'une des commissions.

Je sais que Madame Loirat, par exemple, s'était un peu émue de la suppression de cette commission. Je pense qu'après réflexion, nous avons maintenu cette commission, même si nous n'avons pas de dossier. Cela peut nous permettre de travailler plus généralement des dossiers qui peuvent passer à Nantes Métropole mais qui intéressent la Ville. Donc, nous avons maintenu cette commission et nous allons essayer de la faire vivre.

Sur le problème de la commission des Vœux, je dirai que c'est la règle qui s'impose au Conseil municipal, c'est-à-dire que tout le monde propose un vœu et après sont adoptés les vœux qui sont acceptés par la majorité des membres du Conseil municipal, représentés au conseil des vœux.

Je pense qu'il y avait aussi, cela je l'entends très bien, le problème des questions de l'animation des journées, enfin des interventions thématiques. Je pense que cela, plus que du règlement, relève plus de notre propre discipline et de notre propre capacité à donner de l'intérêt et à animer ces débats.

Voilà. Je vous ai répondu, même si c'était un peu hors sujet par rapport à ce que nous traitions et donc je vais mettre maintenant aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. DANTEC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Association Ecopôle – Convention – Approbation

M. DANTEC, Adjoint – Il s'agit d'approuver la nouvelle convention entre la Ville de Nantes et l'association Ecopôle, convention qui s'inscrit dans le cadre de l'éclaircissement des relations entre les pouvoirs publics et les associations, dans la suite des préconisations de l'Etat avec la circulaire de janvier 2010.

Je ne crois pas nécessaire ici de vous représenter le réseau Ecopôle créé en 2000, à l'échelle de l'agglomération nantaise qui fédère donc la quasi-totalité des associations de protection de l'environnement de l'agglomération avec une double fonction, d'abord l'information des citoyens au travers notamment d'un centre de ressources soutenu par la Ville de Nantes et par l'agglomération nantaise ; et aussi une fonction importante de réseaux, avec la volonté de faire émerger par ce dialogue entre les acteurs associatifs de nouveaux projets répondant à l'ensemble des enjeux d'environnement et de développement durable.

La Ville, depuis le début, soutient Ecopôle qui est aujourd'hui labellisée « centre permanent d'initiatives pour l'environnement », et le centre de ressources. Il y a des dynamiques fortes entre la Ville, Nantes Métropole et Ecopôle à ce niveau-là, en particulier au niveau d'Allonantes et d'Allo Climat. Il s'agit aussi d'intervenir plus spécifiquement à l'échelle de la Ville sur un certain nombre de projets, par exemple le projet « 100 jardins au naturel » porté par Ecopôle avec cette volonté de sensibiliser les propriétaires de jardins individuels à des pratiques différentes.

Cela s'inscrit aussi bien sûr dans l'action de réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans la ville. J'en ai parlé au dernier Conseil municipal. Cette action « 100 jardins au naturel » est née du travail des acteurs de l'agenda 21 de la Ville de Nantes et des ateliers nantais du développement durable.

II – 42

C'est une première action plus spécifiquement soutenue par la Ville. Une deuxième action plus particulièrement soutenue, c'est la capitalisation des expériences de foyers témoins sur les écogestes sur le territoire nantais. Là aussi et c'est aussi fortement en lien avec l'atelier climat à Nantes Métropole, il s'agit de mieux comprendre la manière dont chacun à titre individuel intègre les enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement, ainsi que de voir quels sont les leviers et les facteurs de changement.

Je vous propose donc d'approuver cette convention avec le versement, au titre de l'année 2011, d'une subvention de 73 000 € qui est la même que pour l'année 2010.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Dantec.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOUFFENIE, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers – Rapport d'activités – Information

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues. Voici pour la première fois, depuis 2008, le rapport du travail fait par les membres du CNCE, sur les années 2009 et 2010. Le CNCE que vous connaissez bien maintenant est né en 2003 ; c'est un des plus vieux conseils d'étrangers de France, disons celui qui fonctionne depuis le plus longtemps sans interruption.

Petit rappel rapide : le CNCE est composé de 40 membres étrangers, des élus de la majorité qui portent les politiques publiques les plus directement impactées et de toutes les associations qui travaillent sur les questions d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Ce Conseil est né de la volonté de porter au débat public la question du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections, au moins, locales. Faire exister ce Conseil, c'est déjà rendre visible ceux qui ne le sont pas et ceux qui n'ont pas droit à la parole. Et pour leur donner la parole, nous leur avons donné la possibilité de co-élaborer avec nous le plan d'actions de la politique publique intégration.

Alors, je redonne une petite précision. Il ne s'agit pas, comme je l'entends parfois, d'une politique publique spécifiquement dédiée aux étrangers à la ville de Nantes, mais il s'agit bien dans chaque politique publique : logement, éducation, santé, urbanisme, etc., de prendre en compte la dimension « migrants » et les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer ces populations sur notre territoire. L'idée étant de dire que français ou étrangers, nous sommes avant tout tous Nantais.

Le Conseil a beaucoup travaillé durant ces deux années, même s'il ne vous a pas fait de rapport l'année dernière, parce que le dialogue citoyen a été reformé à Nantes et donc, je ne reviendrai pas sur la présentation que nous en avait fait notre collègue Pascal Bolo. Mais ce dialogue citoyen a été l'occasion pour le CNCE de réinterroger ses fonctionnements, de considérer ses manques et puis de remettre en place des dispositifs qui collent un peu plus à la réalité de ce qui était la vie de notre Conseil.

Alors, vous avez là quelques diapositives qui vous parlent de la représentation des étrangers au sein du Conseil, par quartier, par pays d'origine. On arrive globalement à quelque chose d'assez équilibré. Notre Conseil est assez représentatif, même si une des difficultés réside dans le fait que, de par leur situation parfois administrative et puis de par la vie aussi tout simplement, changement d'emploi, agrandissement de la famille, etc, il y a un taux de renouvellement au sein du Conseil qui reste relativement important, ce qui nous rend d'autant plus contents quand on voit que malgré tout cela, le Conseil fonctionne et fonctionne plutôt bien.

II – 43

Il a produit, pour information, je ne vais pas vous redonner ici la liste de toutes les actions qui ont été produites dans le cadre du Conseil, mais plus d'une vingtaine d'actions, sur les deux dernières années, ont été produites pour alimenter nos différentes politiques publiques.

Vous avez certainement eu entre les mains aussi la lettre du CNCE, puisque le Conseil s'est doté d'un outil de communication depuis quelques temps déjà, pour valoriser à l'extérieur ce qui s'est fait, parce que une des difficultés de ce Conseil, et c'est ce sur quoi nous allons tâcher de travailler dans les années à venir et notamment dès 2011, c'est que le Conseil est connu beaucoup à l'extérieur de Nantes, mais que, paradoxalement, nous n'avons pas communiqué beaucoup en direction des Nantais sur ses contenus, ses apports et ce qu'il avait pu produire.

Pour information, par exemple, le Conseil Nantais a été sollicité par le CNAM pour l'élaboration d'un plan de formation européen à la diversité culturelle. Il a été sollicité par l'Etat pour élaborer le plan régional d'intégration des populations immigrées. Des sollicitations externes, y compris d'autres villes, sont intervenues qui ont voulu mettre en place elles-mêmes des conseils d'étrangers et qui ont pris le Conseil nantais comme modèle, notamment Toulouse et Angers qui ne sont pas révélatrices de la connaissance que peuvent avoir les Nantais eux-mêmes de ce bel outil.

Je ne vais pas vous redonner l'ensemble des actions qui ont été travaillées. Simplement pour vous dire que la réorganisation fait qu'aujourd'hui, nous avons trois principaux temps de travail : les ateliers thématiques avec les élus référents qui travaillent sur le long terme des problématiques particulières ; les rendez-vous de veille pour faire émerger les questions, que par principe les institutions mettent longtemps avant de traiter ; et puis les rendez-vous thématiques du CNCE qui ont lieu maintenant à Cosmopolis, tous les deuxièmes et quatrièmes mardis de chaque mois - si mes souvenirs sont bons, sinon ce sont les premiers et troisièmes. Vous allez retrouver cela sur une petite plaquette et sur le site de la ville où l'on vous donne toutes ces informations.

Voilà, pour le Conseil Nantais. Je ne vais pas être plus longue. Je vais laisser mes collègues Florencia Alvarez et Cécile Pili-Pili, deux membres du Conseil qui sont là depuis un petit moment déjà, vous présenter plus spécifiquement ce qui a été travaillé dans le cadre de ces deux dernières années.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. En tout cas merci, Delphine Bouffenie, pour cet important travail fait dans le cadre de l'animation de ce Conseil. Ce que je propose maintenant c'est d'interrompre la séance pour que l'on puisse donner la parole à deux membres du Conseil, c'est-à-dire Madame Alvarez et Madame Pili-Pili.

Nous interrompons le Conseil municipal le temps de deux interventions.

Mme Florencia ALVAREZ - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Bonjour.

Je suis Florencia Alvarez, originaire d'Argentine. Ça fait 4 ans que j'habite en France et à Nantes. Depuis mon arrivée, je fais partie du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Je voulais vous remercier au nom de tous les membres du Conseil et en mon nom de nous donner aujourd'hui la parole.

Depuis 2004, le Conseil a traversé plusieurs étapes mais n'a jamais cessé de travailler. Bien sûr la mobilisation et la participation reste un enjeu, auquel le Conseil est toujours attentif pour justement permettre à tous les étrangers qui le souhaitent de faire partie de la vie du Conseil.

Aujourd'hui, nous sommes dans une nouvelle dynamique de travail, qui est le fruit de notre expérience et persévérance et qui nous permettra de continuer à vous faire des propositions sur tous les champs de la vie politique de la ville de Nantes.

II – 44

Nous, les membres du Conseil représentons une petite partie de l'ensemble de la population des étrangers à Nantes. Nous aspirons à que cette instance de débats, d'échange et d'engagement soit de plus en plus importante et forte dans la vie de tous les citoyens nantais venus d'ailleurs.

Nous avons le désir de travailler ensemble avec vous dans un objectif en commun. Nous sommes convaincus que c'est avec l'ensemble des services et des élus que nous pourrions avancer pour que notre rêve de vivre ensemble et bien, se transforme en réalité.

Les membres du Conseil veulent continuer à débattre, proposer et construire avec vous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Pour illustrer nos travaux, nos réflexions et nos souhaits, nous allons vous présenter quelques thèmes sur lesquels nous travaillons.

Sur la question de la Citoyenneté des migrants : l'un des objectifs du Conseil est que les migrants se sentent pleinement citoyens et qu'ils puissent participer au dialogue partout dans la ville, les conseils d'école, les conseils des quartiers, etc.

Pour préparer la mise en place des conseils de quartiers, nous avons rencontré les responsables et on a partagé avec eux ces constats. Nous savons que le mot « Nantais » ne parle pas à tout le monde, même s'il y a certaines personnes venues d'ailleurs qui participent activement au dialogue citoyen, mais quand même ça reste une minorité.

Cette année nous allons travailler ensemble avec un quartier et ses professionnels pour réfléchir sur les freins et les alternatives possibles pour permettre à tous d'avoir le choix de participer. Nous faisons déjà une première proposition, il faut communiquer de façon à ce que les immigrés se sentent interpellés. Comme on disait tout à l'heure pour rendre possible l'intégration des étrangers, dans une citoyenneté digne, il faut mettre l'accent sur l'apprentissage du français.

Beaucoup d'immigrés, comme moi, ont souvent besoin de cours de français soit pour l'apprendre ou bien pour se perfectionner pour la socialisation, l'autonomie, l'accès à l'emploi et l'accès à l'information. Les offres doivent prendre en compte tous les âges et situations, c'est très important cela.

A travers tous les témoignages que nous partageons au sein du Conseil, nous alertons sur les besoins importants, les manques des financements et d'offres adaptées. En 2009, cette alerte a permis d'impulser la création d'un guide pour les professionnels.

Ce mois-ci, nous avons créé la rencontre entre tous les différents acteurs (les financeurs, les associations qui sont financées, les associations de bénévoles et les citoyens étrangers). L'objectif de cette rencontre est de clarifier pour mieux comprendre qui fait quoi ; et de faire remonter les besoins des publics. C'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur sur lequel nous attendons beaucoup de vous pour faire enfin que ce thème ne soit plus notre priorité.

Un autre exemple de thème sur lequel nous travaillons, c'est la santé des migrants. Le sujet que nous avons plutôt abordé est lié au vieillissement des migrants, sujet dont ma collègue vous parlera tout à l'heure. Ce qui nous préoccupe c'est la question d'accès aux droits pour la santé et d'accès aux soins. Les témoignages montrent qu'il est encore trop faible.

Nous souhaitons aussi créer le débat sur la question de la santé psychologique de l'ensemble de la population étrangère et pas seulement pour les réfugiés politiques même si, bien sûr, cela reste très important.

Nous vous attendons pour travailler ensemble sur cette question.

Je passe la parole à ma collègue. Merci et bonne journée.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, merci beaucoup.

Applaudissements.

M. LE DEPUTE-MAIRE – La parole est à Madame Cécile Pili-Pili.

Mme Cécile EVEZI PILI-PILI - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Bonjour et merci de me laisser la parole.

Je suis Cécile Evezi Pili-Pili du Congo Kinshasa, membre du CNCE depuis 2007.

Un jour, quelqu'un m'a dit qu'il fallait toujours se méfier des gens qui voulaient faire des projets pour nous mais sans nous. Lorsque j'ai pris connaissance que la Ville de Nantes avait mis en place un Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers dans le but de leur permettre d'avoir un regard sur la politique publique de la ville de Nantes, cela m'a tout de suite intéressée et interpellée.

Mon entrée au sein du Conseil m'a permis de rencontrer des personnes venant des quatre coins de la Terre et j'ai constaté que le « vivre ensemble » malgré nos différences est possible. Depuis 2007 en effet, le Conseil a rencontré des professionnels, des associations, des institutions avec lesquels nous avons travaillé sur des sujets importants nous concernant.

Notamment un projet qui nous a tenus particulièrement à cœur et interpellés, c'est « *Nantais venus d'ailleurs* ». Cette année, c'est l'année de la concrétisation et on est fiers d'avoir participé à un projet qui reconnaît et valorise l'apport des immigrés dans la ville de Nantes.

Je vais vous parler d'un des thèmes que nous avons travaillé qui est l'accueil et l'information.

Ce thème n'est pas nouveau pour le CNCE. On a rencontré les services d'accueil de l'Etat pour qu'ils nous présentent leurs services et qu'on puisse aussi dire notamment, en tant qu'étrangers, comment on percevait l'accueil, l'espace, les relations avec les agents. On a aussi pu dialoguer avec la Ville et depuis des agents sont formés. Une page pratique pour les étrangers qui arrivent a été mise en place sur le site de la ville, par exemple.

Nos perspectives : on veut refaire le point en prenant en compte tout ce qui existe et pour être efficace, il faut un suivi du projet. On travaille donc en ateliers, en groupes, on partage le projet mardi, et on remettra nos avis à la Ville, en fin d'année.

Le Conseil travaille de cette manière aussi sur le thème de l'accès à l'information. Parce que recevoir l'information est plus difficile quand on maîtrise mal le français ou quand on ne connaît pas le système des administrations.

Je vais aussi aborder le thème des vieux migrants. Si le Conseil ne compte pas beaucoup de vieux migrants, il est préoccupé par cette question et en fait remonter des parcours.

Les migrants qui vieillissent ne se retrouvent pas forcément dans les services que propose la Ville : loisirs, hébergement. Cela ne correspond pas forcément à leur mode de vie, cela ne leur ressemble peut-être pas ou parfois ils ne les connaissent pas, et alors il faut aller vers eux.

Nos perspectives : le CNCE peut permettre de débattre sur ces questions, en réunissant les personnes concernées, les migrants âgés ou leur famille pour construire avec eux des réponses adaptées.

Un troisième thème qui est le co-développement. Le co-développement a toujours été une commission interne au CNCE qui est en attente de développement. En effet, le Conseil a abordé ce thème à travers les questions : Comment reconnaît-on les relations importantes que les immigrés à Nantes ont avec leur pays d'origine ? Il se passe beaucoup de liens, beaucoup de projets. A la fois, ce sont des projets pour aider là-bas mais ce sont aussi des expériences des pays qui servent ici ; des apports et des rencontres.

II – 46

Nos perspectives : le Conseil souhaite construire des réponses avec les professionnels pour mieux prendre en compte ces questions. Un exemple de projet en attente, c'est la proposition de la mise en place d'une bourse pour les projets de co-développement des migrants.

Merci de m'avoir laissé la parole.

Applaudissements.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Mesdames. Nous allons reprendre notre séance et je vais redonner la parole à Delphine Bouffenie.

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Juste pour conclure rapidement. Alors déjà quelques remerciements bien sûr à Cécile et Florencia, parce que c'est un exercice qui n'est pas facile ; remercier aussi la mission intégration : Philippe Rigollier, Sterenn De Lafargue qui est arrivée l'année dernière et qui est la nouvelle animatrice du CNCE, qui est arrivée au moment du renouvellement et du dialogue citoyen etc., donc cela n'a pas été simple pour elle ; et puis, ils ne sont pas là aujourd'hui, mais Michelle Leroy et Cédric Roussel que quelques-uns d'entre vous ici connaissent bien. Donc un grand merci à la mission intégration.

Juste pour conclure. Le CNCE avait trois objectifs : rendre visibles ceux qui ne le sont pas, parce que ne pas avoir le droit de vote, c'est à un certain moment de la vie citoyenne ne pas être visible, donc les rendre visibles par l'existence même du Conseil. En cela, il est un objet politique au bon sens du terme.

Deuxièmement, produire des actions qui, tous les jours, dans la vie quotidienne, facilitent la vie de ceux qui sont venus d'ailleurs et qui rencontrent des difficultés particulières. Et aussi, il y avait un troisième enjeu à la mise en place de ce Conseil, c'était de permettre, par la visibilité des membres, étrangers par la communication, d'avoir avec l'ensemble des Nantais et de manière permanente, un dialogue sur la question des migrations des étrangers. Qui sont ceux qui vivent à Nantes ? Pourquoi sont-ils ici ?

Et cela fait le lien avec l'exposition que vous allez inaugurer tout à l'heure, Monsieur le Maire, « Nantais venus d'ailleurs », qui est une exposition à laquelle ont fortement participé les membres du CNCE et qui, dans ces temps où l'on agite beaucoup les peurs, les fantasmes, par le hasard du calendrier, est une contribution - il me semble - assez importante aux débats sur ce que nous sommes tous ensemble aujourd'hui et sur la place de chacun sur ce territoire, puisque « Nantais venus d'ailleurs », ce ne sont pas des paroles désincarnées sur des « meutes » de gens qui arriveraient ! Ce sont des réalités de parcours : la déchirure du départ, la difficulté de l'arrivée, la difficulté de l'installation et tous les obstacles tout au long de la vie, par la suite.

Je ne peux que vous inviter, chers collègues, pour prolonger ce rapport et voir les fruits de notre travail, à aller vous précipiter à 17 h 30 pour aller voir « Les Nantais venus d'ailleurs », l'exposition.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Bonne suggestion.

Je vais donner la parole à ceux qui souhaitent intervenir.

Monsieur Brisset.

M. BRISSET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je crois qu'après cette intervention, personne ne doutera, tout du moins je l'espère, du fait que le CNCE soit un outil essentiel dans le développement du vivre ensemble auquel nous sommes tous attachés, dans cette assemblée.

II – 47

Et je voulais simplement rendre hommage à la motivation et à l'implication des participants du CNCE qui nous montrent, et c'était le cas à l'instant, l'intérêt de cette démarche et l'implication qui est la leur dans les problèmes concrets des Nantais, des Nantais de plein droit que sont les étrangers qui vivent dans notre ville.

Je profiterai simplement de cette occasion pour formuler à titre personnel le vœu que dans un avenir proche, je l'espère, la législation puisse évoluer en France, de manière à ce que les résidents étrangers non communautaires, qui sont totalement impliqués dans la vie de notre cité, qui participent à un certain nombre d'instances officielles, qui sont éligibles dans des conseils d'écoles, dans des représentations syndicales dans les entreprises, etc - la liste est longue - puissent, même s'ils ne sont pas citoyens français ou communautaires, être des citoyens de plein droit dans notre pays. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Magnen.

M. MAGNEN, Conseiller municipal – Chers collègues. Nous disions dans notre programme municipal commun, en 2008, que nous voulions encore plus faire de Nantes une ville-monde. Je crois que ce Conseil participe clairement à l'amélioration du vivre ensemble et ce, malgré une loi, et Delphine Bouffenie l'a rappelée, qui ne permet pas l'expression citoyenne des étrangers non communautaires par le vote.

Je rappelle que cet élément de programme que nous devons mettre en œuvre, il y a maintenant presque 30 ans, j'espère, sera effectif l'année prochaine, lors du débat présidentiel.

Donc, bravo à vous tous, bravo aux participants pour ce travail fondamental, pour permettre l'appartenance du plus grand nombre de nos citoyens à la communauté nantaise, voire plus largement la communauté du monde.

A l'heure d'une relance d'un débat détestable au niveau national sur les questions d'immigration, où l'on promeut de nouveau encore le discours de la haine, discours qui clive, qui creuse les fossés, exclut les citoyens, il y a urgence à maintenir et amplifier la diversité comme richesse à partager dans notre société.

Dans différents domaines, ce Conseil permet de véritables avancées. Je n'en citerai que deux : l'acquisition des compétences-clés dont l'apprentissage de la langue, vous l'avez rappelé, Madame, tout à l'heure, dans votre intervention, qui permet effectivement le lien et l'échange entre les citoyens qui sont de cultures et de langues différentes ; également le lien avec les territoires et les quartiers, et cet ancrage territorial est vraiment dans la vie associative qui permet l'appartenance plus régulière et constante des différents citoyens de notre ville, donc, bravo pour ce travail.

Pour finir mon intervention sur une note un peu moins positive, je reprendrai simplement une image que nous a présentée Madame Bouffenie, tout à l'heure, qui est ce patchwork de photos. Quelques jours après l'élection des conseillers généraux et donc des élections cantonales, je suis frappé par la différence entre le patchwork que nous a présenté Madame Bouffenie et le patchwork en couverture de Ouest-France, aujourd'hui.

Ce qui nous montre à tous, et je ne me sens pas en dehors de ce débat-là, la nécessité que nous avons aujourd'hui à rapprocher les citoyens, les citoyens qui vivent au quotidien et la représentativité démocratique de notre pays, en terme de diversité d'âge, d'origine, de sexe, et je me dis encore, en voyant ces deux patchworks, que le chemin est long ! Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale - En créant en 2003 le Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers, notre Municipalité s'est engagée pour l'intégration de toutes celles et tous ceux qui, quelles que soient leurs origines, ont décidé de s'installer dans notre ville. C'est une démarche audacieuse que nous soutenons entièrement. N'en déplaise à M. Guéant, nous réaffirmons que Nantes est une ville ouverte au monde et celles et ceux qui y vivent sont chez eux et peuvent pouvoir participer à la vie de la cité, ce rapport le montre.

Il y a cependant une population à qui certains dénie ce droit, je veux parler des Roms. Traités en parias, obligés souvent de s'installer sur des terrains plus ou moins insalubres, leurs enfants sont en partie scolarisés, mais souvent dans des écoles parfois éloignées de leur résidence. Expulsés des terrains où ils s'installent, ils sont enfermés dans une perpétuelle non-citoyenneté.

Le dernier épisode raciste de Rezé avec les « gros bras » de Leclerc qui les expulsent manu militari montre, une fois de plus, que les discours de haine peuvent se traduire par des actes inacceptables.

La vie du CNCE et ce 4^{ème} rapport du comité consultatif montrent qu'une approche humaine et patiente peut faire avancer la lutte contre les discriminations et la compréhension des cultures portées par les femmes et les hommes qui, comme nous, sont citoyens du monde.

Je remercie très vivement tous les acteurs et les actrices du CNCE.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Juste un mot pour d'abord remercier Madame Alvarez et Madame Pili-Pili qui nous ont fait une présentation très intéressante qui vient bien compléter le rapport d'activité qui nous a été présenté et qui fait du bien à notre groupe, parce qu'il est vrai que depuis que nous sommes élus depuis 2008, nous n'avons eu aucune information sur les activités, les mandats qui avaient été confiés à la Ville à ce Conseil pour la Citoyenneté des Etrangers. Et donc voilà, on est contents de voir que c'est un Conseil qui visiblement fonctionne bien, avec des mandats qui sont positifs et constructifs.

Nous regrettons une nouvelle fois de ne pas être représentés dans ce Conseil et nous reformulons notre demande que l'un d'entre nous, du groupe « Ensemble pour Nantes », puisse assister aux réunions de ce Conseil. Et j'en profite pour reposer ma question puisque nous sommes dans le cœur du débat sur le dialogue citoyen, sur les conseils de quartier, à savoir si un jour ou l'autre, nous aurons droit au bilan annuel des conseils de quartier, quartier par quartier. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues. Mon intervention ressemblera étrangement à celle de Julien Bainvel. Il faut souligner au sujet de la lutte contre les discriminations, que le « Centre Démocrate » aurait, lui, aimé ne pas être discriminé et pouvoir faire partie de l'organisation de ce Conseil. Nous avons été très contents d'entendre cet exposé, mais j'informe les membres du Conseil Nantais que les membres du groupe « Centre Démocrate » ne sont pas présents non pas parce qu'ils ne voudraient pas être présents, mais parce qu'on ne les a jamais invités à participer à toute cette élaboration. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Naël.

Mme NAEL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues. Je tiens ici évidemment à souligner le travail réalisé par le CNCE et ses membres dont d'ailleurs il est important de souligner qu'ils n'ont d'étrangers à Nantes que - je dirai - leur statut juridique, puisque pour nous ils sont Nantais. Et c'est la preuve, par le travail du CNCE et la place qu'on leur donne, que Nantes accueille les populations venues d'ailleurs, sans aucun jeu de mots avec l'exposition inaugurée ce soir, et que l'on a envie que chacun trouve sa place dans la ville.

Bien entendu, je me joins à certains de mes collègues qui demandent aujourd'hui clairement le vote des étrangers aux élections locales. C'est quelque chose qui me semble être un pas en avant indispensable aujourd'hui, dans la mesure où les étrangers sont des citoyens économiques : ils paient des impôts, mais ils ne votent pas !

Mais mon propos, je voudrais l'élargir un petit peu. Dans le contexte actuel, nous ne devons surtout pas baisser la garde sur les questions abordées par le CNCE. Après des centaines d'années d'immigration dans notre pays, nous avons encore du mal à comprendre la richesse que nous apporte la diversité, à notre civilisation et à notre pays.

Après le débat sur l'identité nationale, nous voilà avec des débats sur la laïcité, débats en réalité contre une seule religion qui est l'islam. Moi, j'assume d'être contre ces débats qui n'ont pour conséquence que d'opposer les personnes les unes aux autres, renvoyant chacun à une communauté, à un statut ou à une religion.

Oui, j'assume de dire que l'interculturalité est une richesse et que nous devons apprendre à vivre en respectant nos différences.

Cependant, je suis pour que l'on aborde les questions d'égalité des droits de tous, dans le domaine de l'emploi, l'éducation, le logement, la santé. C'est cela l'important et qui permet l'émancipation individuelle des personnes qui pourront alors faire leur propre choix dans leur communauté, mais faire leur propre choix, avant tout.

Etant en charge de la réussite éducative à Nantes, il m'appartient de penser aux conséquences des débats d'adultes sur les enfants. Que pensent-ils ? Quelle représentation se forgent-ils les uns des autres, quand les adultes se perdent dans des représentations idiotes, en prenant en compte des exemples et en faisant des généralités ? Alors que la vie du quotidien est beaucoup plus simple et que les gens arrivent à vivre ensemble.

Donc, dans ce contexte, nous, à Nantes, nous devons résister. Nous devons résister à l'ambiance générale où l'étranger, l'immigré serait le responsable de beaucoup. Alors, oui, je suis d'accord avec ce que Jean-Philippe a dit tout à l'heure, y compris dans nos instances dirigeantes. Mais, moi, ce que je crois aujourd'hui avant tout, c'est que nous devons tous être vigilants dans nos propres délégations pour que l'on réussisse à construire une ville où tout un chacun y a sa place, où ses droits sont respectés.

Le CNCE nous interpelle dans certaines de nos délégations. Nous savons que nous avons des enjeux, l'accueil et l'accompagnement des vieux migrants, aujourd'hui, dans nos quartiers, l'accès à l'emploi des personnes issues de l'immigration, l'apprentissage du français, comme ils nous l'ont si bien dit à l'oral. C'est à nous aujourd'hui de relever ces défis pour construire une société de demain où tout un chacun à sa place. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le MRC soutient effectivement le comité d'accès à la citoyenneté des étrangers. Cela nous semble une excellente initiative et une excellente démarche d'intégration républicaine.

II – 50

En effet, qu'est-ce que l'intégration républicaine ? C'est donner les moyens effectifs concrets à chacun et en particulier aux étrangers, parce qu'il faut bien reconnaître que ce sont effectivement les plus fragiles, les plus faibles, les moins bien informés, d'appartenir à la communauté des citoyens français.

Or, dans ce comité, tous les problèmes concrets sont abordés et ils sont abordés sans tabou et aussi dans toutes leurs difficultés. Alors, ces problèmes, on les connaît, mais ce qu'il faut c'est les traiter. Et nous apprécions énormément ce traitement en collaboration à la fois avec les étrangers, avec les représentations des différentes associations et avec les élus locaux. Ces problèmes, ce sont ceux bien sûr de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'accès à la langue française.

Autre problème aussi, qui a souvent été un petit peu laissé de côté mais qui est extrêmement important, celui du vieillissement des populations d'origine étrangère et qui n'ont plus nécessairement vraiment de lien effectif avec leur pays d'origine et qui se demandent concrètement comment ils peuvent bien vieillir chez nous ou éventuellement en retournant chez eux. Qu'est-ce qu'on leur apporte concrètement ? Toute cette action nous paraît beaucoup, beaucoup plus importante que des déclarations générales sur le droit de vote des étrangers.

Juste un point. Pourquoi ? Eh bien, c'est la position effectivement du MRG. C'est une position, je dirai, de principe. C'est un débat général, mais le droit de vote des étrangers repose sur le principe de la nationalité. Qu'il y ait une différence par exemple entre ceux qui appartiennent à la communauté européenne et ceux qui n'y appartiennent pas, eh bien c'est la conséquence effectivement juridique de l'existence d'une communauté européenne.

On ne peut pas à la fois dire : « il existe une Europe » et dire : « il n'y existe pas de différence entre être européen ou ne pas l'être ». Il y a effectivement un problème de fond qu'il faut traiter. Et ce qui est important aujourd'hui pour les étrangers, c'est d'avoir le droit d'accéder à tous les services publics d'une façon égale et non discriminatoire. Et dans un premier temps, c'est sur ce point-là qu'il faut agir et c'est sur ce point-là qu'il faut être extrêmement vigilant et extrêmement présent. Ensuite, pourquoi pas, effectivement, réexaminer ce problème du droit de vote.

Je ferai quand même remarquer que ce problème est un problème général qui concerne malheureusement les Français aussi et l'on a vu que ce n'est pas de donner le droit de vote qui donne effectivement envie de participer à la vie collective. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous souhaiterions bien sûr que ce soit le cas, mais nous pensons que dans un premier temps, il faut travailler sur les problèmes concrets que rencontrent les étrangers. C'est la raison pour laquelle nous approuvons pleinement et sans réserve cette initiative de la Ville de Nantes. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Bouffenie, une petite intervention pour conclure cet échange, ce compte rendu ?

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Oui, juste pour les membres de l'opposition qui sont très intéressés par le CNCE. Je ferai juste remarquer... Je ne sais plus si c'était en 2004 ou en 2005, j'avoue que j'ai un doute, donc on pourra vérifier, mais la demande avait déjà été faite par les membres de l'opposition de participer au CNCE, demande qui avait été accordée dans le cadre de l'assemblée plénière annuelle où l'on fait le compte rendu de tous les travaux, et que de 2004 à ce jour, les membres de l'opposition ont été invités à l'assemblée plénière du CNCE et qu'ils n'y sont jamais venus, exception faite pour cette année...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... C'est n'importe quoi !

II – 51

Mme BOUFFENIE, Adjointe - ... Ah non, ce n'est pas n'importe quoi, non !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Chut !

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Exception faite pour cette année, puisqu'il y avait eu une refonte du conseil qui a fait que...

Brouhaha dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – S'il vous plaît ! Allez-y !

Mme BOUFFENIE, Adjointe - ... Si la réponse ne vous intéresse pas vous pouvez me le dire !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Bouffenie, vous avez la parole !

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Je vous dis simplement que cette année était un peu exceptionnelle que ce soit au niveau du rapport au conseil, qui a été décalé, mais aussi au niveau de notre réunion plénière qui a aussi été décalée dans le temps, qui a été suivie d'une réorganisation. Je vous refais la proposition, comme elle vous a été faite il y a plusieurs années, de participer à cette séance plénière, donc vous recevrez des invitations comme les membres, qui étaient déjà présents au précédent mandat, en avaient reçues. Voilà.

Mais je suis extrêmement satisfaite. Je vous rappelle simplement que la désignation des élus au sein du Conseil s'est faite non pas par représentativité politique ou autre, mais en fonction des délégations qui étaient portées par les élus, puisque l'objet n'était pas d'avoir un conseil d'élus avec des étrangers avec qui ils dialogueraient comme ça pour rien. C'était vraiment que les étrangers puissent avoir en face d'eux les gens qui avaient les réponses sur les délégations à propos desquelles ils posaient des questions.

Donc, en fait, on est sur du travail de long terme. Quand on travaille sur les vieux migrants, on coproduit de la politique publique. Chacun a l'occasion de s'exprimer à d'autres endroits. Mais je vous répète que vous serez invités à la prochaine séance plénière du CNCE, comme cela avait été déjà le cas auparavant.

Et puis, je voulais juste ajouter par rapport à la question de l'intégration, qu'on leur donne les moyens de s'intégrer. On fait juste notre travail puisque la définition réelle de l'intégration c'est celle d'un double mouvement, c'est-à-dire l'effort que fait celui qui arrive pour être bien là où il arrive, mais l'effort aussi que fait la société qui l'accueille pour qu'il ait les moyens de se sentir bien là où il arrive. Donc, cela est toujours très important.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Merci beaucoup. Ce conseil travaille bien, il faut s'en féliciter et remercier tous ces membres, tous ceux qui les accompagnent. Donc, voilà, c'est normal que chaque année ce compte rendu soit fait de façon originale. Je remercie Florence Alvarez et Cécile Pili-Pili de leur contribution à cette communication.

Je voudrais juste dire un mot à propos de l'intégration. C'est aussi l'accès évidemment à la citoyenneté française et l'exposition que nous allons inaugurer tout à l'heure montre que de génération en génération, la France s'enrichit. Et la République française s'enrichit de l'apport de nouveaux citoyens, soit par l'accès à la nationalité, soit par la naissance et à l'âge de la majorité, c'est le droit du sol ! Et nous l'appliquons et c'est un enrichissement historique.

Cet accès, cette intégration ne se fait pas sans difficultés, parfois sans résistance, parfois sans peur. Cette exposition va montrer tout l'apport de ces générations successives, puisqu'elle porte sur une période qui va de la première guerre mondiale jusqu'à nos jours, avec toutes les difficultés que cela peut impliquer.

II – 52

Et puis, il y a parmi nous des personnes qui ne deviendront pas de nationalité française, soit parce qu'elles le souhaitent, ou parce qu'elles ne le souhaitent pas ou parce qu'elles ne resteront peut-être pas toute leur vie - ce sont alors des choix de retour au pays - mais elles resteront une très longue partie de leur vie ici. Et donc effectivement, la question pour ces personnes du droit de vote aux élections locales, comme cela existe dans d'autres pays d'Europe, est posée.

En outre, je rappelle pour ceux qui l'auraient oublié, que la majorité parlementaire de 1997 à 2002, c'est-à-dire l'ensemble de la gauche, a voté une proposition de loi de différents groupes de la majorité de l'époque, donc socialistes, communistes et verts, qui permet ce droit de vote. Simplement ce texte a ensuite été envoyé au Sénat, qui l'a refusé ! Par conséquent, seule une nouvelle majorité, après les prochaines élections, pourra se saisir - et je le souhaite à nouveau - de cette proposition de loi.

Donc, le débat reste ouvert et je remercie tous ceux qui y ont participé et encore une fois, merci Madame Bouffenie et merci aux participants du Conseil qui représentaient les autres membres du Conseil.

Un mot pour M. Bainvel. Bien sûr, nous ferons le compte rendu des conseils de quartiers, comme c'est prévu au prochain Conseil, puisque ce sera à peu près à la date prévue, n'est-ce pas Monsieur Bolo ? Voilà.

Le Conseil prend acte.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais vous présenter ici la deuxième répartition de subventions pour les différentes associations sportives.

Dans ce dossier, vous trouvez des subventions pour différentes manifestations sportives, notamment le tournoi européen Elite de Foot catégorie U17 de l'UEFA, qui s'est déroulé la semaine dernière ; une subvention à « Nantes Natation » pour organiser un championnat de France Elite de natation synchronisée.

10 000 € également pour l'association « Fête le Mur » pour le tournoi national de tennis qui aura lieu au mois de juillet et qui rassemblera des jeunes issus des quartiers des villes françaises. A noter que l'association « Fête le Mur » sur Nantes fait un travail très important dans le quartier des Dervallières, aussi bien pour développer le tennis que le double dutch.

Une subvention également de 7 500 € à la FAL pour le 10^{ème} anniversaire du skatepark « Le Hangar ». Ensuite, deux subventions de sport de haut niveau concernant le solde de l'année 2010-2011 et un début de saison 2011-2012 à l'Hermine.

Différentes subventions concernant la solidarité et la fonction sociale du sport dans les quartiers d'habitat social, dont notamment une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour « Fête le Mur », de 3 000 € pour le « Cercle Parachutiste Sportif Nantais » et de 10 000 € pour la pérennisation d'un emploi concernant les jeunes des quartiers Nantes Nord, pour le Club Culturel et Sportif Saint-Félix.

Et puis, vous avez également différentes conventions avec les associations pour lesquelles les collectivités apportent un montant de subvention supérieur à 23 000 € par année civile. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues. Je profite de cette délibération pour intervenir au sujet du sport. On a vu ce matin qu'au niveau du budget, le sport est vraiment une compétence essentielle et majeure de la Ville de Nantes, donc, je m'inquiète de plusieurs choses.

Au niveau de l'Île de Nantes, de la partie ouest, et des nouvelles constructions, on ne voit toujours pas apparaître de terrains de proximité, par rapport à tous les immeubles qui sont construits. C'est une demande qui est récurrente de ma part, mais je crois que ce serait essentiel de faire des terrains de sport de proximité dans ce quartier. Cela permettrait d'éviter des déplacements urbains ; cela permettrait d'améliorer la santé des habitants et de faire de la prévention au niveau de la santé ; prévention également au niveau de la délinquance pour les jeunes, en leur permettant d'avoir des lieux de rencontres. J'aimerais quand même savoir s'il n'y a toujours rien de prévu au niveau de la partie ouest de l'Île de Nantes.

Je m'inquiète également pour le futur lycée international qui va « grignoter » sur les terrains sportifs, avec les terrains de tennis qui vont disparaître, et je voudrais savoir qu'elle va être la prochaine configuration des lieux de sport du lycée et par qui ils seront gérés. Parce qu'il n'y a pas vraiment de véritable service des sports au niveau de la Région, donc c'est bien à la Ville de Nantes de mettre en gestion ces nouvelles salles qui apparaîtront lors de la création de ce lycée.

Je voudrais aussi intervenir sur le budget primitif, profiter aujourd'hui de la journée du budget pour parler du budget primitif et de ses annexes.

Nous avons une ligne en subventions à individualiser qui est de 2 817 406 €. C'est une somme qui est extrêmement importante. En lisant bien, en étudiant le dossier, on a les subventions détaillées de chaque association sportive. Ces subventions, cette ligne de 2 800 000 € doit servir, je pense, à l'aide apportée aux subventions exceptionnelles, c'est-à-dire à l'action par exemple du jumping, etc.

Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir le détail de ces subventions exceptionnelles données pendant l'année ? Ce serait intéressant de voir le détail de ces différents postes, parce que 2,8 M €, c'est quand même une somme énorme et c'est dommage de n'inscrire qu'une seule ligne intitulée « subvention individualisée ». Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Il y a d'autres interventions ?

Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Nous avons donc trois questions. Au sujet de la première question concernant la possibilité pour les jeunes de faire du sport au plus près de leur lieu d'habitation, c'est un peu l'esprit de la question de M. Blineau, il est vrai que nous développons un maximum de terrains de proximité dans les quartiers, des terrains qui sont d'accès libre et qui permettent aux jeunes de pouvoir faire du basket, du tennis, du volley ou du tennis de table... Certains existent déjà.

L'objectif, c'est d'envisager comment on peut les développer quartier par quartier. C'est, je dirai, une tâche continue que nous avons à faire au fur et à mesure que l'on travaille sur un projet urbain dans un quartier. Comment y implanter des espaces sportifs de proximité ? Cela, est une question effectivement à laquelle nous répondons.

D'autre part, dans les quartiers ouest, nous avons travaillé bien sûr sur des travaux d'amélioration des équipements, mais nous travaillons aussi actuellement sur un projet qui

II – 54

intéresse énormément les jeunes de ce quartier. Je pense à l'aménagement de la plaine de jeux de Bellevue, pour la JSC Bellevue notamment, avec l'implantation de terrains de foot synthétiques et la recomposition totale de l'espace sportif avec la création de nouveaux vestiaires. Donc, on est bien là aussi dans une réflexion en lien avec les jeunes sportifs du quartier pour envisager la façon dont on peut améliorer la facilité qu'ils ont de développer, de pratiquer leur discipline sportive.

Par conséquent, je pense que l'on répond, enfin, pas totalement forcément, parce que l'on ne répond jamais assez, mais on essaie de répondre au plus près des demandes des habitants.

Sur le lycée international, sur le lycée à section internationale pardon, parce qu'il ne s'agit pas d'un lycée international, c'est un lycée à section internationale. Effectivement, je crois en avoir déjà parlé lors d'un Conseil municipal, mais peut-être pas, je ne sais plus.

Ceci étant, en ce qui concerne les équipements sportifs, je m'arrêterai à ceux-ci, nous avons été très soucieux d'échanger à de très nombreuses reprises avec la Région, pour que le programme de la Région de construction de ce lycée puisse être compatible avec les installations sportives nantaises.

De son côté, la Région s'est engagée à construire un double gymnase sur le terrain. Je rappelle que c'est sur l'île de Nantes, sur une partie de l'emprise du stade Michel Lecointre. Donc, la Région s'est engagée à construire deux gymnases qui serviront bien sûr aux élèves mais qui seront également ouverts en dehors du temps scolaire aux activités des clubs sportifs nantais. Donc, là-dessus, des échanges ont eu lieu.

Ensuite, nous allons avoir un déplacement du terrain de rugby-foot qui sera transféré à Mangin-Beaulieu sur le stabilisé Mangin-Beaulieu et qui sera réalisé en synthétique. Tout cela aussi sera réalisé avec les aides de la Région, une participation importante de la Région, principale même. Ce qui va nous permettre d'avoir un terrain synthétique de plus pour le rugby sur la ville de Nantes.

Ensuite, les cours de tennis, qui sont actuellement en extérieur sur Michel Lecointre, vont être déplacés également à Mangin-Beaulieu et reconstruits sur le site, tout ce qui est pistes d'athlétisme, tribunes... Des locaux seront éventuellement reconstitués pour pouvoir continuer à servir de vestiaires et de salles de réunions ; ils seront bien sûr maintenus sur le site et l'activité athlétisme pourra s'y dérouler.

On travaille encore avec la Région pour envisager, lorsqu'il y a des manifestations sportives d'athlétisme - je sais, Monsieur Blineau, que cela vous intéresse – où l'on pourra éventuellement trouver sur l'emprise du terrain du lycée des pistes d'échauffement pour que le tout soit conciliable, c'est un enjeu important.

Mais je crois que l'enjeu d'avoir un lycée tel que celui qui avait été exigé par la Région sur la ville de Nantes est très important, dans le but que nous avons tous de la réussite scolaire et éducative. Et d'autre part, l'enjeu de pouvoir maintenir et optimiser les équipements sportifs est aussi une priorité pour nous. Nous pensons avoir là, de par les négociations que nous avons eues avec la Région, répondu à ces deux questions.

Pour ce qui est de votre troisième question, Monsieur Blineau, sur l'état des subventions exceptionnelles, il est vrai que l'on pourrait reprendre le tableau qui le détaille de près. Ceci étant, il s'agit toujours d'une enveloppe dont la répartition a été votée aux différents Conseils municipaux et sera votée aux prochains Conseils municipaux pour le budget primitif 2011, dont la transparence est totale.

La seule chose peut-être effectivement sur laquelle je vous rejoins, c'est qu'on pourrait avoir à un moment donné un tableau récapitulatif, mais sur des éléments dont tous les élus, ici, ont eu une connaissance régulière, et cela nul ne peut le contester. Voilà. Mais je retiens votre

proposition et cela ne me dérange pas du tout de pouvoir établir un tableau qui récapitule l'ensemble des subventions exceptionnelles.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Oui, Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Je suis désolé, je suis un peu long, le sport n'intéresse peut-être pas grand monde, mais bon, il y a quand même des questions.... J'aimerais bien donc avoir un tableau récapitulatif, premièrement et je n'ai pas fini mon intervention de tout à l'heure.

Je voulais parler du marathon qui aura lieu le 17 avril. Il y a une équipe de bénévoles très performante qui s'occupe de l'organisation de ce marathon. Moi, je pense qu'il serait bien de l'aider encore plus que ce qui est fait. Ils ont besoin, pour avoir de nombreux sponsors, d'un nombre de participants important. Il y aura normalement pas loin de 3 000 participants au départ du prochain marathon le 17 avril et pour cela ils ont besoin également d'une course d'attente, une course plus populaire qui permet à des sportifs nantais de courir.

Ce que l'on peut déplorer, c'est que cette course ne fera pas partie du calendrier de la FFA. Qu'est-ce qu'on pourrait faire justement pour aider et amener les Nantais à venir participer à cette course d'attente ? Merci.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Oui, c'est un dossier qui pourrait être très simple et qui est assez compliqué pour tout dire voilà !

Il y a deux choses : les éléments qui relèvent de la responsabilité de la Ville d'un côté et ceux qui relèvent de la responsabilité du mouvement sportif, de l'autre côté. Donc, nous, on va s'arrêter aux responsabilités de la Ville.

Bien sûr, les organisateurs du marathon sont venus nous voir avant de lancer leur projet - enfin, peut-être pas avant d'ailleurs, parce qu'ils l'ont lancé avant, mais au moment du projet du marathon pour l'année 2011 - ; ils nous avaient dit à l'origine qu'ils faisaient le marathon. Il n'y a aucun souci bien sûr puisque c'est une manifestation qui est très intéressante et cela tout le monde est d'accord pour le dire et le souhaite, sur la ville de Nantes comme dans le mouvement sportif. Cela, c'est quelque chose d'évident.

Et puis, ils nous avaient dit également qu'ils souhaitaient faire une course qui ferait 5-6 km qui ne serait pas d'ailleurs une deuxième course, qui serait liée au marathon, qui partirait en même temps que le marathon et qui serait sur le même circuit du marathon. Nous, nous avons vérifié tout ce qui était du niveau réglementaire et sécuritaire pour réaliser cette manifestation et dans le cadre du projet, tel qu'il a été présenté par le marathon, nous avons dit que cela ne nous posait pas de problème.

Il s'avère ensuite que, du côté du mouvement sportif, on considère que cette deuxième course qui s'appelle « Foulées de l'éléphant » n'est pas homologuée par la Fédération Française d'Athlétisme, mais cela, ce n'est plus du ressort de la Ville.

Donc, nous, la Ville, nous avons pris nos responsabilités et puis en même temps, il s'est avéré que la course de 5-6 km s'est transformée en 9 km et quelques, sachant que la veille de ce jour, nous avons un club nantais qui organise un 10 km - excusez-moi mes chers collègues pour les éléments un peu pratiques que je vous donne - dans un autre quartier de la ville, donc, vous voyez bien qu'il y a un problème aussi de concurrence.

II – 56

Alors, nous, la Ville, nous avons répondu par rapport à l'entrée sécuritaire, réglementaire qui nous est imposée. Le mouvement sportif n'est pas d'accord pour que les « Foulées de l'éléphant » aient lieu, chacun avance ses arguments. Le Préfet doit décider, ce n'est pas de notre ressort. Nous avons étudié le dossier, comme nous devons le faire. Voilà. Je ne peux pas en dire plus. C'est le Préfet qui doit dire s'il autorise ou non cette course des « Foulées de l'éléphant », ce n'est pas du ressort de la Ville de Nantes de le décider.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Football Club de Nantes – Missions d'intérêt général pour la saison 2009/2010 – Compte rendu – Subvention pour l'année 2011 – Approbation

Mme CLERGEAU, Adjointe – Ce dossier concerne le Football Club de Nantes. Comme le club doit le faire, il nous a rendu son rapport sur les missions d'intérêt général pour la saison 2009-2010. Il faut remarquer que dans ce rapport, par rapport à l'année dernière, il y a des opérations complémentaires dont notamment l'invitation de 5 500 jeunes joueurs et dirigeants de clubs de l'agglomération à venir assister au match Nantes/Vannes en janvier 2010.

Il y a eu également des actions en faveur des jeunes des quartiers, des stages ouverts aux 10-12 ans qui ne sont pas licenciés également dans un club ; des actions de prévention de la délinquance en direction des clubs de supporters qui ont été mis en place par le club, par le FC Nantes ; des actions d'éducation, d'intégration au centre José Arribas. Je pense notamment aux 110 visites guidées qui ont eu lieu, aux journées de détection pour les catégories « petits » et à des séances d'entraînement mensuelles ouvertes aux jeunes gardiens et éducateurs des clubs de la région.

Et puis, il y a aussi des actions de formation, de perfectionnement et d'insertion des jeunes sportifs, au sein du centre de formation du FC Nantes, où là, une cinquantaine de jeunes sont accueillis.

On continue à travailler avec le club pour pouvoir optimiser ces missions d'intérêt général. D'ores et déjà, en partenariat avec eux on travaille sur la réalisation du tournoi Cité Foot du 8 mai. Je vous rappelle que le plan Cité Foot regroupe 15 clubs des quartiers de la ville de Nantes. Un tournoi aura lieu le 8 mai et des joueurs et éducateurs participeront à ce tournoi de Cité Foot.

Et puis, nous continuons à travailler également pour que le FC Nantes puisse aller plus loin, que des joueurs éducateurs participent tout au long de l'année aux différentes manifestations des clubs de foot, ou d'ailleurs d'autres clubs sportifs dans la ville.

Le rapport qui nous a été présenté pour la saison 2009-2010 nous laisse penser que donc nous pouvons leur accorder la subvention de 300 000 €. Voilà, mes chers collègues.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues. Le dossier des missions d'intérêt général présenté par le FC Nantes ne justifie pas la subvention de 300 000 € faite par la Ville de Nantes.

II – 57

L'accueil sur les tennis de la Jonelière, la prévention de la violence, les actions en direction des clubs de supporters, ainsi que les différentes animations ne sont pas à la hauteur de notre attente concernant le Football Club de Nantes.

Pourtant, dans notre ville, les choses bougent. Une association : « A la Nantaise » s'est montée afin de faire des propositions pour sortir le FC Nantes de l'ornière.

Une grande enquête a eu lieu du 12 janvier au 18 février 2011. Plus de 1 000 passionnés du FC Nantes se sont exprimés. Luc Arrondel, statisticien et directeur de recherche au CNRS a présenté cette enquête où plus de trois quarts des sondés pensent que le FC Nantes fait complètement partie du patrimoine et du rayonnement de la ville de Nantes. Deux sur trois se prononcent pour une reprise du FC Nantes par un groupement d'entreprises régionales.

Ils sont trois sur quatre à espérer revoir du jeu « à la nantaise » et à ne pas faire confiance à l'équipe dirigeante actuelle pour y remédier.

L'Association « A la Nantaise » invite tous les élus locaux, les différentes collectivités territoriales à la présentation de son projet d'actionnariat populaire basé sur le volontariat. Cette somme d'argent se monterait à 300 000 € dès la première année.

Le groupe « Centre Démocrate » souhaite qu'un maximum d'élus soit présent le jour de cette réunion, le mardi 19 avril 2011, afin de montrer un soutien sans faille à cette association qui regroupe les amoureux du ballon rond et les valeurs qui avaient fait la gloire du FC Nantes.

Nous sommes convaincus qu'en passant outre les clivages politiques, ce spectacle pourra continuer dans les meilleures conditions et nous permettrait de pouvoir, à l'avenir, voter cette subvention. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Guin.

M. GUIN, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier nous est présenté, effectivement, dans un climat d'incertitude sur l'avenir du club, de rumeurs, d'instabilité, de polémiques multiples ; climat aussi qui est assez morose quant au jeu et aux résultats ; et climat désolant, je dirais, pour les spectateurs.

Je crois qu'il y a deux manières de voir ce dossier, soit en considérant le club comme un club parmi les autres formations sportives de haut niveau, et dans ce cas, notre contribution pourrait être évolutive, tiendrait compte des critères communs utilisés pour tous les clubs de haut niveau ; soit on pourrait tenir compte en effet des piètres prestations du club.

Mais moi, j'aboutirai à une solution très différente de M. Blineau. Je pense qu'il faut bien au contraire maintenir la subvention, parce qu'il y a une autre manière de considérer les choses. C'est effectivement de considérer le FCN comme une formation particulière dans le champ général du sport de haut niveau à Nantes, à cause de son histoire et de la relation très particulière qui a été entretenue avec la Ville et tout l'environnement régional.

Le Football Club de Nantes a participé, jusqu'à une période récente, à forger l'identité même de la Ville. L'image de la Ville et l'image du club ont été liées, alors qu'aujourd'hui ce lien est totalement dégradé. Cette image était fondée sur une certaine conception du jeu, issu d'un travail en profondeur en matière de formation et d'éducation. L'expression, d'ailleurs, de « jeu à la nantaise » n'était plus seulement une expression qui convenait aux sportifs. En effet, on entendait reprendre cette expression dans les milieux économiques et dans les milieux politiques.

Beaucoup avaient alors considéré que ce club était un élément patrimonial majeur, un élément patrimonial immatériel. Ce qui veut dire que l'évolution du club n'est pas totalement et seulement l'affaire du propriétaire actuel ou des propriétaires successifs, c'est aussi l'affaire de

II – 58

tous les Nantais qui se sentent concernés par le devenir de cet élément immatériel de notre patrimoine. On dit souvent des services publics - en particulier à gauche d'ailleurs -, que ces services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Eh bien, on pourrait étendre cette expression au Football Club de Nantes, si l'on en croit la tristesse et la désespérance de ceux qui adhéraient aux valeurs fondamentales de ce club, et qui sentent évidemment que cet élément patrimonial s'effiloche, à l'évidence.

Par conséquent, le maintien de notre effort et de notre subvention aujourd'hui en faveur du centre de formation et de diverses actions citoyennes, comme Marie-Françoise les a présentées tout à l'heure, doit marquer notre détermination à maintenir cette ligne et notre conviction que quelque chose est encore jouable.

Ce vote s'insère dans un contexte très inquiétant pour le football professionnel : dans l'ordre international, les déficits colossaux de grands clubs ; dans l'ordre européen, par exemple, l'introduction des paris en ligne presque sans régulation – peut-être que l'on améliorera les choses – mais tout cela induit des pratiques frauduleuses ou mafieuses ; dans l'ordre national, la pauvreté du jeu, les déficits croissants non maîtrisés, un modèle économique très incertain désormais.

Donc, si nous avons à Nantes une chance d'échapper à ces tendances lourdes, il n'y a pas d'autre choix que de maintenir la ligne de l'éducation, de la formation des jeunes à ce jeu collectif dès le plus jeune âge, de ce mouvement perpétuel dont une lignée brillante d'éducateurs à Nantes ont donné le « la ». Et en même temps, il y a du « boulot », il faut le dire ! Mais la convention permet de responsabiliser des joueurs dans leur club, d'une part, et dans la cité d'autre part.

Pour ma part, je souhaiterais que notre vote comporte trois messages. Un message aux propriétaires, actuel ou futur : au propriétaire actuel qui s'est entouré, il faut bien le dire, pendant longtemps de gens aussi incompetents qu'inconséquents, on pourrait lui dire : « vous semblez enfin avoir compris l'importance du modèle nantais ». C'est sans doute sincère, c'est peut-être aussi calculé, peu importe, mais nous l'encourageons en tout cas à maintenir cette ligne. Au propriétaire futur, éventuel, il faut lui dire qu'il ne faut pas venir ici pour faire n'importe quoi et qu'ici il y a une culture, il y a des idées, il y a du caractère, il faudra nécessairement en tenir compte.

Deuxième message : aux membres du FCN actuel, et tout spécialement ceux de l'association car c'est l'association qui a la charge principale de la formation ; et aux formateurs eux-mêmes qui semblent constituer une équipe respectueuse des valeurs éducatives, qui ont caractérisé l'histoire du FCN. Il faut dire, qu'à mon sens, les élus nantais doivent lancer le message. On les accompagne. On les encourage à rétablir des bases saines, c'est l'expression même de ces éducateurs-là.

Et enfin, aux citoyens supporters du FCN, qu'ils appartiennent à telle ou telle association, peu importe ; ceux qui oeuvrent à l'extérieur de manière positive, de manière vigilante. Je crois qu'il faut que le message leur soit adressé que les élus municipaux, en effet, les comprennent, partagent leurs préoccupations, appuient leurs démarches qui visent à reconstituer précisément le patrimoine commun.

C'est ainsi qu'à mon sens notre délibération ne sera pas une simple formalité, une convention au contenu traditionnel, mais sera un message et un avertissement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Quelques mots très rapidement.

Je voudrais tout simplement rappeler que je considère effectivement que dans le football de haut niveau, en ligue 1 ou en ligue 2, on entre vraiment dans des systèmes économiques et on n'est plus dans le sport de haut niveau tel qu'on peut le voir dans d'autres disciplines, comme le hand, le volley, le basket ou d'autres. On est vraiment dans deux catégories bien distinctes. Ce sera ma première remarque, ce qui nous a d'ailleurs amenés, en 2005, à baisser le montant de la subvention au FC Nantes de 1 500 000 € à 300 000 €. Je le rappelle parce que, parfois, on oublie un petit peu l'histoire.

La deuxième observation, c'est que, oui, tous les Nantais sont malheureux de voir ce qui se passe actuellement au FC Nantes et tous les Nantais – du moins la majorité des Nantais – ont envie de revoir un club de foot fort, porter haut l'image de la ville. Cela, c'est une réalité. Et d'ailleurs, on l'a bien vu, parce que lorsque le club est descendu en ligue 2, dans un premier temps, les supporters ont toujours été très nombreux à suivre le club. Et, ils sont prêts à revenir le jour où le club donne une meilleure image et a de bons résultats. Mais je ne vous cache pas que les résultats sportifs ne dépendent pas de la Ville de Nantes.

Troisième point, oui, il est intéressant qu'autour du club du FC Nantes, comme cela existe d'ailleurs depuis longtemps, il y ait des associations de supporters, d'amis du FC Nantes, on peut les appeler de différentes sortes, qui soient là pour dire : « les Nantais aiment le foot, aiment leur club et ont envie de le voir évoluer ». Et nous, la Ville, nous nous devons effectivement de soutenir les clubs de supporters quels qu'ils soient – enfin, dans la mesure où ils défendent des valeurs démocratiques qui nous conviennent, bien sûr, c'est évident. Il est de notre devoir de pouvoir suivre et soutenir les différents clubs de supporters dans leurs projets. C'est ce que nous faisons régulièrement lorsque nous sommes sollicités par les uns ou par les autres.

Juste un autre point : la subvention de 300 000 € qui vous est proposée aujourd'hui, je vous le fais remarquer au passage, est largement inférieure à des subventions votées par d'autres villes pour des clubs en ligue 2.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ecoutez, moi, je pense que nous sommes dans une situation que j'espère transitoire. Ceux qui ont la solution à la situation sportive, qui n'honore pas le club et son histoire et son prestige, sont les bienvenus. Mais il est plus facile de le dire que de trouver la solution. Et en tout cas, ce n'est pas la Ville qui apportera une solution financière. Ce n'est pas son rôle.

Il me paraît maladroit, dans cette période où, peut-être, des perspectives de redressement et d'avenir plus glorieux et conformes à l'image aussi que nous souhaitons pour notre ville, vont se profiler, de supprimer cette modeste subvention à un club professionnel, parce que ce n'est que 300 000 €. On peut le faire, mais si on le fait, c'est un geste inamicale à l'égard du club et je ne pense pas que ce soit, dans cette période, très habile.

Maintenant, on pourra toujours reconsidérer notre décision en fonction de l'évolution. La saison n'est pas terminée. Ce que l'on souhaite quand même pour ceux qui jouent sur le terrain, c'est qu'ils se maintiennent en ligue 2 et qu'ensuite, la perspective d'un redressement qui nous ramène au plus haut niveau, c'est-à-dire en ligue 1, soit engagée par un projet qui soit un projet nouveau et que beaucoup souhaite.

Vous avez évoqué, Monsieur Blineau, l'association « A la nantaise ». Je les ai rencontrés. J'ai discuté avec eux. Il y a des gens très intéressants. Je comprends aussi leurs désirs et leur gêne par rapport à cette situation. On peut parfaitement la partager.

Voilà, c'est tout, et je vous invite maintenant à voter... On ne va pas ouvrir un débat, Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Désolé, deux secondes.

II – 60

Ce que je voulais dire, c'est que le dossier qui est présenté n'est quand même pas très « profond ». Quand on nous dit qu'il faut donner 300 000 € parce que le FC Nantes loue des tennis à deux clubs différents, il ne faut pas oublier que ces tennis sont quand même quelque part à la Ville de Nantes...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Attendez, ce n'est pas le sujet ! Ce n'est pas le sujet.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Quand vous voyez que maintenant, c'est écrit...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez écouté ce que j'ai dit, donc vous avez bien compris...

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Ce que je voudrais, c'est qu'au moins ce dossier soit plus étoffé et que déjà le FC Nantes montre un peu plus d'ambition.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous ai répondu, je crois, assez clairement. On souhaite que les choses changent. Moi, je dis, voilà, il y a une subvention cette année et l'on ne veut pas être discourtois en pleine saison. Simplement, ce n'est pas un engagement pour le futur, cela dépendra de ce qui bougera ou de ce qui ne bougera pas. Voilà, c'est tout ce que je dis.

Je vais même vous faire une confidence. J'ai toujours eu plaisir à aller aux matches de foot. Cela fait quand même plusieurs semaines que je n'y suis pas allé. Ce n'est pas très bien ce que je vais dire, mais je n'ai pas tellement envie non plus d'y aller. Je préfère aller à un match de hand ou de basket mais j'aimerais avoir envie, comme beaucoup de supporters, de retourner à la Beaujoire.

Voilà tout simplement. En attendant, je vous invite à voter cette proposition de délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Centre Démocrate »).

Mme NAEL, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.

Mme NAEL, Conseillère municipale – Vous le savez, dans le cadre de la délégation réussite éducative, nous essayons de travailler à la fois en partenariat avec l'Education Nationale, les parents et les associations pour permettre le développement d'actions d'éducation à la citoyenneté, d'ouverture culturelle et d'implication des personnes en direction des enfants.

Juste un petit mot dans le contexte, justement, du partenariat. Je ne développerai pas puisque ma collègue Johanna Rolland le fera. Il y avait - vous le savez, le contexte de l'institution scolaire est difficile aujourd'hui – un CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) et un CTP (Comité Technique Paritaire Départemental) cette semaine et on peut le lire dans la presse, un certain nombre de mobilisations dans les collèges et dans les lycées notamment. On ne peut aujourd'hui qu'être solidaires avec eux, dans la mesure où l'on voit bien les conséquences de la politique gouvernementale sur le service public d'éducation qui n'est pas à la hauteur.

Concernant notre action à Nantes, où l'éducation est une priorité, je noterai dans le cadre de ces subventions, une nouveauté dans le cadre du projet expérimental de Bellevue : 5 000 € proposés pour l'association « les quais de la mémoire » qui aujourd'hui intègre le projet de réussite éducative avec un projet en direction des collégiens autour de l'audiovisuel et d'ateliers d'écriture.

II – 61

A signaler aussi les 10 000 € à l'association « Bretagne vivante » pour son implication avec le pôle sciences et environnement Séquoia pour toute la question des actions d'expérimentations et d'éducation à l'environnement - comme vous le savez, nous le savons et nous le souhaitons – pour travailler sur la question environnementale et écologique aujourd'hui.

On pourrait noter effectivement les interventions dans le cadre de la formation des enseignants du premier degré, mais aussi la participation à la Fête de la science ou encore, dans le cadre du projet global des Dervallières, la valorisation pédagogique des espaces d'expérimentation du parc des Dervallières, notamment du bassin et de la Chézine...

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville pour l'année 2011 – Montant des forfaits et attribution de subventions – Avenants avec les OGEC – Approbation.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait plusieurs fois que j'interviens sur cette question des subventions accordées par la municipalité aux OGEC des écoles primaires de la ville et je dois dire que je suis de plus en plus étonnée par la mauvaise volonté dont vous semblez faire preuve sur le sujet.

Je vais faire un rapide historique. En 2009, j'avais demandé simplement, à la demande de plusieurs présidents d'OGEC d'écoles de la ville, que vous puissiez estimer le coût de la scolarisation d'un enfant qui est scolarisé dans le secteur public à Nantes, puisque la loi précise que « le montant total (versé aux établissements privés) doit être égal au coût moyen correspondant d'un élève de l'enseignement public ». Donc pour appliquer la loi, vous êtes bien d'accord que la première chose à faire pour une municipalité, c'est d'estimer le coût moyen de scolarisation d'un enfant dans le public. Vous vous étiez engagés à l'époque, en 2009, à monter un groupe de travail sur le sujet avec les représentants des OGEC.

L'année dernière, à la même période, j'étais à nouveau intervenue parce que ce groupe de travail n'avait toujours pas été convoqué par la Ville et que la date qui avait été retenue avait été décalée plusieurs fois. Près d'un an après vous être engagés à monter ce groupe de travail, qui devait donc évaluer le coût d'un enfant dans le public, rien n'avait été fait et vous vous étiez à nouveau l'année dernière engagés à mener à bien la mission de ce groupe de travail.

Nous avons bien pris note que cette réunion a enfin eu lieu au mois d'avril dernier, mais ce qui devait être un groupe de travail très technique, pour évaluer le plus précisément possible le coût de scolarisation dans le public, est devenu une commission qui a été rebaptisée « Commission de réévaluation du forfait communal ». Et nous avons su également que l'Adjointe à l'éducation avait réexpliqué à cette occasion aux représentants des OGEC, que c'était vraiment trop compliqué pour la Ville de Nantes d'évaluer le coût d'un enfant dans les écoles publiques nantaises.

Ce que je voudrais savoir d'abord, c'est comment est-ce qu'il est possible que la 6^{ème} ville de France qui fait des calculs et des ratios très compliqués comme nous les a présentés M. Bolo tout à l'heure dans le budget, ne soit pas capable d'évaluer ce coût, alors que de nombreuses

II – 62

villes du département sont parfaitement capables de le faire ? Il paraît même qu'il existe des logiciels qui calculent ce coût très facilement, donc il serait peut-être temps d'investir.

Ce qui est à craindre, c'est que vous sachiez en réalité parfaitement à combien vous revient un enfant dans le secteur public ; d'ailleurs ce serait inquiétant que vous ne le sachiez pas, puisque vous nous répétez régulièrement que l'éducation, c'est le premier budget de la Ville !

Donc voilà. Moi, je voudrais quand même rappeler que l'enseignement privé à Nantes scolarise près de 40 % des élèves. Ce n'est pas une école pour riches. Il y a beaucoup d'enfants qui sont issus de ZEP. Il y a beaucoup d'élèves qui bénéficient de tarifs de solidarité et il y a également beaucoup d'OGEC qui sont actuellement dans de grosses difficultés financières.

Monsieur le Maire, moi ce que j'aimerais savoir aujourd'hui – et plusieurs présidents d'OGEC attendent votre réponse – c'est si vous allez vous décider, oui ou non, à officialiser ce coût d'un enfant qui est scolarisé dans le public, puisque ce n'est que lorsqu'on aura le montant précis de cette scolarisation dans le public, qu'on pourra évaluer de manière transparente le montant des subventions que la Ville pourra accorder aux OGEC.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Je dois avouer que je suis assez surprise par votre intervention pour une raison assez simple, qui est qu'avec M. Bolo nous recevons, effectivement, régulièrement, les représentants des associations gestionnaires des écoles privées et que je dois dire que ces discussions se passent de manière particulièrement constructives et positives.

Moi, je vous invite à travailler en lien avec ces représentants qui pourront vous démontrer comment on a avancé, pas à pas, sur un certain nombre de questions. Et je prendrai juste un exemple, parce que je dois saluer ce travail partenarial qui est fait, au-delà des clivages, dans un état d'esprit constructif et même dans un climat où l'on parle du fond et des enjeux qu'on peut partager : j'ai cité dans le forfait, la particularité propre à la Ville de Nantes, d'un forfait élémentaire pour les écoles scolarisant plus de 50 % d'enfants issus des ZEP et pour les élèves en CLIS.

Cet élément est particulier puisque c'est un choix volontariste que nous avons fait, en concertation avec les représentants puisqu'effectivement il nous a semblé que donner plus, là où il y en avait le plus besoin, contrairement à ce que fait – je le dis quand même au passage – le Gouvernement à propos des RASED et des réseaux ambition réussite, cela nous paraissait relever de notre responsabilité.

Et je me félicite de ce climat constructif avec les représentants concernés pour travailler sur des enjeux de fond et pas sur des enjeux polémiques.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Excusez-moi, Madame Rolland, mais j'avais une question très précise. Cela fait trois années successives que je vous la pose : est-ce que, oui ou non, vous allez vous décider à nous « sortir » un coût moyen de scolarisation d'un élève dans le public ?

La question, elle est celle-là. Tout le monde attend votre réponse, on aimerait avoir une réponse qui réponde enfin à la question !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Garnier, moi, je ne suis pas comme Mme Rolland, je ne suis pas étonné.

Je pense que vous cherchez toujours à instrumentaliser comme dans le bon vieux temps cette question de l'école privée. Mais je pense que nous avons, heureusement, une approche

II – 63

différente et les interlocuteurs que nous avons, qui sont représentatifs de l'ensemble des écoles et pas seulement de quelques OGEC, comme vous dites, sont des gens plus responsables et plus raisonnables. Ils savent d'ailleurs une chose que l'on peut toujours remettre en cause à savoir que nous allons au-delà de la loi puisque la Ville de Nantes, depuis déjà pas mal d'années, depuis 1989, attribue des forfaits aux écoles maternelles alors que ce n'est pas du tout obligatoire, la loi ne l'impose pas.

C'était acquis, donc nous l'avons considéré comme tel. C'est la même chose pour la prise en charge des aides pour les restaurants scolaires des écoles privées. Nous pourrions nous limiter aux enfants de Nantes, mais nous n'avons pas voulu rendre trop compliquée la tâche des gestionnaires, dans la mesure où l'on aurait pu dire : « réciprocité, les communes dont viennent les enfants qui ne sont pas nantais pourraient prendre en charge la restauration ».

Voilà deux points importants qui, je crois, sont appréciés de nos partenaires et qui font aussi que l'état d'esprit des négociateurs n'a rien à avoir avec le ton que vous avez employé ce matin. J'invite le Conseil à se prononcer. Qui est pour ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Excusez-moi, Monsieur le Maire, je prends quand même note que vous ne voulez pas communiquer sur ce coût...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Prenez-en note.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Voilà, c'est noté. Par ailleurs, peut-être que les associations gestionnaires font bonne figure...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, vous avez déjà pris deux fois la parole, le vote est ouvert...

Mme GARNIER, Conseillère municipale - ...devant vous, ce n'est pas les échos que nous en avons, nous.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Eh bien, tant pis pour vous. Ce qui m'intéresse, c'est la paix civile dans cette ville. Je crois y avoir beaucoup contribué. Alors ne vous faites pas d'illusion, vous ne gagnerez pas sur ce terrain.

Un élu dans la salle : Abstention par manque de réponse.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Arrêtez avec cet argument du manque de réponse ! Ici, nous avons une priorité : c'est la responsabilité qui nous a été fixée par la loi d'aider l'école publique. En même temps, il existe une école privée sous contrat, et donc, je le répète, nous allons plus loin que la loi. Alors si vous voulez qu'on aille moins loin, vous pouvez continuer comme cela !

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes » et de deux membres du groupe « Centre Démocrate »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, ce dossier concerne la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises avec, vous le savez, trois statuts différents de périmètres : les écoles à périmètre souple, ferme ou élargi.

II – 64

Je vous propose de ne pas vous donner l'intégralité du détail des modifications mais simplement les changements de statuts de périmètres avec la mise en place d'une mesure de périmètre ferme pour le groupe scolaire Longchamp et pour l'école primaire rue Noire ; la mise en place d'une mesure de périmètre élargi, sauf vis-à-vis des Plantes dans les écoles Jacques Prévert, maternelle et élémentaire ; et enfin en anticipation du travail sur la future carte scolaire de la future école Aimé Césaire, deux mesures : la mise en place d'une mesure de périmètre souple pour le groupe scolaire Gustave Roch et le maintien de la mesure de périmètre ferme sur Pauline Kergomard et Anatole de Monzie ; avec la possibilité pour les enfants du périmètre Louise Michel de s'inscrire sans dérogation dans ces écoles.

J'insiste un tout petit peu sur ce point parce que cela demande un travail transversal extrêmement important de la part de l'ensemble des services de la Ville. Je pense notamment au service qui travaille sur le logement et au service éducation ; une carte scolaire, cela se travaille en anticipant sur plusieurs années. C'est ce qu'on fait aujourd'hui, en anticipant l'ouverture de l'école Aimé Césaire.

Juste un point à l'occasion de cette dérogation, puisque le travail sur les périmètres scolaires, il englobe évidemment l'analyse sur les prévisions d'effectifs à la rentrée. Et effectivement, Myriam Naël a évoqué le CDEN qui a eu lieu mercredi soir, qui a suscité de vives réactions de la part, à la fois des syndicats d'enseignants et des parents d'élèves, sur trois sujets majeurs. Je voudrais vous en faire partager le contenu aujourd'hui.

Le premier est la question des RASED. On en avait beaucoup parlé l'an dernier, l'Inspecteur d'académie nous avait affirmé le maintien budgétaire de 23 postes de RASED en disant : « soit, il y a une diminution, mais à titre exceptionnel on va garder un volet dans le budget ». A la rentrée prochaine, ces 23 postes disparaissent. J'insiste un tout petit peu sur ce tour de passe-passe technique parce que ce qui nous est présenté aujourd'hui comme une mesure d'ajustement est en réalité un véritable choix politique : enlever plus là où il y a justement le plus besoin. Mercredi soir, les fédérations de parents d'élèves, au-delà des clivages traditionnels, se sont fortement exprimées sur cette question.

Le deuxième point – je ne le détaillerai pas parce qu'on l'a déjà largement évoqué – c'est la baisse de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. J'invite celles et ceux qui semblaient exprimer des doutes sur ces questions, à consulter les chiffres officiels de l'Inspection d'académie qui démontrent la baisse de plus de 1 000 enfants des moins de 4 ans, l'Inspecteur d'académie nous ayant dit – je cite – : « et encore, la Loire-Atlantique est très au-dessus du taux moyen des départements », donc ce mouvement va continuer. Il ne fait que renforcer les inquiétudes des syndicats, des parents d'élèves et les nôtres sur la suite donnée à cette question.

Enfin, le dernier point, vous le connaissez, c'est la baisse des seuils annoncés. Je le redis parce que cela me paraît essentiel. Une baisse des seuils, cela veut dire des écoles qui fermeront. Cela veut dire que d'autres écoles n'ouvriront pas et cela veut dire concrètement plus d'enfants par classe, quels que soient les quartiers, quelles que soient les situations des écoles. Je crois que cette baisse des seuils est extrêmement grave.

Quand on annonce une diminution de 16 000 postes dans l'Education nationale, la conséquence concrète, c'est une moins-value sur les conditions d'apprentissage de nos enfants dans cette ville et ailleurs.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Rolland. Monsieur Rica.

M. RICA, Conseiller municipal – Mes chers collègues, les élus communistes partagent les objectifs de cette délibération sur les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises. La

mixité sociale est un enjeu majeur pour les projets éducatifs locaux à Nantes. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'elle préside à la détermination des périmètres scolaires.

Qu'il me soit permis ici d'évoquer les extrêmes inquiétudes de la communauté éducative quant aux orientations actuelles de la politique de l'Etat. Le Gouvernement poursuit, avec des arrière-pensées idéologiques, son entreprise d'instauration d'une école à plusieurs vitesses. Il entend de nouveau supprimer, à la rentrée 2011, 16 000 postes d'enseignants. Cela fera 66 400 postes supprimés depuis le début du quinquennat, soit 8 % des effectifs des enseignants ! Au prétexte d'économies budgétaires, l'objectif est désormais clairement affiché : dynamiser le système éducatif français !

Je voudrais apporter ici le soutien des élus communistes aux enseignants, personnels, parents d'élèves des collèges et lycées nantais comme la Durantière, Albert Camus qui ont déposé un préavis de grève pour dénoncer la volonté du Gouvernement de ne plus considérer leur établissement comme « zone prioritaire ». C'est aussi le cas pour les écoles Sarah Bernhardt, Louis Pergaud et d'autres où les enseignants, les parents se retrouvent pour s'opposer aux décisions néfastes pour les enfants.

En élémentaire, le Gouvernement a décidé notamment l'augmentation du nombre d'élèves par classe, le recours aux non-titulaires d'enseignants spécialisés contre l'échec scolaire. L'abandon d'une partie des élèves, en renonçant à leur apporter une culture commune ainsi que des clés pour leur émancipation personnelle et leur vie de citoyen, comble sans doute les vœux d'un patronat avide de main d'œuvre exploitable, mais cela nous éloigne d'autant d'une société de justice et d'égalité sociale.

L'enseignement, avec un nombre raisonnable d'élèves, est une des conditions de la réussite des enfants. Un nombre important d'enseignants doit être recruté pour répondre à ce besoin ainsi qu'aux remplacements. Leur formation doit être plus complète en matière pédagogique et leur permettre de mieux appréhender les enfants et les adolescents auxquels ils enseignent.

La compétition, mise en avant par le Gouvernement entre les élèves, les écoles, les villes et les académies doit être stoppée. C'est une exigence qu'exprime à juste raison nombre de nos concitoyens et dont nous souhaitons ici nous faire l'écho.

C'est pourquoi, également, nous nous inquiétons des annonces de fermetures de classes à Nantes, à la prochaine rentrée scolaire.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Février.

Mme FEVRIER, Conseillère municipale – Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous tenons tout d'abord à saluer le travail rigoureux et précis réalisé chaque année par la Direction de l'Education de la Ville de Nantes, pour redessiner ces territoires scolaires, tout en veillant à favoriser la mixité sociale entre les élèves, à équilibrer les effectifs entre les écoles en tenant compte des capacités d'accueil et à éviter notamment les fermetures de classes. Car, et c'est bien là l'objet de mon intervention, la modification des seuils d'ouverture et de fermeture de classes par l'Inspection académique fait peser chaque année des menaces sur plusieurs écoles.

Anticiper avec l'institution ces fermetures, tel que s'efforce de le faire la Direction de l'Education, participe à la volonté de réduire les inégalités sociales. Or, force est de constater qu'à la rentrée prochaine, certaines écoles, et qui plus est de quartiers prioritaires, sont concernées par ces décisions qui vont contribuer indéniablement à dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage, en augmentant le nombre d'élèves par classe.

II – 66

Huit écoles nantaises sont concernées par ces possibles fermetures de classes, je n'en citerai que quelques unes :

- l'école élémentaire les Châtaigniers, qui plus est, est une école en réseau ambition réussite,
- l'école Chauvinière sur Nantes Nord,
- l'école élémentaire Le Baut sur Nantes Nord toujours, qui est pourtant également une école à favoriser.

Ces mesures illustrent parfaitement la logique économique, purement comptable, dans laquelle la droite est enfermée. Cette volonté gouvernementale de réduction des moyens consacrés au système éducatif ne se limite malheureusement pas à la recherche d'économies « faciles », elle est aussi qualitative.

En effet, l'attaque frontale mise en place contre l'école, sous couvert d'une participation collective à la réduction de la dette, masque et favorise en réalité la volonté de procéder à un changement radical des fondements de l'école avec la mise à mal de tous les dispositifs élaborés pour réduire les inégalités, par exemple les zones d'éducation prioritaire, les réseaux d'aide aux élèves en difficulté – Johanna Rolland a rappelé la suppression de 23 postes à la rentrée.

Autre chose, la négation de l'importance de l'encadrement humain par une application aveugle de la révision générale des politiques publiques, dans le seul but de réduire les emplois ; également les tentatives de privatisation depuis l'accueil des tout-petits, jusqu'au pilotage de l'université et de ses missions ; l'appauvrissement des méthodes pédagogiques et le recul de la formation des enseignants ; la stigmatisation des élèves en difficulté et de leur famille ; et la gestion de nos institutions avec le « pilotage par les résultats ». J'en passe certainement et j'en oublie tellement la liste est longue !

Nous devons rompre avec cette politique catastrophique qui tourne résolument le dos aux attentes des familles et à nos valeurs. Il faut changer de modèle et avancer en construisant une école ayant les moyens de ses missions, impliquant tous les acteurs, sans se limiter à des mesures techniques d'aménagement, avec par exemple des unités pédagogiques à taille humaine ouvertes sur leur environnement et des équipes professionnelles reconnues.

Nous ne pouvons nous résoudre à la logique insidieuse du Ministère de l'Education nationale qui prend des mesures pour dégrader les conditions d'apprentissage, qui oblige donc les collectivités à redoubler d'efforts pour améliorer l'accompagnement scolaire et les activités périscolaires alors que dans le même temps, le Gouvernement dénonce les dépenses trop importantes des communes.

Pour nous, élus d'Europe Ecologie-les Verts, investir dans l'éducation, c'est gagner demain en développement humain, en solidarité et en cohésion sociale, pour assumer ensemble la responsabilité partagée du présent et la préparation du futur. Et, c'est bien sûr, comme pour la Ville de Nantes, une priorité.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Deuxième répartition des subventions – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – Je vous propose de ne pas entrer dans le détail de toutes les subventions, simplement d'essayer d'éclairer notre état d'esprit et de donner quelques indications.

Vous retrouvez trois volets sur les subventions de fonctionnement : le volet enfance avec par exemple le soutien à l'association « Corto loisirs » dont le travail est basé sur des propositions d'activités originales et prend en compte la question de la mixité entre enfants en situation de handicap et enfants valides.

Le deuxième volet concerne la question des adolescents. On a eu l'occasion de le dire, c'est une de nos priorités sur le champ de la jeunesse, avec à la fois la mise en place d'un conseil scientifique sur les ados, qui se réunit régulièrement avec des chercheurs mais aussi des acteurs nantais et provenant de l'extérieur, pour nous aider à travailler sur cette question. D'un point de vue concret, dans cette délibération, vous trouvez le soutien à la maison départementale des adolescents, mais aussi à une association appelée « Carnabal ».

Enfin, concernant le troisième volet des subventions jeunesse, je citerai simplement quelques exemples à la fois structurants : le soutien à l'association « Eclectic-Léo Lagrange » sur le quartier Nantes Nord, mais aussi au CRIJ pour un montant de 136 000 €. J'en profite pour dire nos inquiétudes sur le devenir de l'orientation au niveau national. On nous annonce, depuis des mois et des mois, un grand débat qui doit amener une forme de refonte de cette question de l'orientation. Aujourd'hui, les responsables du CRIJ et des autres organisations de ce secteur, s'inquiètent et s'alarment de ne pas voir ce débat aboutir. Je tenais à le dire parce que l'on sait à quel point la question de l'orientation est fondamentale dans le parcours de vie de chacun.

Et puis on soutient aussi des associations sur des projets d'une ampleur plus moyenne : « Théâtre Groove » pour 1 700 € ou « Mix'art » pour 1 280 €. Je tiens à le dire parce que dans nos têtes, il n'y a pas de « petit » ou « gros » projet. Il y a des associations historiques, des associations émergentes qui travaillent sur l'innovation. Ce qui nous intéresse, c'est justement la diversité des actions engagées par ces acteurs associatifs.

Le deuxième point concerne donc la participation au dispositif « Emplois tremplins » du Conseil général. Donc là, vous trouvez cinq situations : les « Quais de la mémoire », « DIPP », « Fragil », « Carnabal », « C'West ». Là aussi, vous retrouverez une diversité d'ancrage territorial avec une association plus dans le quartier de Bellevue, une autre dans celui de la Faculté et encore une autre à cheval sur deux quartiers de Nantes.

Je crois en cette diversité d'ancrage territorial, de thématique et en cette volonté aussi de certaines associations de jeunesse de travailler sur la question étudiante. Mais au-delà de cela, prenons le cas de « DIPP », association avec laquelle nous avons beaucoup travaillé qui nous dit aujourd'hui : « nous, on veut continuer à travailler sur l'université » - on les a rencontrés récemment avec Abbassia Hakem. Il faut sortir de l'université parce qu'il y a une jeunesse au pluriel dans cette ville et c'est la pluralité de cette jeunesse que l'on veut prendre en compte. Donc, c'est aussi dans cet état d'esprit qu'on les soutient.

Enfin, le dernier point concerne donc les subventions CUCS au titre de 17 500 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, c'était pour intervenir sur la précédente.

II – 68

Je voulais simplement intervenir sur le cœur même de la délibération parce que j'avais cru comprendre en début de Conseil qu'on devait se focaliser sur le cœur de la délibération, et je ne savais pas qu'il y avait un débat sur l'éducation.

J'ai juste une question technique, je n'ai pas très bien compris page 3/3 pourquoi on évoquait l'école Dervallières Château maternelle, mais c'est peut-être tout simplement une erreur de retranscription.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Johanna Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – A quelle page ?

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Page 3/3, dans les tableaux d'écoles avec statut d'application de périmètre élargi. C'est peut-être le tableau page 3/3, c'est à partir des tableaux dans les annexes.

C'est juste une remarque, comme on la voit apparaître plusieurs fois, je me posais la question de savoir à quel titre.

Mme ROLLAND, Adjointe – Oui, effectivement, c'est un tableau qui ne comprend plus la question de Dervallières Château ; les périmètres non autorisés à l'école Châtaigniers concernent aujourd'hui Grand Carcouët, pour protéger l'école Grand Carcouët.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » - Répartition des subventions – Subventions CUCS – Subvention Emploi Aidé – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – Il n'y a pas de commentaire particulier à apporter puisque ce sont des subventions de fonctionnement. Il n'y a pas de nouvelle association.

Il faut juste rappeler le principe, ce sont des associations qui travaillent sur le soutien à la parentalité de façon directe, dans les différents quartiers de la ville. Je vous remercie.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme HAKEM, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Associations Vie Etudiante – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation.

Mme HAKEM, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues. Ce dossier concerne la traditionnelle délibération de répartition des subventions versées aux associations, aux partenaires institutionnels qui oeuvrent dans le domaine de la vie étudiante afin de répondre aux différents objectifs que la Ville s'est fixés dans sa politique publique Enfance-Jeunesse. (suite de l'exposé)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 69

J'insisterai simplement sur deux soutiens. Le premier est à l'association « Autour du monde » qui est une association qui œuvre notamment pour l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers et qui fonctionne très bien depuis plus de 10 ans maintenant.

Et puis surtout le deuxième soutien va à la manifestation « Formathèque » qui a eu lieu en janvier dernier. Je ne reviendrai pas effectivement sur les propos tenus par Johanna Rolland sur l'importance du rôle de l'orientation.

Et puis vous avez à approuver également une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la réalisation de « Formathèque » et un avenant également avec l'association « Autour du monde ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la deuxième répartition des subventions, en plusieurs volets.

Le premier volet concerne des conventions, essentiellement des renouvellements pour 13 associations, des amicales laïques mais aussi des radios qui vous sont présentées de l'annexe 2 à l'annexe 13.

Le deuxième volet concerne des subventions exceptionnelles, essentiellement des organisations de manifestations ou des aides à l'acquisition de matériel. Cette répartition vous est proposée en annexe 1.

Le troisième volet concerne des aides à l'emploi pour trois associations. Il s'agit de deux postes « adultes-relais » et deux contrats d'accompagnement à l'emploi.

Un quatrième volet concerne des subventions au titre du CUCS – Contrat Urbain de Cohésion Sociale -, cela concerne 15 associations pour des montants divers et le dernier volet concerne les projets émergents pour 5 associations, le tout portant sur un total de 184 459 €.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme TRICHET-ALLAIRE, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Associations intervenant en faveur des droits des femmes – Deuxième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Politique publique petite enfance – Crèches non municipales – Conventions de fonctionnement avec les associations « Rêve et Ritournelle » et « La Toupie Magique » - Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Il s'agit du soutien que la Ville apporte à deux projets associatifs pour accueillir les jeunes enfants.

D'une part, le projet de la crèche « Rêve et Ritournelle » qui se trouve dans le quartier Nantes Erdre. C'est une crèche qui est relocalisée et qui a profité de ce déménagement pour doubler son agrément. Elle est passée de 20 à 40 places. Les travaux seront réalisés, les places seront donc disponibles au mois de juin 2011.

Et le deuxième projet concerne la crèche « La Toupie Magique ». C'est celle qui avait déjà déménagé pour regagner la rue Félibien, à côté de la place Viarme, dans le quartier Hauts Pavés-Saint-Félix. Il y avait déjà eu une extension de l'accueil. La crèche était passée de 15 à 35 places, l'offre avait vraiment doublé et là, la demande porte sur l'extension à 2 places d'accueil d'urgence supplémentaires, qui seront ouvertes dès que le Conseil aura délibéré, si vous en délibérez favorablement.

Je vous demande de vous prononcer sur les deux projets, les deux soutiens, dont les conventions sont jointes en annexe.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe soutient évidemment ces deux crèches associatives et nous voterons bien entendu cette délibération, mais ce dossier met en lumière une inquiétude que nous relayons ici depuis déjà quelques conseils.

« La Toupie Magique » voit donc ses capacités augmenter. Le solde de création de places est donc positif, ce qui est bien sûr une bonne chose mais je rappelle que le quartier Breil-Barberie a vu partir cette structure sur le quartier Hauts Pavés-Saint-Félix ; ce même quartier avait déjà vu une autre structure « Les Petits bouts » partir sur l'Île de Nantes.

Dans ce même dossier, le quartier Nantes Erdre voit globalement le nombre de places évoluer de manière positive lui aussi, et nous ne pouvons évidemment que nous en féliciter.

Mais la réalité des chiffres cache une autre réalité puisqu'à l'échelle des micro-quartiers, la situation est différente. Le quartier de l'Eraudière va voir 20 places d'accueil disparaître au profit de Saint-Joseph de Porterie.

Vous le savez, nous sommes attachés aux quartiers et aux micro-quartiers. Et, lorsque les familles vont devoir faire 5 kilomètres pour déposer leurs enfants à la crèche, cela risque de poser des soucis et d'obliger un certain nombre de personnes à prendre leur véhicule, ce qui n'est évidemment pas la meilleure des choses. Alors, pour éviter les écarts importants entre les micro-quartiers, quelles solutions vont être proposées aux familles des enfants accueillis à ce jour dans la crèche « Rêve et Ritournelle » ? Quelles structures peuvent éventuellement les accueillir dans ce secteur ?

Et j'en termine en vous disant que nous souhaitons réellement, pour ce qui concerne notre groupe, qu'un diagnostic soit effectué pour déterminer, micro-quartier par micro-quartier, là où les besoins se font sentir. Une fois ce diagnostic réalisé, la Ville pourrait parfaitement travailler avec les différents acteurs pour favoriser l'implantation de structures associatives au meilleur endroit possible, à l'échelle des micro-quartiers. L'objectif visé étant évidemment d'être au plus près des besoins en créant des structures d'accueil de proximité.

II – 71

Je vous remercie de votre « à peu près » attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Je vous ai déjà rappelé que ces déménagements se font toujours avec l'accord des associations. Cela dépend des situations, des opportunités qui sont trouvées et ce n'est pas une décision de la Ville qui impose un déménagement ou une localisation. Il s'agit vraiment d'un accord avec la crèche et l'association qui porte le projet.

A propos de votre inquiétude sur le nombre de places dans les micro-quartiers, il n'est plus sûr aujourd'hui que la question ne se trouve posée qu'à l'échelle du micro-quartier. Il faut réfléchir aux lieux de vie des gens mais aussi aux endroits où ils travaillent, et donc sur les déplacements. Et la priorité que l'on donne, le premier regard que l'on ait, se porte vraiment sur des localisations avec une facilité d'accès, que ce soient par les routes et les transports en voiture, mais aussi et surtout par les transports collectifs, que ce soient les bus ou les lignes de tramway. Cela, c'est vraiment un élément majeur dans la recherche des nouvelles localisations.

Quoi qu'il en soit, la place en accueil collectif n'est pas l'unique solution de garde pour les familles. Il peut y avoir d'autres solutions recherchées en accueil individuel ou en accueil groupé et la Ville, de toute façon, s'est engagée sur la création de 350 places dans ce mandat. On a déjà bien avancé là-dessus et je dois aussi rappeler qu'on est toujours évidemment très attentifs à la participation de l'Etat sur la création de chaque structure.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Choquet.

J'ajoute à cela que s'il y a une tension, elle est due aussi en partie à la suppression de la scolarisation dans les écoles maternelles à 3 ans. Et donc, on sait très bien que cela a un impact très important.

Et malgré les efforts qui sont faits, on est parfois dans un jeu de course-poursuite qui est assez pénalisant pour les familles mais qui l'est aussi pour les finances locales, puisque les financements ne sont pas du tout les mêmes : l'Etat d'un côté et de l'autre côté, c'est le financement local, la CAF et les parents.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Daniel.

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Avenant – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter les subventions qui concernent les activités liées à l'international de la Ville. Je vous propose de voter deux volets.

II – 72

Le premier volet concerne les activités qui s'effectuent au sein de l'espace Cosmopolis. Vous savez, Cosmopolis est l'espace dédié aux relations internationales, géré par la Ville de Nantes. Je vous propose des subventions qui apparaissent marginales mais je tiens à préciser ici que l'espace Cosmopolis fonctionne avant tout avec le travail et l'énergie des bénévoles qui s'investissent, et qui investissent avec leurs projets cet espace qui est mis à leur disposition.

Je profite de cette occasion pour vous indiquer qu'à partir de la semaine prochaine, il y aura en collaboration, portée par la Maison des Citoyens du Monde, une importante manifestation qui porte sur le Maghreb. Une fois encore, on peut constater que nous créons l'espace de dialogue sur des sujets internationaux qui concernent les Nantais, qui concernent plus globalement nos relations avec le monde. Et je trouve qu'il est particulièrement bienvenu d'avoir deux semaines de discussion, à partir de la semaine prochaine, sur l'évolution du Maghreb, dans une période où se lèvent des mouvements populaires et démocratiques dans cette région du monde.

Le deuxième volet des subventions concerne les échanges. Nous sommes là sur des subventions principalement de fonctionnement et quelques unes sur des projets d'associations qui ont des relations particulières dans le cadre des partenariats liés aux villes jumelles.

Notons par ailleurs les subventions attribuées pour aider à la mobilité des scolaires et des étudiants. Je vous demande donc d'approuver ces subventions pour un montant total de 17 150 €.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Associations culturelles – Deuxième répartition des subventions – Conventions et avenant – Approbation.

M. JOSSIC, Adjoint – Je rappelle que l'essentiel des subventions pour les 250 associations que nous soutenons a été voté bien sûr, il y a quelques dizaines de minutes, dans le cadre du vote du budget primitif.

Cette deuxième répartition ne concerne que quelques projets complémentaires. Il y a tout d'abord une convention avec le TU, le Théâtre Universitaire : il s'agit d'un projet d'accueil d'une résidence de Yasmin Rahmani à hauteur de 66 000 € ; et puis un avenant avec la compagnie « Royal de Luxe » : il s'agit de 300 000 € en complément pour la présentation du retour, ce que nous appelons « Le retour du Mexique » pour les Nantais du 24 au 29 mai.

En matière de patrimoine, une convention est proposée avec l'association « Les Anneaux de la mémoire », d'abord pour ses activités pédagogiques au niveau local, ainsi que pour la parution de ces fameux « cahiers des anneaux de la mémoire », avec un versement de 25 000 €. Et puis dans la mesure où elle participe également à la commémoration du 10 mai autour du projet « bateau pédagogique », 3 000 € complémentaires seront versés.

Vous avez également, dans la dernière page en annexe, quelques subventions, dans le cadre du patrimoine, des aides aux projets, comme Atlantique Nantes Chine - il s'agit d'une exposition Mattéo Ricci dans la Chapelle de l'Immaculée qui a été récemment restaurée - et puis cinq aides aux projets liés à la commémoration du 10 mai.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Une question, Monsieur Jossic. Il est question de la subvention de 300 000 € pour le théâtre « Royal de Luxe » ; et nous avons appris aussi que des locaux situés rue de l'Evêché, à la porte Saint-Pierre, étaient mis à disposition gratuitement, une surface de 92 m² à compter du 1^{er} janvier, ceci pour trois ans.

Pouvez-vous nous indiquer la valeur de ces locaux à la porte Saint-Pierre, s'il vous plaît ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vous étonnerai pas en vous interpellant, Monsieur le Maire, pour savoir ce qu'il va advenir du Carnaval de Nantes. Nous suivons dans la presse les différents rebondissements. Les Nantais sont informés par voie de presse. Les élus du Conseil municipal le sont également. Nous n'avons eu aucune communication officielle sur ce sujet.

Et évidemment, tout cela est extrêmement inquiétant puisque le Carnaval devrait avoir lieu dimanche. On a cru comprendre qu'il était reporté. Donc, on a bien compris globalement que l'objectif premier que vous vous étiez fixé, qui était d'avoir la tête de Madame Le Ridant, a été atteint. Malheureusement, il y a quand même un petit dommage collatéral, c'est que les 500 000 spectateurs ne pourront pas, ce dimanche, assister au Carnaval de Nantes.

Quelles solutions, Monsieur le Maire, vont être mises en place ? Quelle issue à ce conflit, qui est avant tout un conflit de personnes, mais aussi un conflit effectivement budgétaire et financier ? Quand l'intérêt des Nantais va-t-il primer sur toutes ces questions et quel est l'avenir du Carnaval de Nantes ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint – Tout d'abord, à propos de la seconde question, celle du Carnaval, Monsieur Bainvel, vous allez être très heureux dans quelques dizaines de minutes puisqu'il y a une question d'actualité excellente qui sera posée sur cette jolie question.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je ne vais pas du tout me satisfaire de cette réponse. Les questions d'actualité sont hors du Conseil municipal. Je pose une question dans le cadre du Conseil municipal...

M. JOSSIC, Adjoint – Attendez, on ne va pas redire deux fois la même chose ! Qu'est-ce que c'est que ces âneries sur des problèmes de fond ? Cela fait des mois que cela dure vos âneries sur le Carnaval ! Ça suffit ! Excusez-moi, on vous répondra tout à l'heure !

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Monsieur Jossic, vous me parlez sur un autre ton ! Mais qu'est-ce que c'est que ce « bordel » ! ...Mais enfin... Comment vous parlez aux gens ? Je pose une question dans le cadre du Conseil municipal ! Ce ne sont pas des âneries, c'est le Conseil municipal !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous aurez une réponse...

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je sais...Je sais, Monsieur le Maire, que ce n'est pas de la tarte...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il faut peut-être apporter un peu de calme dans cette assemblée. Il me semble que c'est de ma responsabilité.

II – 74

Et donc, vous aurez la réponse tout à l'heure, effectivement, mais vous ne pouviez pas le savoir, Monsieur Bainvel - donc je ne vous en fais pas reproche -, il y aura une question d'actualité qui n'est pas hors Conseil, mais dans le Conseil. Je vous fais observer que l'on ne se met pas en congé du Conseil. C'est un moment fort qui aura lieu tout à l'heure et qui sera effectivement une question, parmi d'autres questions, posée là-dessus. Il y sera fait réponse et vous aurez tout éclairage là-dessus.

Donc, Monsieur Jossic, poursuivez puisque vous avez eu une autre demande de Madame Loirat.

(Intervention inaudible de M. Bainvel).

M. LE DEPUTE-MAIRE – On a compris ce que vous vouliez dire, mais un peu de calme. Vous n'avez pas la parole, c'est M. Jossic qui l'a...

(Intervention inaudible de M. Bainvel).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous n'avez pas la parole. C'est M. Jossic qui l'a !

(Intervention inaudible de M. Bainvel).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Eh bien si, vous la prenez ! Arrêtez de vous comporter comme un enfant, ça suffit ! On pensait que vous aviez mûri un peu, mais arrêtez, s'il vous plaît.

Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint – Madame Loirat, oui, j'avoue que là, la question que vous me posez, c'est une « colle ». Cela tient de la course au trésor mais je vais me renseigner sur la valeur des locaux et vous répondre par écrit.

Toutefois, il faut savoir que cette convention de trois ans avec la compagnie « Royal de Luxe » à propos de locaux, à la porte Saint-Pierre, cela n'est pas une nouveauté, c'est un renouvellement.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Travaux de restauration sur immeubles classés : Porte St-Pierre – La Psalette – Eglise St-Nicolas – Procédure de désignation des maîtres d'œuvre – Approbation.

M. JOSSIC, Adjoint – Ce dossier que je présente est traité habituellement par notre collègue Stéphane Junique. C'est un dossier important puisqu'il s'agit de l'entretien d'immeubles classés relevant de la Ville, à savoir la porte Saint-Pierre, la Psalette et l'église Saint-Nicolas.

Ce dossier - il ne s'agit pas simplement de réhabiliter des façades, bien sûr - est un dossier d'entretien et de valorisation de notre patrimoine. Le but est notamment d'obtenir une meilleure compréhension de notre patrimoine pour l'utiliser dans le cadre de notre politique du tourisme.

Il faut savoir également qu'il y a une logique environnementale dans ces trois dossiers. Deux sont dans l'environnement Cathédrale-Château, un quartier sur lequel nous travaillons beaucoup actuellement. Et le troisième est bien sûr dans le droit fil du travail que nous avons fait dans le secteur de la place Royale, puisque c'est l'église Saint-Nicolas.

II – 75

Tout d'abord, parlons de la porte Saint-Pierre et du jardin archéologique. C'est un bâtiment important par sa situation, il fut une ancienne porte de la ville, et important également par sa qualité. C'est un bâtiment qui, au début du XX^{ème} siècle a été « dégagé » d'un certain nombre d'immeubles moins importants, moins intéressants comme l'ancien Evêché. Ce bâtiment, il s'agit maintenant de l'entretenir, sachant qu'il est très représentatif également des différentes époques de construction dans la ville, que ce soit de l'époque gallo-romaine puisqu'on l'observe sur ce bâtiment, jusqu'aux XIII, XIV, XV^{ème} siècles.

Et puis il s'agit également d'une réhabilitation de l'espace environnemental que nous devons à l'architecte Etienne Coutant qui a notamment valorisé ce pied de la tour Saint-Pierre avec le fameux jardin pédagogique. Le tout devant aboutir à une mise en valeur par l'éclairage, également par une meilleure politique de médiatisation : signalétique, etc.

Le second bâtiment est la façade sud de la Psalette. Il est important car il fait partie des bâtiments à Nantes qui sont à la charnière des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, il y en a très peu qui restent aujourd'hui. Il y a bien sûr le Grand Logis du Château des Ducs de Bretagne. En ce qui concerne les hôtels particuliers, il ne reste plus que l'hôtel de Bruc et à proximité immédiate de la mairie, l'hôtel Saint-Aignan. C'est d'autant plus important que c'est un bâtiment caractéristique d'une certaine époque de l'histoire de notre ville. C'est un bâtiment qui a été construit par un dénommé Jean Gougeul de Rouville, vice-chancelier de Bretagne à l'époque du Duc François II.

Ce bâtiment atteste de la présence du pouvoir breton à Nantes à cette époque-là et c'était également la résidence - c'est donc un bâtiment d'habitation - du fameux Jean Gougeul de Rouville. Nous en restaurons cette fois la façade sud. Il ne s'agit pas d'en changer l'occupation intérieure. Il restera à faire ultérieurement la façade nord, côté cathédrale.

Et puis enfin l'église Saint-Nicolas. Je rappelle que la cathédrale est du ressort de l'Etat, que la chapelle de l'Immaculée, cas particulier, est du ressort de l'Evêché et que les églises sont de notre ressort. Il y a eu plusieurs tranches de travaux sur Saint-Nicolas au fil des ans, vous savez que la façade côté Félix Fournier est terminée depuis quelques années. Nous sommes actuellement sur la tranche du côté Feltré, le chevet de l'église. Il s'agit là des tranches 2013 et 2014, à savoir 2013 les bas-côtés, du côté rue Affre et 2014 les bas-côtés du côté de la ruelle Duvoisin.

Voilà ce que j'avais à vous dire d'essentiel sur ce dossier.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Les élus communistes partagent naturellement les orientations de cette délibération. D'abord, parce qu'il nous paraît essentiel que les éléments les plus remarquables du patrimoine de notre ville fassent l'objet de toute notre attention.

Le succès de la restauration du Château des ducs de Bretagne, la refonte de son musée, constituent aujourd'hui l'un des atouts culturels majeurs de Nantes, l'augmentation conséquente de visiteurs atteste de leur engouement pour la découverte de ce lieu.

La porte Saint-Pierre, avec le château, la cathédrale et la Psalette, représente un intérêt tout à fait évident, que ce soit sur le plan architectural ou sur le plan historique.

La Ville, meurtrie par les bombardements de 1943, profondément transformée par les comblements en leur confluence des bras de la Loire et de l'Erdre, ne dispose pas d'autre ensemble comparable à celui-là. Il atteste à la fois de l'enceinte originelle de la ville mais aussi de l'architecture des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

Comment ne pas évoquer ici le lien ténu dans la mémoire collective entre la porte Saint-Pierre et un événement qui devait associer à Nantes une tradition de tolérance, je veux parler bien sûr de la signature de l'Édit de Nantes puisque c'est vraisemblablement par cette porte qu'Henri IV entra dans la ville pour mettre fin aux guerres fratricides entre les catholiques et les protestants il y a presque 413 ans.

La seconde raison pour laquelle les communistes adhèrent à cette démarche tient à notre conviction qu'en ces temps de crise, il est important que la culture et le patrimoine contribuent à ouvrir des fenêtres qui soient des facteurs d'épanouissement humain.

Il ne s'agit pas de sous-estimer le coût pour notre collectivité, plus de 4,5 millions, mais pour nous, il s'agit d'un investissement culturel tout à fait essentiel, la démarche patrimoniale engagée depuis le début de ce mandat par la Municipalité est ambitieuse et à la hauteur de la qualité et de la richesse des éléments de notre patrimoine.

Je voudrais pour conclure souligner ici l'intérêt que nous portons à l'effort tout particulier engagé, s'agissant des investigations archéologiques. Nantes a sans doute trop longtemps négligé cette dimension ; une ville en constant renouvellement urbain ne saurait tourner le dos à son passé, elle y puise son identité et celle-ci est un élément constitutif de son développement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la restauration de la porte Saint-Pierre dans son état patrimonial visible actuellement, ainsi que la restauration du jardin archéologique sont bienvenues dans ce quartier, après la restauration de la cathédrale et du château.

Toutefois cette porte Saint-Pierre, l'entrée du cœur de la ville historique, se situe à l'extrémité du cours du même nom, le cours Saint-Pierre, et ce dernier n'est malheureusement qu'un vaste mail en terre, sans aucun agrément, et nullement fréquenté en dehors de quelques périodes festives.

Cette situation crée un contraste regrettable avec les restaurations précédemment évoquées.

Alors, afin de valoriser ce quartier de la porte Saint-Pierre dans son ensemble, ne pourriez-vous pas imaginer sur le cours Saint-Pierre des « Jardins Ephémères » pour redonner l'envie aux Nantais de s'y promener et de redécouvrir ce quartier ?

Des jardins éphémères existent déjà dans d'autres villes, telle que Nancy par exemple, où les jardiniers ne manquent pas de créativité.

Est-ce la foire qui empêche d'aménager cet espace ? Aujourd'hui, avec la densification de la ville, il faut en contrepartie redonner du vert aux espaces urbains non construits. Or cette grande perspective des cours Saint-Pierre et Saint-André devrait être une belle opportunité pour un nouvel aménagement.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Jossic, vous avez des commentaires ?

M. JOSSIC, Adjoint – Oui, une petite réponse rapide parce qu'effectivement, on peut toujours faire plus, plus, mais cela implique aussi plus d'argent ! Il y a un listing des actions prioritaires à conduire et là, nous avons conduit celles-là.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 77

En ce qui concerne votre idée de jardins temporaires, c'est très amusant parce que c'est une idée qui a été évoquée, bien sûr, au cours d'un groupe de recherche il y a quelques années. Il n'est pas exclu que, dans quelques années, l'on puisse travailler sur ce site.

Simplement, actuellement il nous semble qu'il y ait d'autres priorités et celles que nous venons de voter ensemble nous paraissent constituer les priorités des priorités. Ne critiquons pas trop l'aspect des cours Saint-Pierre et Saint-André, n'oublions pas qu'il s'agit de leur aspect historique originel. Alors on peut progresser aujourd'hui plus qu'on ne l'a fait dans les siècles précédents, mais bon, ce sont des projets. Celui-là n'est pas mauvais.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il n'est pas encore voté, je le mets justement aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Votre dernier dossier, Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

M. JOSSIC, Adjoint – Ce dernier dossier va être très rapide puisqu'il est habituel. Il s'agit, et nous le votons à chaque Conseil, des aides municipales qui sont destinées à soutenir les projets de ravalement d'immeubles, notamment dans le secteur sauvegardé et de la part de propriétaires privés.

Il y a trois types d'aides, je le rappelle : des aides au diagnostic afin de savoir si les travaux sont nécessaires et quels travaux sont nécessaires, et puis des aides à la pierre - la même chose pour tout le monde en fonction du coût du chantier - mais également des aides à la personne

– et cela, c'est très important. Ce sont des aides qui, en fonction des revenus ou des non revenus des habitants de secteurs qui coûtent cher à restaurer, peuvent être versées en fonction de ces revenus. C'est très important pour le maintien des personnes à domicile, souvent des personnes précaires ou des personnes âgées.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous propose de faire une pause et je vous propose de recommencer à 14 heures 30.

La séance est levée à 13 heures 10.

La séance est reprise à 14 heures 30.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Alors, je vous invite à regagner vos places. Il est l'heure, 14 heures 30. Nous allons pouvoir reprendre le cours de notre séance.

Nous avons le dossier 28. La parole est à M. Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation.

M. BOLZER, Adjoint – Avec cette délibération, on propose un certain nombre de choses, ce sont essentiellement des transferts à Nantes Métropole au titre de ses compétences.

Notons cependant la vente d'un local désaffecté, rue du Vieil Hôpital, dans le quartier du Bouffay, au prix fixé par les Domaines qui correspond au niveau des transactions dans le domaine commercial dans ce secteur. En effet, la question avait été posée notamment en commission. Et je précise aussi que la démolition de ce local va coûter 20 000 €, ce qui est loin d'être négligeable.

Nous vous présentons également la troisième tranche du transfert au Conseil régional des lycées publics. Pour mémoire, en 2008, il y a eu le transfert de Guist'hau, de Clemenceau et de Vial ; en 2010, celui des lycées Carcouët, Camus et de l'EREA. Cette année, sont concernés le lycée Monge et le lycée de la Chauvinière.

Tous les transferts réalisables seront alors effectués. Il resterait en effet Jules Verne, mais Jules Verne c'est plus complexe parce qu'il y a le collège, donc le Conseil général est impliqué ; et pour ce qui concerne le lycée du boulevard de Launay, il va aussi être transféré sur l'île de Nantes et donc les locaux seront libérés.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville a choisi de vendre une parcelle constructible rue du Vieil Hôpital, à côté des vignes du Bouffay pour la somme de 25 000 €. Cette vente permettra au gérant d'un café de créer un commerce présentant une surface totale de 120 m², rez-de-chaussée et étage, plus la création d'une terrasse.

Les élus du groupe « Centre Démocrate » sont surpris par la faible somme de l'achat : 350 € par mètre carré de terrain constructible en plein centre de Nantes.

La démolition ne coûterait sûrement pas 20 000 € comme cela est indiqué dans le dossier, parce qu'on a regardé dans d'autres dossiers, il y a des démolitions plus importantes qui sont déjà à 13 000 € ! En plus, il n'existe aucune originalité dans ce projet.

A ce prix, il est dommage que la Ville n'ait pas pris l'initiative de créer des locaux à loyer modéré qui permettraient à des jeunes de s'installer en pratiquant des activités novatrices qui n'existent pas dans ce quartier.

Merci de bien vouloir nous répondre.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe rejoint la question de Benoît Blineau. Et c'était juste pour vérifier qu'il y avait bien le quorum, mais j'ai l'impression que nous devons y être.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous savez, je suis là pour y veiller, Monsieur Bainvel ! Je n'ai pas toujours besoin de vos conseils. Il y avait le quorum mais vous n'êtes pas placé pour pouvoir l'observer correctement. Sinon, je n'aurais pas commencé la séance !

Monsieur Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint – Alors effectivement, lors de la commission finances, personnel, affaires générales, une question a été posée concernant le prix de ce local.

Je rappelle que ce local était un local qui était utilisé auparavant par le service des espaces verts qui n'en a plus l'utilité. C'est un local qui est donc aujourd'hui à l'abandon et qui devrait, de toute façon, être détruit.

Il y a eu plusieurs demandes concernant ce local de la part de certains commerçants du secteur. A chaque fois, les projets n'ont pas abouti.

Là, il s'agit d'un commerçant qui a déjà des locaux qui sont un peu plus loin dans la rue - il s'agit du « Tarmac » - et il a l'intention de faire un autre outil de restauration.

Le prix qui est affiché et qui est demandé, j'ai là le courrier de l'inspecteur des Domaines, je peux tout à fait vous le montrer, il est bien de 25 000 €. Le prix qui a été estimé pour ce qui concerne la destruction de ce local vétuste est bien de 20 000 €. Et je l'ai aussi fait rechercher par les services : le projet permet la création de 108 m² de SHON pour un prix de vente de 25 000 €, soit 231 € le mètre carré, prix qui correspond tout à fait aux prix pratiqués dans le secteur, sachant qu'il s'agit d'un local commercial et non pas d'un espace voué à l'habitation.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Là je m'inscris quand même en faux, parce qu'il faut aller voir le local, on ne met pas 20 000 € pour détruire ce type de local, c'est vraiment ridicule ! Premièrement.

Deuxièmement, les prix ne sont pas pratiqués à 230 € le mètre carré en ville ! En pleine ville ? Enfin quand même, j'y travaille en pleine ville, depuis plus de 20 ans. Je ne suis pas un « perdreau de l'année », ce n'est quand même pas les prix pratiqués !

Nous serons obligés de nous abstenir sur ce dossier.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes » et abstentions de deux membres du groupe « Centre Démocrate »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitaire – Dispositions diverses – Approbation.

M. BOLZER, Adjoint – Il s'agit maintenant de la délibération sur les effectifs.

J'ai eu l'occasion, au cours de la commission finances, personnel, affaires générales, de présenter de manière assez exhaustive cette délibération. J'essaierai d'aller aujourd'hui à l'essentiel.

Nous proposons tout d'abord quatre créations nettes de postes : deux postes pour l'équipe volante d'agents de restauration. Elles n'auront pas, je le précise, d'impact réel sur le budget puisque cela diminuera d'autant le travail des auxiliaires.

Il y a également deux postes provisoires, dont un poste pour la mise en œuvre de la Fabrique.

II – 80

Vous sont ensuite proposées des transformations de postes qui sont liées à des recrutements ou à des promotions d'agents et ces transformations donneront lieu à autant de suppressions après que nous ayons recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire.

J'en viens maintenant au plus important, sans doute, de cette délibération. Tout d'abord, des ajustements du régime indemnitaire, la création d'une prime de certification pour le Bâti. Le Bâti a eu dernièrement la prime ISO et comme deux autres services de Nantes Métropole qui sont le service de l'assainissement et le service de l'eau, nous entendons verser à ces agents une prime de certification qui court jusqu'à ce que, bien entendu, ce service conserve cette certification.

Puis nous proposons des ratios pour les avancements de grade des catégories A. Ces ratios seront réactualisés annuellement, si cela est nécessaire, pour permettre de nommer l'ensemble des agents qui remplissent les conditions.

Nous proposons également des ajustements concernant les règles de temps de travail des cadres, ainsi que pour leur Compte Epargne Temps. Notons que pour ce point, le Compte Epargne Temps est limité à 60 jours et nous ne préconisons pas, comme c'était possible, la monétisation, sauf bien sûr dans des cas qui sont extrêmes : départ en retraite pour invalidité des fonctionnaires, licenciement pour inaptitude physique ou bien entendu le décès d'un agent pour que ses ayant-droits puissent en bénéficier.

Enfin, nous présentons la poursuite de la démarche de mutualisation de la Direction Générale Finances et Gestion. Actuellement, je le rappelle, deux directions sont en partie mutualisées : la direction du Bâti, que j'ai évoquée précédemment, et celle de l'Immobilier.

Cette fois la mutualisation concerne la Commande publique et le Pôle juridique. Dans ce cadre, 22 postes de la Ville de Nantes seront transférés à Nantes Métropole et trois directions sont créées : la Direction de la Commande publique, la Direction juridique et la Direction du contrôle interne.

Je rappelle que les deux collectivités conservent l'une et l'autre leur commission d'appel d'offres.

Notons également que la cellule d'observation et d'analyse est également mutualisée et trois postes sont transférés à Nantes Métropole.

Voilà, Monsieur le Maire, pour l'essentiel.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolzer.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit de la traditionnelle délibération sur les dispositions relatives aux marchés publics.

Il y a deux chapitres : les travaux et les groupements de commandes. Tout d'abord les travaux avec, pour le SEVE, des travaux spécifiques de reprise d'aménagements et d'ouvrages qui nécessitent une pelle mécanique sur pneu. C'est un marché à bons de commande d'un lot unique d'une durée d'un an, avec des montants minimum et maximum de 30 000 à 120 000 €.

Sont ensuite prévus des travaux de mise en conformité des ascenseurs existants. Vous savez qu'ils doivent être mis aux normes avant les échéances obligatoires de 2013-2014. Donc une tranche ferme pour 15 ascenseurs et des tranches conditionnelles 1 – 2 – 3 dont les montants ont été communiqués à la commission des affaires financières.

Enfin, un appel d'offres ouvert européen avec la modification de l'allotissement pour le Musée d'Art de Nantes. Vous avez en annexe les 22 lots tels qu'ils ont été définis, sachant que le coût de l'opération de la première tranche est inchangé et reste fixé à 38 500 000 €, la part affectée aux travaux étant de 29 270 000 €.

En ce qui concerne les groupements de commande, vous avez un groupement de commande commun à Nantes Métropole, la Ville, le CCAS et l'ESBANM. Un avenant n° 2 pour l'extension du périmètre des familles d'achat.

Je vous fais grâce de la lecture de toutes ces familles d'achats. Tout simplement trois familles : les annonces et insertion pour les marchés publics, la fourniture d'EPI et la gestion des abonnements.

Un deuxième groupement de commande entre Nantes Métropole et la Ville pour l'exploitation des Nefs Dubigeon et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage, une convention constitutive pour les problèmes en particulier de sécurité, sûreté et surveillance. Vous savez que ce sont des établissements classés ERP, c'est-à-dire recevant du public et donc c'est un groupement de commande pour une durée de six ans à compter de la date du caractère exécutoire de la convention.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

Nouvelle politique tarifaire pour le Conservatoire à Rayonnement Régional – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons, depuis le début de ce mandat, essayé de remettre à plat un certain nombre d'éléments de relation entre la Ville de Nantes et les Nantais sur le plan financier, d'une part sur le plan fiscal, mais également sur le plan des tarifs de nos différents services.

Et dans cette démarche globale qui a vu notamment une refonte récente des tarifs du secteur périscolaire et de la restauration scolaire, dans une démarche de recherche d'équité d'accès aux services municipaux et également de simplification des procédures pour les usagers et services de la Ville, nous poursuivons avec les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Puisque, comme d'autres grilles de tarifs, il nous est apparu qu'elles sont le fruit d'une histoire, de décisions successives et qu'au bout d'un moment l'on s'aperçoit qu'il faut vraiment remettre les choses à plat pour retrouver une cohérence qu'au fil du temps l'on peut avoir un petit peu perdue.

Donc nous avons procédé de la même manière que nous l'avions fait pour les autres tarifs, notamment de la restauration scolaire. Nous avons beaucoup travaillé avec des simulations tarifaires et lors des réunions également avec l'association des parents d'élèves du Conservatoire, j'y reviendrai tout à l'heure.

Le diagnostic de la situation tarifaire du Conservatoire tel qu'il nous est apparu, c'est que le barème est finalement assez peu adapté parce qu'il est peu hiérarchisé et que tous les foyers du type « couple avec deux enfants » et 4 000 € de ressources mensuelles sont dans la dernière tranche, c'est-à-dire payent le tarif maximal de 180 €. Il se trouve que c'est une

II – 82

majorité des usagers du Conservatoire. Il n'y a donc pas de répartition équitable des usagers dans les différentes tranches de tarifs.

Donc les objectifs que nous avons fixés à une nouvelle grille tarifaire, ce sont d'étendre l'accès au Conservatoire aux familles à faibles revenus, par la mise en place d'un premier tarif plus faible que celui que nous connaissons actuellement à 102 €, et enfin d'étendre le barème afin de ne pas regrouper en dernière tranche les foyers à revenus moyens et élevés.

Par ailleurs, le barème actuel connaît les mêmes problèmes que nous avons vus pour la restauration scolaire, avec ces fameux effets de seuil, qui fait que pour 1 € de quotient familial supplémentaire, même pas de revenu, mais de quotient familial, un usager peut passer dans la tranche supérieure et payer jusqu'à 20 € de plus. Donc là, il s'agit de limer ces effets de seuil. On est là dans une démarche tout à fait comparable à la précédente.

Nous avons également comparé ce qui se faisait ailleurs et nous avons constaté qu'en moyenne pour les Conservatoires à Rayonnement Régional, le tarif annuel des cursus, formation musicale plus instrument, est d'environ 320 €. Et pour plus du quart d'entre eux, le tarif dépasse 485 € et peut même atteindre 700 €.

Et nous avons, nous, un tarif moyen nantais de 141 €. Donc on voit que, toutes choses étant égales par ailleurs, les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes sont particulièrement attractifs - on va le dire comme cela. Ce qui nous laisse, sans que ce soit un scandale, une petite marge d'augmentation possible compte tenu notamment de la grande qualité de cet enseignement ; d'autant plus que, lorsqu'on regarde la part respective de l'utilisateur et du contribuable dans le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional, on constate que les droits d'inscription couvrent 4,5 % du coût total de l'institution.

Alors, naturellement, il n'est pas question de passer à des taux qui seraient très nettement supérieurs. Il n'est pas question d'en faire une affaire strictement financière puisque la réforme que nous proposons, même si nous n'avons pas de projection financière possible aussi fiable que pour la réforme du périscolaire, devrait rapporter 10 000 à 12 000 € de plus au budget de la Ville, donc l'enjeu n'est pas financier.

Il s'agit simplement de constater la réalité de ce que coûte le Conservatoire à Rayonnement Régional et la réalité de la part des usagers dans son fonctionnement.

Actuellement, nous sommes sous le régime, si j'ose dire, du quotient familial de la CAF, c'est-à-dire un douzième des ressources nettes imposables annuelles plus les prestations familiales, divisé par le nombre de parts selon les normes de la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est une situation qui n'est pas adaptée au Conservatoire puisque, notamment, le quotient familial de la CAF ne prend pas en compte les enfants de plus de 21 ans. Et nous avons souvent au Conservatoire des familles d'utilisateurs avec des enfants de plus de 21 ans, toujours à la charge de leurs parents, qui sont inscrits et qui ne comptent donc plus dans l'évaluation du tarif en fonction du quotient familial CAF.

Et donc, le socle de ressources qui détermine les tarifs du Conservatoire ne tient pas toujours compte de la réalité de la personne inscrite.

Par conséquent, on va essayer de mettre en place un système plus équitable qui a été étudié sur la base de la situation des familles du Conservatoire telles que nous les avons interrogées. Nous avons demandé leurs avis d'imposition aux familles des usagers du Conservatoire, pour essayer de faire une étude la plus précise possible.

Nous avons obtenu 350 réponses, soit un taux de réponse un peu inférieur à 30 %, ce qui n'est quand même pas mal pour ce type d'enquête, avec un taux de réponses exploitables de 24 %.

II – 83

Nous avons surtout constaté que notre échantillon est représentatif de la répartition des usagers dans les différentes activités du Conservatoire. C'est ce que tend à vous montrer cette diapositive puisque, par exemple, vous pouvez constater que les cours individuels pour les Nantais, dans les effectifs réels du Conservatoire, représentent 44 % des effectifs et que cela fait 46 % de notre échantillon.

Et on pourrait prendre en exemple toutes les lignes, on a des équilibres globaux qui nous laissent à penser que notre échantillon est suffisamment représentatif pour avoir pu fonder une étude précise, même si nous n'avons pas, du fait de ce taux de réponse, une vision extrêmement précise de la réalité des revenus des usagers du Conservatoire, contrairement à ce qui s'était passé pour le périscolaire où là, c'était l'inverse : on connaissait 95 % de la situation des gens de manière tout à fait explicite.

Nous posons l'hypothèse, sans grand risque d'être démentis, que les familles qui ne souhaitent pas donner leur avis d'imposition sont en général celles qui pensent, à tort ou à raison d'ailleurs, qu'elles sont au tarif maximum et que de toute façon, il suffit de leur appliquer le tarif maximum sans qu'elles aient besoin de livrer ce qui leur apparaît comme un élément tout à fait personnel.

Donc nous pensons que cet échantillon est suffisamment précis pour être exploitable pour l'étude qui va suivre.

Le socle de ressources plus adapté que nous proposons de prendre en compte, c'est de prendre 1/12^{ème} du revenu fiscal de référence, divisé par le nombre de personnes au foyer, ce qui fait que chaque enfant compte non pas pour une demie part, mais pour une part.

Et par ailleurs, nous faisons un barème plus étendu, supprimant le regroupement des familles dans la dernière tranche avec, vous le voyez, des regroupements de tranches que nous avons constituées, avec de nouvelles tranches, en clair la 5 et la 6, qui prennent en compte des revenus beaucoup plus importants.

Cela nous donne donc une répartition prévisionnelle suivante, toujours sur la base de notre échantillon où nous aurions respectivement 34 et 36 % dans les tranches 3 et 4, c'est-à-dire les tranches médianes de notre nouvelle grille, 11 % dans la tranche 1 et 3 % dans la tranche 6, ce qui nous semble correspondre à la structure des usagers du Conservatoire et ce qui est en tout cas beaucoup plus équilibré que la situation précédente.

Nous avons également reventilé les activités par groupe de tarifs, avec quelque chose de simple et de lisible parce que c'est aussi un des objectifs, la lisibilité du système. La série A, c'est le plein tarif en fonction naturellement des ressources ; la série B, c'est un tarif réduit, toujours en fonction des ressources et qui est 50 % du tarif de la série A, et la série C, c'est également 50 % du tarif de la série B. La série D est un tarif forfaitaire et la série E, sur des activités ponctuelles, également un tarif forfaitaire.

Vous constaterez, et j'y reviendrai, que le parc instrumental pour la location à l'année est dans la série B, ce qui aura des conséquences heureuses sur le tarif global payé par les familles et qu'également – et on y reviendra – les classes à horaires aménagés, lycées et collèges, sont en série A et en primaire sont en série B.

Concrètement, qu'est-ce que cela va donner ? Je vous ai dit, il faut un tarif plus bas que le 102 € annuel qui est actuellement en vigueur et nous avons donc un tarif minimal en série A à 60 € par an, en série B à 30 € par an et en série C à 15 € par an avec un tarif qui va monter jusqu'à 550 € par an pour une famille de 2 enfants, donc un foyer de 4 personnes, ayant un revenu de 11 876 €, c'est à partir de ce revenu-là que l'on sera au tarif maximal de 550 € par an.

II – 84

Et vous voyez les différents tarifs qui s'échelonnent : grosso modo notre tarif maximal actuel est à peu près dans la tranche 3, c'est-à-dire tout à fait dans le socle des revenus moyens auxquels nous faisons allusion tout à l'heure.

Nous avons donc une situation suivante, toujours sur la base de notre échantillon : 28 % des foyers bénéficieront d'une baisse ou d'une stagnation de l'inscription au Conservatoire. On reviendra sur les locations tout à l'heure. 37 % connaîtront une hausse du tarif limitée à 50 € par an. Par conséquent, une grosse majorité des usagers auront soit une baisse, soit une stagnation, soit une hausse inférieure à 50 € par an. Et 35 % connaîtront une hausse de tarifs supérieure au-delà de 50 € par an.

Vous le voyez, même système que pour la restauration et le périscolaire, les effets de seuil sont lissés par le fait que désormais, à chaque quotient familial, correspond un tarif et donc vous voyez là pour les tarifs de série A, la progression de 60 à 550 €.

Dans ce nouveau système, compte tenu du fait que pour des familles déjà inscrites, ayant des revenus qui les rendent concernées par les augmentations les plus importantes, nous avons proposé un abattement transitoire de 50 % sur la hausse du tarif la première année pour les séries A, B et C pour tous ceux qui sont déjà inscrits, afin d'étaler la hausse tarifaire sur deux ans. Pour les nouveaux élèves, la nouvelle grille tarifaire sera effective dès la rentrée 2011.

La dégressivité tarifaire, qui nous était demandée comme un élément important par l'association des parents d'élèves, est prise en compte par notre système de quotient familial, une personne égale une part, je le disais, y compris un enfant de plus de 21 ans. Nous avons, là, une meilleure prise en compte de la situation de famille dont plusieurs enfants fréquentent l'établissement.

Par ailleurs, la prise en compte de la multi-activité qui était également un des soucis de l'association des parents d'élèves est prise en compte par un tarif dégressif en cycles 1 et 2 puisque les pratiques instrumentales complémentaires sont désormais tarifées en série B.

Enfin, les tarifs de série A pour les classes à horaires aménagés et les tarifs de série B pour les classes à horaires aménagées en primaire connaîtront un abattement de 50 % sur les hausses la première année pour les deux cycles.

S'agissant de ces classes à horaires aménagés, vous savez peut-être que c'est un dispositif qui, au départ, était financé par l'Etat, donc intégré de manière tout à fait normale à la scolarité et que petit à petit, l'Etat s'en est désengagé jusqu'à laisser aux communes l'opportunité, le choix de créer ou de ne pas créer ces places en classes à horaires aménagés, libre à elles ensuite soit d'accorder la gratuité, soit d'établir une tarification.

Il nous a semblé qu'il y aurait inéquité à rester dans la situation antérieure puisque ces classes à horaires aménagés sont, de toute façon, en nombre limité, étant recherchées et connaissant en règle générale plus de candidats que de places. Et le constat est fait également que les familles dont les enfants n'ont pas pu accéder à la classe à horaires aménagés, s'inscrivent de toute façon au Conservatoire parce qu'il y a une volonté éducative de leurs parents de leur faire suivre un cursus musical.

Le résultat, c'est que ceux qui sont en classe à horaires aménagés, non seulement bénéficient de ce dispositif mais en plus d'une gratuité totale d'une utilisation extrêmement importante de l'établissement, alors que ceux qui n'ont pas eu la chance d'obtenir une place se trouvent devoir payer une tarification normale.

Il nous a semblé qu'il y avait là une inéquité et que compte tenu, notamment, du fait que nous réduisons le tarif le plus bas et que pour tous les tarifs, pour tous les revenus bas et moyens, le tarif restait quand même extrêmement raisonnable, nous avons pensé qu'il était plus juste de le tarifer y compris pour les classes à horaires aménagés.

II – 85

Pour les élèves non Nantais, on a maintenu un tarif différencié, même si nous espérons qu'à l'avenir on pourra signer, avec les villes ayant des écoles de musique, des conventions du type de celles existant pour la restauration scolaire, ce qui permettrait de faire bénéficier les jeunes Rezéens et les jeunes Herblinois qui sont au Conservatoire de Nantes, des mêmes tarifs que les Nantais.

C'est vrai que c'est toujours un peu particulier de faire des différenciations dans ces domaines, mais là, le taux de participation des usagers, globalement, sur le financement global de l'établissement, est tel que l'on ne pouvait pas ne pas garder un tarif spécial pour les non Nantais et ce sera de manière très simple, le tarif maximum de chaque série.

La location d'instruments, c'est important, parce qu'en intégrant les locations à la série tarifaire B qui s'étale donc de 30 à 275 €, on en arrive aux deux exemples qui vous sont donnés. Un usager de série A, de la première tranche de QF CAF du système actuel payait actuellement 102 € de droits d'inscription et 54 € de location d'instrument, 156 € au total. Il paiera donc à ressources identiques 60 € de droits d'inscription et 30 € de location d'instrument, soit une baisse de 42 % du coût annuel de l'utilisation du Conservatoire.

Et un usager de série A qui était en dernière tranche du système CAF actuel avec 4 032 € de ressources mensuelles, qui payait jusqu'à présent le tarif maximum 180 € et 147 € de location, soit 327 € au total, paiera désormais 204 € plus 102 € de location, soit 306 € et une baisse de 6 % de son tarif annuel.

Donc vous voyez, la prise en compte comme nous le demandait l'association des parents d'élèves, du coût de l'ensemble de la formation musicale, y compris la problématique de l'instrument, a été réelle et j'y ajouterai l'engagement que nous avons pris d'étudier un système permettant de faciliter le financement par les familles de l'achat de l'instrument.

Parce que c'est vrai que quand un enfant progresse et s'accroche dans l'étude musicale, la question de l'achat de l'instrument finit par se poser, que c'est très très cher, là du coup, il est difficilement envisageable que ce soit subventionné par de l'argent public. En revanche, on peut trouver des dispositifs d'aides au financement de type micro-crédit et on va étudier cela en lien avec les instruments financiers dont nous pouvons avoir la maîtrise.

Voilà le nouveau système. Le calendrier de mise en œuvre, c'est donc désormais aujourd'hui adoption, si vous en êtes d'accord, adaptation du logiciel de facturation jusqu'en novembre et mise en place à la rentrée scolaire 2011/2012.

J'ajoute que, puisque des inquiétudes se sont faites jour du côté de l'association des parents d'élèves, bien entendu nous allons étudier de près la première année et les premières années d'application de ce nouveau système, pour apporter le cas échéant des corrections. Des questions nous ont été posées notamment sur les familles monoparentales mais elles ont été posées de manière un petit peu surprenantes.

Et de toute façon on remettra les choses à plat et on surveillera de très près les situations particulières - si on nous en démontre - ou peut-être des questions financières pourraient-elles se poser à certaines familles ? Mais je ne pense pas sincèrement que cela puisse arriver, compte tenu de cette grille, mais si c'était le cas, naturellement, nous examinerions de très près toutes les situations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Une simple question, parce que j'ai cru relever deux propos qui me paraissent contradictoires dans ce qu'a dit M. Bolo.

Le premier au début de son propos où il nous explique que le but de cette nouvelle politique tarifaire, qui nous semble une bonne chose, n'est pas de faire de l'argent. Et le second propos qui consiste à nous expliquer que pour les élèves non Nantais, on appliquera le tarif maximum de chaque série.

Avec la petite phrase qui poursuit et qui nous explique que ces non Nantais seraient très importants dans les effectifs du Conservatoire.

Alors ma question est simple : pourquoi un double régime pour les Nantais et pour les non Nantais ? Pourquoi est-ce qu'on n'applique pas aux non Nantais la même politique basée sur les revenus des familles ? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une conséquence négative à cette différence de traitement entre les Nantais et les non Nantais, sur un Conservatoire qui est, comme son nom l'indique, à rayonnement régional ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourquoi ce dossier n'a-t-il pas été présenté en commission ou au Conseil municipal avant d'être traité dans la presse ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité de la révision des tarifs du périscolaire, pour une plus grande équité, je veux exprimer notre satisfaction de voir la révision de la politique tarifaire du Conservatoire aboutir aujourd'hui.

Je rappelle que la participation des familles correspond à 4,5 % du coût pour la collectivité du fonctionnement du Conservatoire. Ceci pour répondre aussi à Monsieur Bainvel, c'est-à-dire que les Nantais paient déjà : c'est eux qui paient les 96,5 %.

L'objectif, comme l'a expliqué Pascal Bolo, est de lisser la progression tarifaire en évitant les effets de seuil. Les revenus les plus faibles verront leur participation baisser, les augmentations seront supportées par les hauts, voire les très hauts revenus.

Quant aux élèves des classes à horaires aménagés, ce sont ces élèves-là pour lesquels il y a eu des contestations dans la presse. Quant aux élèves des classes à horaires aménagés musique, ils participeront désormais effectivement à l'effort de solidarité pour une faible part, eu égard aux services rendus par le Conservatoire, donc la collectivité.

Et je rappelle que c'est l'Etat qui est en charge sur le temps scolaire des enseignements donnés à l'école.

En conclusion, cette nouvelle tarification correspond moins au prix du service rendu, qui restera pour l'essentiel à la charge de la Ville, qu'à l'expression d'une solidarité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Ménaa-Wiedmann.

Mme MENAA-WIEDMANN, Conseillère municipale – Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaite apporter ici le plein soutien du groupe socialiste et apparentés à cette réforme qui, comme celle que nous avons votée l'année passée pour les tarifs périscolaires, est source d'une plus grande équité et de plus de justice dans la tarification des activités du Conservatoire de Nantes.

La proposition qui nous est soumise prend, en effet, en compte l'ensemble des champs sur lesquels la Ville peut agir en faveur des familles ; les tranches tarifaires, bien évidemment, mais

II – 87

aussi les tarifs appliqués à la location d'instruments et la composition familiale permettant l'application d'une dégressivité réelle au plus près de la situation de chaque famille.

Nous voterons donc cette délibération qui va dans le sens d'une plus grande accessibilité au Conservatoire de Nantes pour tous. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Très simplement, Monsieur Bainvel, moi, sur le plan philosophique, je partagerai votre souhait que les non Nantais puissent payer le même tarif. Le problème, c'est qu'il faut de la réciprocité et que par exemple, à Vertou, un non Vertavien paye 646 € au lieu de 353 € pour un Vertavien.

A Orvault, un non Orvaltais paye 1 015 €, soit exactement le double que le tarif maximum des Orvaltais. Et donc, on a une situation où l'effort des contribuables, l'effort des villes pour financer leurs écoles de musique est tellement important qu'il paraît difficile de ne pas tenir compte d'où vient le financement. Et pour quelqu'un qui n'est pas contribuable à Nantes, on est dans cette situation qui n'est pas, je vous l'accorde, totalement satisfaisante.

Pour vous rassurer sur l'opération financière, on va quand même aboutir à une situation où pour beaucoup de non Nantais, le tarif va baisser, parce que pour des raisons de lisibilité, on l'a mis au tarif maximum de chacune des séries et que, pour un certain nombre d'entre eux, le tarif était supérieur à 550 €.

Donc vraiment, on est dans une situation où j'espère bien que l'on va faire des progrès et qu'un Nantais qui va à l'école de musique herblinoise aura les tarifs appliqués aux Herblinois et la réciprocité sera égale. On est un peu en avance, si j'ose dire, en disant cela mais j'espère qu'on y arrivera.

Madame Loirat, c'est très simple : l'association des parents d'élèves, suite aux concertations que nous avons eues avec elle, a souhaité communiquer dans la presse. Et donc, nous n'y pouvons rien et c'est pour cela que c'était dans le journal avant que nous l'examinions en commission.

Voilà, je ne suis pas sûr de ne pas avoir oublié quelque chose, mais non, c'est bon.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

Association La Maison des Poupies – Construction de la structure multi-accueil « La Chanson des Poupies » - Emprunt de 1 900 000 € auprès du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % - Convention – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Il y a donc là une nouvelle garantie d'emprunt qui vous est proposée pour financer la construction d'un nouvel établissement situé au Mail Haroun Tazieff dans le quartier de la Bottière-Chénaie. C'est un dossier de garantie d'emprunt qui ne pose pas de question particulière.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Voici notre traditionnelle délibération « dispositions diverses à caractère budgétaire et financier » avec des subventions et prix, le fruit des « cogitations » des jurys CLAP qui témoignent toujours du dynamisme des jeunes Nantais dans leur capacité à proposer des projets innovants et intéressants.

Il y a des subventions diverses dans divers domaines, que ce soit dans le cadre de la politique de tranquillité publique, la coopération avec la ville de Dschang, la Société Française de l'Evaluation qui organise son colloque annuel les 30 juin et 1^{er} juillet à Nantes – et je vous invite à être particulièrement attentifs à cette manifestation – ce n'est pas un hasard si Nantes a été choisie par cette société pour tenir son colloque.

Nous avons des subventions à l'association des commerçants. Je ne vous décris pas l'ensemble, vous en avez pris connaissance.

Nous avons également des dispositions tarifaires en dehors de celles que nous venons de voter pour le Conservatoire, pour le Musée des Beaux-Arts, la bibliothèque municipale et le Planétarium ; et diverses dispositions financières là aussi classiques, des questions d'indemnités, des avenants à une convention sur l'OPAH Decré-Bouffay, des avenants avec des conventions de partenariat sur l'accession sociale à la propriété.

Je ne vous fais pas le détail, vous l'avez vu comme moi, avec, comme de coutume, les remises gracieuses et annulations de titres ainsi que l'admission en non-valeur qui sont la marque de ces dossiers de fin de Conseil.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est la deuxième fois aujourd'hui que nous entendons parler des jardins collectifs dans les délibérations, je n'avais pas prévu d'en reparler ce matin, j'ai posé des questions en commission urbanisme mais là, en voyant que maintenant on fait du partenariat avec GRDF pour sauver la biodiversité, bon, ça m'énerve un petit peu !

Et donc, je voudrais vous reparler des jardins de Saint-Clément... Voilà. Ce dossier est toujours là, on n'a pas réussi à les sauver, personne n'a rien fait là-dessus. Je trouve ça dommage !

J'ai même découvert en commission qu'il y avait des membres de la Majorité qui ne connaissaient pas le dossier... Bien sûr ! Comme quoi, si cela avait été traité au Conseil municipal, dans les commissions, cela aurait été bien.

Et puis il est question aussi de l'Office de Tourisme et je vais profiter de la présence exceptionnelle de Madame Bocher...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Dites-nous, Madame Loirat, votre point de vue sur les jardins de Saint-Clément, ce serait intéressant. Quel est votre point de vue ?

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je trouve qu'on pouvait faire et du logement social, et conserver une partie des jardins, et le traiter en commission urbanisme plutôt que de traiter parfois des dossiers qui sont moins intéressants, qui sont moins politiques aussi ; je trouve que pour la Ville, la fameuse capitale culturelle de « dans 2-3 ans », je trouve qu'on aurait pu faire un effort.

Nous sommes nombreux les écolos ici, entre la Majorité et l'Opposition, et je trouve qu'on aurait pu faire un effort là-dessus.

(M. Rica applaudit).

Je ne pensais pas à vous, Monsieur Rica, l'écologie c'est pas trop votre truc.

Et j'ai une dernière question à propos de l'Office de Tourisme, puisque Madame Bocher est là. Vous nous avez confirmé la dernière fois qu'on était classés « 1 étoile », ce qui est donc le plus petit classement national. Et notre vœu pour cette année, puisqu'on est en période de budget, c'est que Nantes, progressivement, en se fixant un objectif raisonnable, atteigne enfin la 4^{ème} étoile, pour la 6^{ème} ville de France, ça me paraît le minimum. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Loirat. Est-ce que Monsieur Bolo veut rassurer Madame Loirat ?

M. BOLO, Adjoint – Je vous avoue n'avoir que peu d'éléments pour rassurer Madame Loirat.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Bocher peut-elle nous dire un petit mot sur le tourisme ?

Mme BOCHER, Adjointe – Moi, je remercie Madame Loirat d'être aussi attentive à l'évolution de l'Office du Tourisme. Sachez que l'on s'investit pleinement pour que cet Office du Tourisme connaisse un épanouissement important, cela fait partie de nos priorités et j'espère que vous serez présente aussi lors du « Voyage à Nantes » en 2012.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, Monsieur Bolo, rien d'autre ?

M. BOLO, Adjoint – Rien à ajouter, Monsieur le Maire.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – J'ai posé une question simple. J'essaie vraiment d'être rapide et simple. Est-ce que vous allez faire quelque chose pour qu'on monte dans le classement et qu'on obtienne les 4 étoiles ? C'est cela ma question, Madame Bocher, c'est tout simple.

Mme BOCHER, Adjointe – Ma réponse est aussi simple. Je vous dis qu'actuellement c'est une priorité et que l'évolution du classement de l'Office du Tourisme est prise en compte par la Municipalité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Merci. Madame Loirat, vous avez votre réponse. C'est quand même satisfaisant ce que vous répond Madame Bocher, c'est même rassurant.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes » et abstentions de deux membres du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors nous continuons la séance. Je dis cela pour M. Bainvel. Il n'y a pas d'interruption de la séance. Nous sommes toujours en Conseil municipal et je vais donner la parole à M. Grélard pour la première question.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire, je vais me permettre de poser la question d'actualité à la place de M. Grélard qui est malade, qui est donc absent aujourd'hui.

Hervé Grélard souhaitait attirer votre attention sur le projet d'aménagement du site occupé par la communauté des Petites Sœurs des Pauvres, entre les rues Russeil, Haute Roche, Léna et le parc des Capucins.

A l'occasion du deuxième tour des élections cantonales, Cécile Bir, la candidate des Verts, avait conditionné son soutien à Mme Padovani à une remise à plat du projet immobilier et à l'assurance que rien ne serait fait sans concertation avec les habitants.

Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'il en est à ce jour et qu'est-ce que cet accord remet exactement en cause ? Voilà, nous aimerions avoir une information précise sur ce point.

Nous voulons rappeler également que le projet a été porté à la connaissance du conseil de quartier Hauts-Pavés/Saint-Félix en novembre 2010 par un riverain de la rue Russeil et l'adjointe du quartier avait alors affirmé qu'elle n'avait pas connaissance du dossier. Nous n'avions rien appris lors de cette réunion, alors que les services de la Ville affirment être en consultation sur le projet depuis juin 2010.

Depuis, la presse a relaté les avis des riverains, de la Communauté des Petites Sœurs des Pauvres et aussi de la Ville.

Ce projet est né de la nécessité de réhabiliter l'établissement « Ma Maison » géré par les Petites Sœurs des Pauvres. Il a donc été décidé de créer un nouvel EHPAD sur le même site, de conserver les constructions actuelles transformées en logements privés, d'ouvrir le parc des Capucins sur la rue Russeil et d'en consacrer l'agrandissement et de construire de nouveaux logements.

Compte tenu des informations que nous avons en notre possession, nous formulons trois remarques fondamentales.

La Ville est propriétaire des biens mis à disposition de la Communauté des Petites Sœurs des Pauvres par le legs Urvoy de Saint-Bedan. Est-ce que vous pouvez nous présenter le montage juridique envisagé pour mener à bien le projet, notamment au regard d'un potentiel transfert de propriété qui semble peu conforme à la lettre du legs ?

Ensuite, l'espace vert situé entre la rue Russeil et le parc des Capucins constitue un enjeu majeur du projet d'aménagement puisque cet ancien potager forme une coulée verte parsemée d'arbres remarquables entre la rue Russeil et le parc des Capucins.

Le projet qui est actuellement en cours de négociation semble consacrer une voie privée qui relierait la rue Russeil au parc des Capucins. Donc à ce stade, ce serait donc une desserte multi-usages sans qualité paysagère et sans intérêt environnemental particulier.

Les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » défendent la préservation d'un espace vert continu, liant l'actuel parc des Capucins à la rue Russeil. Une telle possibilité permettrait d'ouvrir ce parc enclavé vers le quartier tout en préservant les arbres présents.

Et enfin, l'étude qui est actuellement en cours prévoit trois immeubles collectifs : un en façade de la rue Russeil, un le long de la rue Haute Roche et un dernier en fond de parcelle qui prolongerait l'extension du parc des Capucins.

Entre l'immeuble de fond de parcelle et la façade, sont prévues des maisons avec jardins. Ce projet, qui fait l'objet de nombreuses négociations, doit répondre aux besoins économiques liés à la création d'un nouvel EHPAD mais aussi à la nécessité d'aménager cette réserve foncière, tout en préservant la qualité de vie des habitants du quartier.

Etes-vous, à ce jour, en mesure de nous confirmer que le projet qui se dessine répond à l'ensemble de ces attentes et surtout, qu'une fois qu'il sera arrêté, en concertation avec les riverains, que les orientations d'aménagement retenues seront opposables aux promoteurs afin de préserver l'état des négociations acquises ?

II – 91

Monsieur le Maire, afin de répondre aux inquiétudes grandissantes et de prendre connaissance de l'étendue de la remise à plat actée dans le cadre des accords électoraux, nous souhaiterions donc être informés précisément de l'avancée de ce projet, ainsi que des objectifs poursuivis par la Municipalité.

Nous demandons également, pour plus de transparence, à être associés aux rencontres prochaines avec les riverains. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'excuse Fabienne Padovani qui est retenue par d'autres obligations et qui aurait souhaité répondre à la question en début d'après-midi.

Je voudrais tout d'abord revenir sur l'objectif premier de ce projet. L'objectif premier est de sauver « Ma Maison ». Quand je parle de « Ma Maison », il s'agit évidemment de l'établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes géré par la Communauté des Petites Sœurs des Pauvres.

C'est un établissement tout à fait particulier, original, spécifique, en plein cœur de ville qui accueille des personnes âgées dépendantes aux revenus modestes et qui s'inscrit dans la philosophie, bien évidemment, de cette communauté religieuse bien connue dans l'Ouest de la France puisqu'elle a trouvé naissance, comme vous le savez, avec Jeanne Jugan à Saint-Servan au XIX^{ème} siècle.

Cette mission est essentielle pour les Petites Sœurs qui en font leur vocation première, cette action en direction des personnes âgées aux revenus modestes. Et je peux vous dire que c'est une mission qui va trouver sa place d'une manière de plus en plus importante dans les années à venir parce que vu les réformes en cours sur le pouvoir d'achat et les retraites, c'est sûr que la question de la pauvreté des personnes âgées, qui était un petit peu derrière nous jusqu'à présent, va revenir d'une manière extrêmement brutale dans les années à venir, et je crois qu'il faut en avoir conscience.

Donc notre souci à nous, c'est d'abord de sauver « Ma Maison », cet EHPAD. Et pourquoi ? Parce que tout simplement la commission de sécurité a rendu un avis demandant des travaux de mise aux normes immédiates de cet établissement. Il faut se rappeler qu'au début des années 1990, nous avons dû fermer cet établissement pour le rendre aux normes. Cela avait été une décision extrêmement douloureuse, difficile à prendre, mais il était de notre devoir de décider la fermeture à cette époque-là.

Et si nous n'agissons pas par rapport à cet établissement, nous allons être contraints, tôt ou tard, à la fermeture de cet établissement. Donc on a examiné toutes les hypothèses avec les Petites Sœurs des Pauvres, et notamment la question qui était posée : est-ce que le bâtiment actuel est réhabilitable ?

Au terme des diagnostics qui ont été effectués, il était apparu très clairement que la solution n'était pas dans la réhabilitation mais qu'il existait une possibilité de reconstruction sur le site même d'un nouvel établissement aux normes actuelles de confort, de sécurité.

C'est ce à quoi nous avons travaillé depuis septembre 2009, avec de nombreuses rencontres organisées avec les collègues chargés des personnes âgées, Michelle Meunier et Elisabeth Lefranc, avec les Petites Sœurs des Pauvres sur le devenir de cet établissement.

Et donc en novembre 2010 – c'est tout récent – nous avons ébauché un projet global puisque le site est relativement vaste, il n'y a pas en effet que l'établissement pour personnes âgées, il y a

une église, une chapelle, il y a des espaces verts, il y a aussi les bâtiments de logements des sœurs elles-mêmes, de la communauté religieuse. Ce projet est basé sur quatre axes :

- la création de ce nouvel EHPAD ;
- l'agrandissement du parc des Capucins puisqu'en effet on a la chance de pouvoir créer un accès sud du parc des Capucins à travers ce site et donc on pourrait envisager un agrandissement du parc des Capucins de l'ordre de 2 500 à 3 000 m² ;
- la création de logements, puisque l'on peut tout à fait réhabiliter en logements l'établissement existant et que l'on a aussi des possibilités constructives sur ce site, qui pourraient nous permettre d'accueillir à la fois du logement social mais également, pourquoi pas, des maisons individuelles ce qui correspond à l'esprit du quartier, dont notamment l'avenue d'Iéna toute proche. Cela nous permettrait également la création de cheminements doux, justement, qui pourrait rendre cet îlot beaucoup moins imperméable qu'il ne l'est car actuellement, c'est un endroit totalement clos. Demain, avec ce projet d'aménagement, on pourrait envisager des cheminements doux et une coulée verte.

Tout cela, évidemment, a un coût et le coût de l'ébauche de ce projet, c'est environ 10 millions d'euros. La moitié de cette somme pourrait être prise en charge par les Petites Sœurs des Pauvres, la Ville apporterait, elle, son soutien financier à l'opération, sous la forme du don du terrain sur lequel se trouvera le nouvel établissement.

Le Conseil Général, au titre de sa politique personnes âgées, pourrait apporter une subvention. Et donc, afin de financer le solde d'euros manquants pour financer le projet à 100 %, c'est-à-dire de l'ordre de 4 à 5 millions, il est envisagé en effet la construction de logements, à la fois dans les bâtiments actuels de l'EHPAD, et la construction de nouveaux logements sur le terrain qui appartient à la Congrégation. Là, on est sur un terrain privé.

Depuis novembre 2010, plusieurs associations ont été reçues, en l'occurrence trois : l'association de la rue d'Iéna, l'association Nantes Talensac et l'association rue Russeil.

Lors de la dernière réunion avec ces associations et les Petites Sœurs des Pauvres en janvier dernier, il a été convenu - et cela avait été acté avec elles-mêmes, nous les avons reçues avec la Communauté qui était également présente - un nouveau rendez-vous le 18 avril prochain. Cette rencontre permettra de poursuivre nos échanges et de débattre ensemble de l'équilibre général du projet, en tenant compte des observations qui avaient été émises par les associations lors de nos précédentes rencontres.

A travers cette démarche, je le répète, la Ville a un objectif principal, c'est de permettre aux Petites Sœurs des Pauvres de présenter en janvier 2012, à la prochaine visite de la commission de sécurité, un véritable plan stratégique de reconstruction du nouvel établissement et évidemment les mesures transitoires qui vont accompagner les travaux, dont le lancement pourrait être envisagé, si aucun obstacle n'est bien entendu mis sur notre route, pour le début 2014.

Avec cette solution concertée, c'est l'avenir de l'EHPAD « Ma Maison » qui sera assuré.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert. Nous allons passer à la question de Mme Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, un séminaire de l'Inter-Réseau du Développement Social Urbain en partenariat avec ATD Quart-Monde a lieu depuis hier à Nantes, autour des enjeux de la réussite éducative.

Dans ce cadre, un focus particulier est porté sur le chantier « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir », développé par la Ville de Nantes, distingué par un appel à projet de l'IRDSU.

Ce projet, comme ceux actuellement développés sur Bellevue ou Nantes Nord, a vocation à accompagner chaque enfant et chaque famille vers la réussite éducative.

A l'annonce à Nantes de fermetures de postes de RASED, de sortie d'établissements scolaires du dispositif ZEP sans évaluation sérieuse, Nantes continue de faire de l'éducation sa priorité forte.

Vous serait-il possible de faire le point sur le dispositif « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir », et plus largement sur la réussite éducative à Nantes ?

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Guibert. Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet innovant, porté conjointement par la Direction de l'Education et la Mission Familles a été mis en œuvre sur le secteur Bottière-Pin Sec, suite effectivement à l'appel à projets de l'IRDSU et d'ATD Quart-Monde.

Le but poursuivi est de reconnaître et de donner toute leur place aux parents, et en particulier - j'insiste sur ce point - aux parents les plus éloignés des institutions, autrement dit la place qu'ils souhaitent et peuvent prendre, et non pas la place que l'on a parfois pris l'habitude de leur céder ou de leur assigner.

Le travail engagé consiste donc à faire évoluer les représentations réciproques, institutions et familles, avec comme enjeu central le lien entre l'école et les parents. C'est une question à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

Deux groupes de travail ont pour l'instant commencé à plancher : un groupe de professionnels du territoire, animé par une chercheuse de l'Université et un groupe de parents réuni par cette même chercheuse et l'équipe de quartier.

J'ajoute que l'Education nationale, au niveau local, est partie prenante de ce projet.

Ce travail sur les représentations réciproques et la méthode employée aussi, je crois, pourront représenter un levier important pour une démarche co-construite de réussite éducative sur le secteur Est.

Dans le cadre de ce chantier, l'IRDSU et ATD Quart-Monde assurent le suivi et l'accompagnement des sites retenus et proposent deux fois par an des regroupements des 23 collectivités retenues via l'organisation de séminaires. Le premier s'est tenu en région parisienne en septembre 2010.

Le second est accueilli à Nantes depuis hier, c'est la raison pour laquelle je souhaite excuser cet après-midi Myriam Naël et Fabienne Padovani qui représentent conjointement la Ville à ce séminaire.

Ce chantier, vous le voyez, s'inscrit pleinement dans la volonté de Nantes d'associer tous les acteurs éducatifs : enfants, parents, institutions, équipes pédagogiques mais aussi acteurs associatifs, afin de travailler au maximum en cohérence sur les questions de réussite éducative.

De la réussite de l'opération « Carnet de vacances » à Bellevue au lancement du pôle de réussite éducative, ou au travail de concertation engagé sur cette même question à Nantes Nord, on le voit, la question du développement de l'apprentissage de la citoyenneté, la lutte contre les inégalités, la réussite de tous et avec tous sont au cœur de notre projet.

Parce que quand on parle d'innovation dans ce projet, je crois que c'est autant sur le fond que sur la méthode. Sur le fond, considérer que la réussite éducative dépasse le strict cadre de la réussite scolaire, même si celle-ci est bien évidemment fondamentale et sur la forme, parce que l'enjeu de la co-construction est au cœur de ce projet.

On y est d'autant plus attachés que la période actuelle n'est pas neutre dans le contexte de l'Education nationale. J'ai eu le temps d'évoquer ce matin dans ma délibération le dernier CDEN qui a vu la confirmation de mesures désastreuses pour l'avenir de nos enfants : on a évoqué les RASED, les enfants en situation de handicap, la question des seuils, la question des suppressions de postes.

Ce que je voudrais dire à travers cette question d'actualité, c'est que non seulement on essaye d'assumer nos responsabilités en dénonçant un certain nombre de mesures injustes du Gouvernement qui viennent démanteler le service public de l'éducation mais que la dénonciation de cette politique ne suffit pas, on s'efforce donc modestement mais avec détermination, de créer avec innovation un certain nombre de projets concrets.

Comment une ville comme Nantes peut, en quelque sorte, à la fois être un terrain de résistance mais aussi un laboratoire d'imagination et d'innovation. Et je dois dire que l'ensemble des services de la Ville, en transversalité, mettent beaucoup d'énergie à être à la hauteur de ce défi de l'innovation.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Rolland. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues.

La qualité de l'air fait partie de nos préoccupations et nous suivons régulièrement depuis des années les indices donnés par Air Pays de la Loire.

Depuis deux mois, les pics de pollution ont été très nombreux selon les données d'Air Pays de la Loire. La qualité de l'air a été moyenne et médiocre - indice 5 à 7 sur une échelle de 10 - pendant 20 jours sur 60 et même très mauvaise - indice 8 - les 1^{er} février et 5 mars 2011.

Faut-il se satisfaire qu'habituellement Nantes soit, je vous cite : « 85 % de jours de l'année globalement dans un air de bonne qualité grâce à sa situation géographique » ?

L'institut National de Veille Sanitaire démontre par le projet Aphekom que l'espérance de vie dans les grandes villes européennes pourrait augmenter jusqu'à 22 mois pour les personnes âgées de 30 ans et plus, si la valeur guide préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines était respectée.

L'OMS préconise un seuil de 10 microgrammes par mètre cube d'air, le projet Aphekom a aussi montré qu'habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement le risque de maladies chroniques, 15 % des asthmes de l'enfant peuvent être attribués au trafic urbain.

Ne faut-il pas, comme l'Organisation Mondiale de la Santé, adopter à Nantes un niveau de seuil à 10 microgrammes par mètre cube d'air et non 80 microgrammes par mètre cube comme l'actuelle recommandation ?

Pour améliorer la qualité de l'air, vous avez participé à la mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air - PRQA - ainsi qu'au Plan de Protection de l'Atmosphère de Nantes-St-Nazaire - PPA. Des réflexions sont engagées via le SCOT, le PLU, le PDU.

Vous étiez présents à la conférence de Copenhague et à Cancun, Nantes coordonne la question climatique au sein du réseau Eurocities, vous créez des ateliers citoyens du plan climat, un conseil nantais de la biodiversité etc.

Toutes ces actions sont louables, mais que proposez-vous concrètement pour que les Nantais puissent respirer un air de meilleure qualité à Nantes, qui est la « capitale des bouchons », quelque chose qui puisse protéger efficacement la santé de ses habitants ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Dantec.

M. DANTEC, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur Blineau, je partage évidemment globalement votre préoccupation. Peut-être quelques précisions néanmoins.

Tout d'abord, il y a quand même une petite confusion dans vos chiffres, puisque l'Organisation Mondiale de la Santé propose un seuil de 10 microgrammes, effectivement, mais ce sont pour les particules 2,5 sur un an alors que le seuil de 80 microgrammes, c'est pour les particules 10 sur une exposition de 24 heures en heure moyenne. Donc on ne peut pas comparer l'un et l'autre. Non, on ne peut pas.

Néanmoins, nous sommes effectivement dans une logique aujourd'hui où il est nécessaire d'aller plus loin et d'ailleurs un arrêté ministériel d'abaissement des seuils d'alerte et de recommandations d'informations est en préparation.

Pour la petite histoire, le réseau européen des communes et régions d'Europe, puisque quand l'Europe prépare une directive, elle demande au réseau d'émettre des avis, c'est à Nantes lors d'une rencontre européenne de ce réseau qu'a été émis l'avis du CCRE sur les particules fines.

Concernant les pics de pollution dont vous parlez, et les deux journées que vous citez, le problème n'était pas local et provenait d'émissions de l'Europe de l'Est. Et on avait exactement la même situation partout en France.

On a à ce moment-là, d'ailleurs, réalisé des mesures, notamment autour du boulevard Victor Hugo où l'on a une très forte circulation automobile et il n'y avait pas de situation aggravée. Donc, on était bien sur une situation nationale.

Nous avons effectivement depuis plusieurs années – et je pense que le bilan de cette année ne sera pas très différent des années précédentes – un certain nombre de jours où l'air n'est pas de qualité excellente mais ce n'est pas pour autant obligatoirement une situation locale, c'est important de le dire. Et globalement, la qualité de l'air à Nantes reste quand même largement meilleure que dans la plupart des autres agglomérations françaises.

Mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas aller plus loin. Et notamment dans le cadre, évidemment, du Plan Climat de Nantes Métropole et de l'émission des gaz à effet de serre, sachant évidemment que le CO² n'est pas toxique. Dans notre action de limitation des gaz à effet de serre, nous avons aussi une forte action en matière de rénovation des bâtiments tertiaires et d'habitation et c'est une source d'émission de 22 % des PM10, donc c'est une part importante.

Sur les déplacements, plus on réduit évidemment le déplacement automobile, plus on réduit les PM10 – environ 11 % - et les PM2.5 – environ 34 % - et bien entendu si on développe les énergies renouvelables, si on fait du photovoltaïque même si l'Etat ne nous y encourage guère, ce n'est pas la même chose que d'avoir une production électrique à partir de charbon à Cordemais.

Et puis j'attire votre attention sur une action qui a été présentée dans la presse ces derniers jours et qui est une action vraiment extrêmement intéressante, qui est le programme de recherche « VEGDUD », donc de végétalisation de la ville et on sait que cela a une fonction aussi d'épuration de l'air ; sur un nombre important d'actions, et nous allons poursuivre notamment dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain avec un objectif de réduction forte de la part de la voiture, ce qui obligatoirement se traduira par une réduction de la part des particules fines 10 et 2.5.

Je crois que l'on est sur un enjeu effectivement très fort et je me permets – et on va se rejoindre là-dessus – de souligner l'enjeu épidémiologique aujourd'hui, vous en avez un petit peu parlé, d'un meilleur suivi des enjeux de santé environnementale en lien avec l'ensemble des instances sanitaires.

Je crois que le plan local d'actions de santé-environnement porté par notre collègue Aïcha Bassal, intégré à l'agenda 21 de la Ville de Nantes, en lien avec Nantes Métropole, sera l'occasion d'avancer sur ce point. Je crois que l'on a besoin d'une vision épidémiologique plus précise à Nantes comme partout ailleurs en France.

Et puis comme vous citiez notre action à l'international, je conclurai là-dessus parce que je crois que vous nous donnez l'occasion de dire très concrètement les choses.

Au niveau du groupe climat d'Eurocities que j'ai l'occasion de présider régulièrement, nous travaillons actuellement sur le fait que la réforme des fonds structurels européen, à partir de 2013 soit notamment massivement investie sur les villes d'Europe centrale qui ont beaucoup d'anciens réseaux de chaleur.

Eh bien, le problème que nous avons eu de qualité de l'air le mois dernier était extrêmement lié aux centrales thermiques polonaises. Donc, quand on mène des actions sur la réforme des fonds structurels, cela aide la qualité de l'air à Nantes, c'est extrêmement concret et cela nous permet de faire le lien entre l'action internationale et les résultats locaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

En 2009, devant la dégradation de la situation de l'emploi, le Gouvernement s'engage sur la création de 330 000 contrats aidés. La Ville de Nantes, en lien avec les autres collectivités, décide de créer 300 emplois aidés sur 5 ans et de réussir l'insertion vers l'emploi pérenne.

Fin 2010, 91 emplois aidés ont été finalisés et 173 ont été étudiés.

Par circulaire du 27 décembre, l'Etat vient de réduire de façon drastique la voilure concernant les emplois aidés. Les conséquences sont dramatiques pour de nombreuses associations dont les salariés voient leur contrat arriver à échéance et qui ne seront pas renouvelés. En même temps, elles devront faire face à une augmentation des coûts.

C'est un nouveau mauvais coup aux associations culturelles, sportives, d'aide à la personne. Certaines vont renoncer à embaucher des emplois aidés, d'autres ne pourront pas faire face et vont solliciter évidemment les collectivités.

Les conséquences sont surtout dramatiques pour ces hommes et femmes qui perdent un emploi déjà précaire et qui espéraient – comme l'intitulé du contrat le laissait percevoir – trouver par ce biais « un vrai emploi ».

Les bénéficiaires des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, les CAE, sont les victimes des choix politiques du Gouvernement et du chômage record qu'ils génèrent. Ils n'ont pas à payer deux fois.

Quelles mesures compte prendre la Ville face à ce nouveau désengagement de l'Etat ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai été moi-même sollicité par plusieurs associations qui s'inquiètent à juste titre du désengagement de l'Etat.

Dans un premier temps, les conditions d'accès aux emplois ont été réduites de façon draconienne :

- durée maximale de 22 heures au lieu de 35 heures,
- baisse de la prise en charge de l'Etat de 10 à 30 % selon les publics,
- resserrement des publics éligibles,
- contrat de 12 mois maximal au lieu de 24,
- renouvellements sur la même base horaire mais avec des taux de prise en charges financiers très réduits.

Puis, dans un deuxième temps, et contrairement aux engagements du Président Nicolas Sarkozy d'une rallonge budgétaire, l'Etat rejette toute demande de contrats aidés, de renouvellement ou contrat initial, sauf pour les bénéficiaires du RSA socle, et ce depuis le 23 mars au motif que l'enveloppe est consommée en totalité pour le premier semestre 2011.

Il n'y aura donc plus de convention signée avant le 1^{er} juillet 2011. Cette décision aussi soudaine que brutale a des conséquences catastrophiques pour les associations et les demandeurs d'emploi. Certaines associations ne pourront pas conserver les salariés.

Cela aura donc trois conséquences immédiates :

- la fragilisation globale de l'association,
- l'interruption du parcours d'insertion et de formation des personnes en emplois aidés,
- la réduction voire la suppression de certaines activités qui sont pourtant nécessaires au lien social notamment dans les quartiers populaires.

Cette situation est d'autant plus insupportable pour les associations et leurs bénéficiaires qu'aucune visibilité n'est possible à court et moyen terme. Les associations sont en effet informées au dernier moment des nouvelles modalités.

Nous sommes malheureusement habitués à ce « stop and go » du Gouvernement sur cette question, comme sur d'autres d'ailleurs, comme son désengagement à hauteur de 25 % sur les crédits CUCS. Il incite les collectivités territoriales à s'investir sur les dispositifs qu'il met en place et lui-même s'en désengage.

Il ne s'agit évidemment pas pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole de se substituer au désengagement de l'Etat, Jean-Marc Ayrault l'a déjà répété à plusieurs reprises. Cependant nous avons pris les devants. C'est pourquoi, avec Patrick Rimbart, nous avons rencontré les associations concernées par ce dispositif le 25 février dernier, pour voir concrètement les questions qui se posent, les conséquences sur leur activité, et pour échanger sur les accompagnements possibles.

A l'issue de cette rencontre, nous avons mis en place un dispositif spécifique et pragmatique, que les responsables associatifs peuvent facilement contacter.

Nous interpellons donc l'Etat pour qu'il débloque rapidement les fonds nécessaires à la continuité de la vie associative et aux parcours d'insertion des personnes les plus fragilisées par la crise : l'Etat doit tenir ses engagements !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rebouh. La parole est à Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Aujourd'hui, le quartier de la Madeleine, et notamment la rue Marmontel, vit des problèmes inacceptables.

Je vais vous faire un bref rappel des faits :

- le 9 juillet 2010, un commerçant a déposé une main courante pour coups et blessures ;
- le 4 octobre 2010, suite à une réunion, une douzaine de commerçants et riverains vous interpellaient à propos du mal-être de leur quartier ;
- le 14 décembre 2010, une rencontre était organisée entre les services de la Ville et les différents acteurs du quartier ;
- mais, le 2 mars 2011, les commerçants adressaient un courrier à la Direction de la Tranquillité Urbaine pour signifier votre inaction.

Quand allez-vous prendre la réelle mesure des problèmes dans ce quartier ?

Une ambiance malsaine s'y est instituée, le transformant en zone de non-droit dans laquelle les commerçants s'y sentent très mal. Malgré la détresse et l'appel au secours des acteurs de la dynamique du secteur, aucun dialogue n'a été entamé.

Les commerçants sont régulièrement menacés, suivis, insultés, et davantage encore depuis la parution d'un article dans la presse le 14 mars dernier.

Alors, à quand une concertation suivie de propositions concrètes entre les acteurs institutionnels, les commerçants du quartier et les habitants ?

Une issue doit être trouvée rapidement, car l'exaspération monte et engendrera une vraie désertion du quartier de la Madeleine, et quel devenir pour le commerce de proximité auquel nous sommes tous attachés ?

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la conseillère municipale, permettez-moi au préalable de vous rappeler une énième fois que la sécurité est une compétence principale de l'Etat. Il appartient en effet aux services de police de rechercher les auteurs des infractions et de les déférer à la justice.

Vous évoquez que le 9 juillet 2010, un commerçant a déposé une main courante pour coups et blessures. Je vous invite donc à vous adresser à M. le Préfet afin qu'il vous informe de la suite donnée à cette affaire. Je pourrais aussi vous relater que courant février, un couple de commerçants du secteur a vu son véhicule dégradé alors que le conducteur était au volant et vous suggérer là encore de saisir la Préfecture.

Les propriétaires, d'ailleurs, se sont étonnés en effet auprès des services de la Ville et de moi-même, que malgré des appels au 17 – service de la police nationale - la Police ne se soit pas déplacée.

La réalité, Madame Dibon-Poquet, est qu'aujourd'hui les Nantais paient le prix des orientations que le Gouvernement a donné à l'action de la Police. En supprimant la police de proximité, le Gouvernement a privé nos concitoyens d'une présence policière au plus près du terrain, dissuasive et rassurante.

D'autant plus que depuis 2007, on a supprimé 9 000 postes de policiers et de gendarmes.

Concernant la mobilisation de la Ville, effectivement celle-ci a pris l'initiative, d'une part, d'aller à la rencontre des habitants et des commerçants afin de faire un diagnostic précis de la situation et de rechercher des pistes d'amélioration, et d'autre part, de mobiliser les acteurs concourant à la sécurité.

En d'autres temps d'ailleurs, ceux de la police de proximité, ce type de démarche intervenait à l'initiative de la Police Nationale. Je constate aujourd'hui qu'il appartient à la Ville de le faire sur un champ, celui de la sécurité, où le Gouvernement pourtant communique beaucoup.

Sur le fond, Madame Dibon-Poquet, je peux vous dire que les mesures suivantes ont été prises :

A la demande de la Ville, la Police Nationale a multiplié ses patrouilles et renforcé sa présence. Son action porte d'ailleurs ses fruits puisque plusieurs personnes ont été interpellées, une dizaine à ce jour.

La Police Municipale est aussi mobilisée et effectue plusieurs passages par jour sur le secteur considéré, veillant notamment à faire respecter l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique et à verbaliser les tapages et les infractions liées à l'insalubrité.

L'Equipe de rue est intervenue en direction des sans-domicile fixe présents sur la Madeleine qui perturbaient la tranquillité publique. Le nettoyage a également été renforcé.

Enfin, la Ville est intervenue auprès d'un acteur associatif du secteur, afin qu'il régule mieux les personnes qui fréquentent ces locaux. Vous le voyez, Madame Dibon-Poquet, la Ville n'est pas inactive et assume pleinement son rôle.

Vous évoquez enfin que les menaces seraient renouvelées depuis la parution d'un article de presse dans le quotidien « Presse Océan » le 14 mars. De fait, je ne peux que regretter que cet article ait provoqué des réactions d'hostilité, mais je m'interroge aussi sur la pertinence d'interpeller la Municipalité par voie de presse alors que l'ensemble des commerçants associés à la démarche disposent des numéros de téléphone de la Police Municipale et de la Direction de la Tranquillité Publique.

Il me semble que la sécurité des Nantais est un sujet trop important pour qu'il soit l'objet de polémiques contre-productives dans la presse.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, une journée d'action nationale a lieu demain en faveur des services publics de la santé. A Nantes, plusieurs remises en cause de services publics de proximité sont aujourd'hui à l'étude par l'Etat et dans le secteur de la santé, je pense notamment aux Maisons de la Sécurité Sociale.

A Nantes, la proximité et la présence sur le territoire sont une volonté politique forte. A l'heure où le rapport du Médiateur de la République a récemment mis en exergue la rupture qui se creuse entre la population et l'administration, il est plus que jamais d'actualité d'avoir une vigilance particulière sur cette présence du service public au plus près de tous les habitants.

II – 100

Pouvez-vous faire le point sur le maillage territorial des services publics nantais ? Je vous en remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Mazzorana-Kremer. La parole est à M. Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, vous le rappelez à juste titre, la présence de services publics de proximité et de qualité est une volonté politique forte à Nantes.

Véritables sources de lien social et d'égalité d'accès aux services publics de tous, le maillage serré du territoire est pour nous une condition sine qua non du développement équilibré de notre ville et de sa cohésion sociale.

10 mairies annexes, 11 grands quartiers et autant d'équipes de quartiers, 116 écoles maternelles et élémentaires, 26 centres de loisirs, 18 centres socioculturels, 24 multi-accueil petite enfance, sans compter les structures associatives, 110 équipements sportifs, 220 installations de découvertes sportives, 22 salles festives, 100 salles de réunions, 7 espaces de la Maison de l'Emploi, je pourrais continuer longuement cette énumération qui traduit dans les faits ce que je viens de dire précédemment.

Oui, à Nantes, nous faisons de la proximité et de la territorialisation de nos actions un enjeu fondamental de nos politiques publiques.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici les agents de la Ville et de la Métropole qui, sur l'ensemble des grands quartiers ou des pôles métropolitains, travaillent à la cohérence de l'action publique et à sa mise en adéquation au plus près des besoins des habitants.

Evidemment, tout cela est perfectible et cela, d'autant plus, que le climat social actuel renforce encore le besoin de proximité et de garantie d'égal accès à l'action sociale, à la sécurité, à l'éducation, aux loisirs, à la culture.

Vous citez le rapport du Médiateur de la République pour 2010. Il met, cette année encore, en exergue le fossé qui se creuse entre la population et l'administration, allant jusqu'à parler de sentiment de « déshumanisation » de cette dernière.

Il nous faut relever ce défi et approfondir encore notre action en lien avec nos partenaires. C'est pour ces raisons que les services de la Ville de Nantes se sont récemment dotés d'un Directeur général délégué au développement des territoires.

Mais pour cela, nous ne pouvons faire tout tous seuls car nous n'avons pas toutes les compétences. Nous avons besoin notamment d'un engagement fort de l'Etat dont on ne peut aujourd'hui que déplorer, là aussi, son désengagement.

Je reprends, comme le disait mon collègue : suppression de la police de proximité, remise en cause des crédits de l'information jeunesse - *(s'adressant à un élu de l'opposition)* je sais que vous n'en avez rien à « foutre », Monsieur, mais au moins ayez le respect d'écouter ce que nous disons...

...remise en cause des crédits de l'information jeunesse, réorganisation judiciaire... réflexion sur la réorganisation territoriale du pôle emploi, réduction des crédits CUCS et des Contrats aidés, réduction des effectifs, en particulier dans l'Education Nationale et suppression de l'accueil des 2/3 ans dont on sait qu'il est fondamental pour l'intégration de nombre d'enfants, étude sur l'éventuelle fermeture de certaines Maisons de la Sécurité Sociale, réforme du service public de la santé et désertification des quartiers les plus défavorisés, je le constatais hier soir encore avec certains collègues lors d'une réunion à Bellevue.

Je pourrais allonger cette liste mais je dirais aujourd'hui pour résumer tout cela, les collectivités locales se doivent de ne pas abandonner le terrain, pour accompagner les talents, garantir à

II – 101

chacun une réponse de proximité à ses besoins, ou questionnement, et garantir le lien social de ce territoire.

A Nantes, c'est ce à quoi nous travaillons en lien avec les élus de quartier et les habitants au sein des différentes instances de dialogue citoyen : conseils de quartier ou instances thématiques.

Parce que nous avons une conception de l'action publique forte et adaptée aux échelles territoriales, nous nous opposons à la casse organisée de certains pans de l'intervention publique.

C'est en ce sens que nous soutenons la journée d'action de défense du service public de la santé qui aura lieu demain, tout comme les mobilisations actuelles visant à garantir les services publics de l'éducation et de la justice.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Je me permets de faire une interpellation. Je crois que si on parle beaucoup du lien social, il faut que les plus anciens des élus, c'est-à-dire les plus responsables, sans doute, évitent en Conseil municipal d'invectiver ou de sortir du vocabulaire normal et je pense que la phrase de M. Rimbart disant : « a priori, Monsieur Machin, vous n'en avez rien à foutre ! » n'est quand même pas tout à fait dans le ton de ce qu'on aimerait garder au Conseil municipal de Nantes.

On nous a dit tout à l'heure que ce n'était pas le jeu à la nantaise d'autrefois. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ecoutez, sans doute que vous avez raison et que cette règle, vous allez vous l'appliquer à vous-mêmes après vos dérapages de ce matin.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Je n'ai pas été grossière.

M. LE DEPUTE-MAIRE – La parole est à M. Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

L'avenir du site de l'ancienne école d'architecture pose question et provoque une vive inquiétude des riverains.

En effet, au cours des réunions d'information - j'ai bien dit d'information - la présentation des différents scénarios n'a évidemment pas rassuré les habitants du quartier.

Trois scénarios d'aménagement du site ont été présentés avec des éléments communs : 180 logements, une résidence service de 15 à 20 logements, une aire de jeux extérieure, une crèche de 40 places, pas de commerces et pas d'activités tertiaires.

Ces premiers éléments de programmation montrent d'abord que les demandes d'équipements annexes pour personnes âgées et pour la petite enfance commencent à être entendues et pour ce qui me concerne, je continuerai à faire en sorte qu'au final, ils soient mis en œuvre.

Ils montrent aussi que vous restez sur la base des 180 logements. Manque encore une réponse à la demande récurrente des associations du quartier, de cette partie du quartier, de disposer d'une salle leur permettant de se réunir dans cette partie du quartier Breil-Barberie.

Trois scénarios donc qui ont tous leurs avantages et leurs inconvénients et qui utilisent plus ou moins d'espace au sol. Chacun a pu se faire son avis sur ces trois hypothèses, et il y avait évidemment des choses intéressantes dans ce qui nous a été présenté, tant du point de vue architectural que du point de vue environnemental.

Mais ces scénarios restent imaginés sur le site, sans prendre en compte la vie autour, sans apporter de réponse à la question des dessertes, sans se préoccuper des autres projets immobiliers – et ils sont nombreux – qui voient ou qui vont voir le jour dans le micro-quartier.

Et c'est en cela que la politique immobilière, que la densification urbaine pratiquée par votre Majorité est un échec. Elle se fait comme si chaque terrain, chaque espace constructible était déconnecté du reste de la ville.

Or, à notre sens, tous les projets sont liés. Une vision d'ensemble à l'échelle des micro-quartiers est indispensable.

Voici donc ma question : comment, Monsieur le Maire, la Ville de Nantes entend-elle répondre aux inquiétudes des riverains et engager une densification à visage humain, respectueuse du cadre de vie et de la spécificité du quartier, tout en tenant compte des nombreux projets immobiliers en cours ou à venir dans le micro-quartier ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est fini, Monsieur Bainvel ? Pardon. Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Oui, c'est un dossier que l'on a eu déjà l'occasion d'évoquer au Conseil municipal, puisque vous savez que la Municipalité a souhaité se donner les moyens de maîtriser le devenir du site de l'ancienne école d'architecture.

Plusieurs principes ont guidé l'implication de la Ville. Le premier principe, c'est la précaution avec l'instauration d'un périmètre d'étude, par délibération du Conseil municipal en juin 2009 et celui-ci permet de surseoir à statuer sur toute demande de permis de construire.

Deuxièmement, la connaissance et l'anticipation sur ce dossier avec le lancement d'une étude urbaine et environnementale commanditée par la Ville à un cabinet d'étude spécialisé.

Troisième principe qui guide notre action, c'est évidemment l'utilisation de l'outil du PLU, Plan Local d'Urbanisme, et donc on encadrera l'évolution de ce site avec la modification du PLU à venir sur la base de l'étude qui est engagée.

Et puis quatrième principe, vous l'avez souligné vous-même et vous y participez d'ailleurs, puisque vous ne manquez pas de venir et d'intervenir dans chacune des réunions, le dialogue citoyen avec une concertation véritable qui s'appuie sur un groupe de travail associé à la progression de l'étude qui se réunit sous l'égide du conseil de quartier présidé par l'Adjointe de quartier Pascale Scilbo.

Sans cette intervention, l'Etat aurait pu vendre au plus offrant avec beaucoup de risques : la densification massive, la suppression de l'accès au Cens et l'absence de mixité fonctionnelle puisque vous savez, l'Etat a besoin d'argent et pour le moment d'ailleurs, à chaque fois qu'il vend des propriétés, il surestime totalement la valeur de ses propriétés et il rencontre d'ailleurs de grosses difficultés à vendre un certain nombre de ses biens.

De ce point de vue-là, nous avons fait le choix, justement, d'encadrer l'évolution du secteur.

Et puis, il y a un deuxième document qui est un document phare, au-delà du PLU, c'est le Programme Local de l'Habitat. C'est notre feuille de route au niveau de l'agglomération nantaise pour, justement, prévoir ce dont les Nantaises et les Nantais ont le plus besoin, la question du logement sur laquelle nous sommes interpellés quotidiennement, notamment dans nos permanences que nous effectuons.

Et donc bien évidemment, sur ce site, on prévoit de réaliser un nombre de logements adapté à la densité observée sur le secteur, avec aussi l'objectif de diversité sociale, bien évidemment notamment le respect des 25 % de logements sociaux.

II – 103

En termes de concertation, je précise à l'ensemble des collègues que le choix a été fait d'aller à la rencontre des riverains avant même qu'un projet ne soit dessiné. Un groupe de travail a été constitué à partir d'une invitation très grand public qui a été lancée. 70 personnes environ ont participé à une première réunion de concertation le 4 janvier, et les habitants ont été sollicités pour exprimer leurs connaissances et leurs pratiques du site.

Ces éléments ont été complétés par des données techniques recueillies par le bureau d'étude et ont servi à l'élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement. Le 21 février dernier, une deuxième réunion de concertation a permis de débattre des différents scénarios et d'organiser 4 ateliers thématiques : un sur les formes urbaines, l'autre sur les déplacements, le troisième sur l'habitat, le quatrième sur les espaces naturels.

Et la participation était encore importante, puisqu'il y avait plus de 50 personnes qui étaient présentes. Ce sont des échanges qui ont été très constructifs, qui vont permettre d'enrichir le projet en particulier sur les points suivants : la limitation de l'emprise au sol des bâtiments sur la partie Est du site qui jouxte la Mulotière, avoir un cheminement piéton vers la vallée clairement dissocié de la voie circulée, contenir la voiture à l'entrée du site, proposer un programme intergénérationnel.

Alors, on a évoqué aussi le besoin d'une salle associative, mais il a été répondu que ce besoin devait être traité à l'échelle du grand quartier et pas forcément sur ce site actuel.

Donc nous partageons cet objectif d'une opération à une densité moyenne. Cette densité sera étudiée d'une manière comparative à celle qui existe dans le quartier, et nous sommes tout à fait conscients que l'arrivée de nouvelles populations sur un site qui a été abandonné par l'Etat, sans aucune anticipation, peut engendrer des inquiétudes.

C'est pourquoi il faut faire en sorte que ce morceau de ville soit bien pensé, et créer une véritable plus-value en terme de qualité urbaine et environnementale pour l'ensemble des riverains. Les orientations en cours concilient développement résidentiel, puisque c'est la vocation de ce site et amélioration du cadre de vie avec, d'une part, des espaces boisés maintenus et confortés, un accès public au Cens qui sera aménagé, et ce sera la colonne vertébrale du projet, des espaces extérieurs de qualité, la possibilité en effet d'accueillir une crèche – cela c'est tout à fait envisageable -, la possibilité avec un partenaire de prévoir un domicile service pour les personnes âgées serait également une bonne solution.

Les étapes à venir sont les suivantes : une troisième réunion du groupe de travail dont la date va être fixée en concertation avec Pascale Scilbo, au plus tard en mai prochain, pour échanger autour du schéma d'aménagement.

Et puis ensuite, l'étape suivante, une fois que nous aurons validé ce schéma définitif, nous pourrons faire évoluer ultérieurement le Plan Local d'Urbanisme et nous pourrons donner à l'Etat un véritable cadre de consultation et l'Etat pourra ainsi lancer, dans quelques mois, auprès des opérateurs immobiliers, une consultation permettant de travailler sur le devenir de ce site.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, le 4 février 2011, à l'occasion duquel la situation du Comité des Fêtes avait été évoquée, nous avons voté une subvention pour permettre à l'association Nemo d'organiser le Carnaval en 2011.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 104

Que s'est-il passé depuis cette date, Monsieur le Maire ? Où en est-on aujourd'hui ? Y aura-t-il un Carnaval en 2011 ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Even. Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint – Monsieur Even, c'est une excellente question et nous vous remercions de nous la poser.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis l'origine, la priorité de la Ville de Nantes est que le Carnaval, auquel nous sommes tous attachés, puisse se tenir aux dates prévues en 2011 et dans des conditions satisfaisantes, sans avoir à faire peser sur les finances publiques de la Ville le déficit cumulé du Comité des Fêtes qui est estimé à 440 000 €, soit 190 000 € d'avance sur subvention 2011 votée par le Conseil municipal d'octobre 2010 plus 250 000 € de demande de crédit supplémentaire par l'association en décembre 2010.

La position municipale n'a pas changé ; elle est constante : oui au Carnaval de Nantes réalisé par et avec tous les carnavaliers ; non à la prise en charge du déficit du Comité des Fêtes.

Après la résiliation des conventions liant la Ville et le Comité des Fêtes, et suite au vote du Conseil municipal d'une subvention à l'association Nemo pour la réalisation du Carnaval 2011, la Ville a tenu une série de réunions de concertation avec les carnavaliers, afin de leur présenter précisément la situation, de favoriser leur rapprochement avec l'association Nemo, et d'étudier les modalités techniques nécessaires pour la réalisation du Carnaval dans des délais relativement courts.

Le 23 février 2011, face à l'intransigeance de certains, et estimant que les conditions d'un Carnaval ambitieux n'étaient plus réunies à cette date, Monsieur Jean-Yves Stéphant, qui a créé Nemo et constitué une première équipe associative en laissant la porte largement ouverte aux carnavaliers, a décidé de se retirer du projet, dans l'espoir que son retrait puisse débloquer certaines oppositions.

Certains carnavaliers ont donc fait appel à une autre personnalité culturelle locale, Monsieur Paul Billaudeau, initialement pour mener une mission de médiation, puis pour succéder à Monsieur Jean-Yves Stéphant à la présidence de Nemo. Depuis, l'équipe associative dirigeante a été renouvelée et les statuts modifiés pour favoriser l'entrée massive des carnavaliers au sein du Conseil d'administration.

Afin de finaliser les conditions de réalisation du Carnaval 2011, des discussions ont été engagées par Nemo, à la fois avec les carnavaliers et avec le Comité des Fêtes. Ces nombreux échanges n'ont pas permis à ce jour de lever toutes les questions et difficultés d'organisation du Carnaval, en particulier l'accès aux locaux et aux plateformes automotrices qui sont propriété de la Ville, le Comité des Fêtes persistant à refuser la réalité de sa situation et à ne pas prendre les décisions qui lui incombent. A commencer par une cessation d'activités et un dépôt de bilan, ne serait-ce que pour préserver ses salariés et favoriser leur reprise par Nemo.

A propos de salariés, je note d'ailleurs qu'hier et pour la seconde fois en quelques mois, suite au recours de l'un de ces salariés aux Prud'hommes, le Comité des Fêtes a été condamné.

A propos de recours toujours, le 17 mars, le Comité des Fêtes a déposé au Tribunal Administratif un recours visant l'annulation de la décision de la Ville du 20 janvier de ne plus lui attribuer de subvention à l'avenir et contre la délibération du Conseil municipal du 4 février approuvant une convention avec l'association Nemo et l'octroi à cette dernière d'une subvention

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011

II – 105

de 450 000 € pour l'organisation du Carnaval 2011, en même temps qu'une demande de référé - suspension à l'encontre de ces mêmes décisions.

Voici le résultat : le 29 mars, le Juge du référé a prononcé son ordonnance par laquelle il rejette le recours du Comité des Fêtes, rejet motivé essentiellement par les arguments présentés en défense par la Ville.

Premièrement – et là je cite, bien sûr, le référé prononcé – : « Le Comité des Fêtes n'a aucun droit à une subvention au titre de 2011 et l'absence versée fin 2010 de 190 000 € ne peut constituer un droit à en obtenir davantage ». C'est ce que nous disions.

Deuxièmement, « le refus de la Ville de verser une subvention en 2011 est justifié de manière valable par la situation du Comité et l'importance de son déficit », ce que nous disions.

Troisièmement, « l'objet d'une subvention est d'assurer le fonctionnement d'une association en vue de l'organisation de ses activités mais pas de combler des déficits », ce que nous disions.

D'où il s'ensuit que, et je cite toujours le juge du référé : « aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité des décisions attaquées et que par suite les conclusions aux fins de suspension de l'exécution de ces décisions doivent être rejetées », fin de l'extrait. Je tiens d'ailleurs, mes chers collègues, à votre disposition, le cas échéant, le texte intégral de cette ordonnance du juge de référé.

Aujourd'hui, malgré toute la bonne volonté des administrateurs et les avancées positives dans les discussions avec les carnavaliers, le Président de Nemo a fait part à la Ville de l'impossibilité de réaliser le Carnaval aux dates initialement prévues en avril 2011.

Les discussions se poursuivent entre eux, et la Ville attend leur proposition concertée qu'elle autorisera et accompagnera comme prévu.

Deux hypothèses sont désormais à l'examen : soit un report du Carnaval à une date ultérieure en 2011, dans une période qu'il convient de bien choisir pour permettre la participation de tous ; soit un report complet du Carnaval en 2012 pour une édition confortée et renouvelée.

Les concertations en cours devraient permettre d'aboutir dans les prochaines semaines à une décision concertée entre les carnavaliers et Nemo, avec l'appui de la Ville.

(M. Bainvel manifeste le désir d'intervenir).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, Monsieur Bainvel, il n'y a pas de débat. Le règlement permet à M. Even, s'il le souhaite, de reposer une question sinon nous avons terminé l'ordre du jour.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 16 heures 10.
